



Organisation
internationale
du Travail

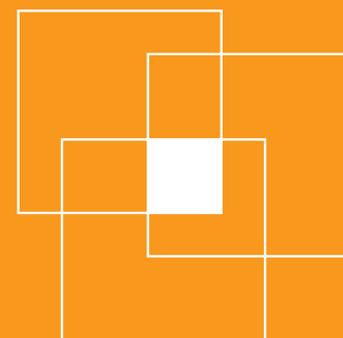


INS - NIGER

RAPPORT DE L'ENQUÊTE NATIONALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS AU NIGER DE 2009



Septembre 2011



**RAPPORT DE L'ENQUÊTE NATIONALE
SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS AU NIGER
DE 2009**

Organisation internationale du Travail (OIT)
Institut National de la Statistique du Niger (INS-Niger)

Première édition 2011

Toute demande d'autorisation de reproduction devra être adressée soit au Bureau international du Travail (BIT) à l'adresse suivante: Publications BIT (Droits et Permissions), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org; soit à l'Institut National de la Statistique du Niger (INS-Niger) à l'adresse suivante: 182, Rue de la SIRBA - BP 13416 Niamey- Niger, ou par courriel: ins@ins.ne. Les demandes de traduction devront être adressées au BIT, agissant au nom des deux institutions, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

IPEC, INS-Niger

Rapport de l'enquête nationale sur le travail des enfants au Niger de 2009 / Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)/ Bureau international du Travail (BIT) ; Institut National de la Statistique du Niger (INS-Niger). - Niamey: OIT, 2011 - 1 v.

ISBN: 978-92-2-225414-9 (Print)

ISBN: 978-92-2-225415-6 (Web PDF)

International Labour Organization; International Programme on the Elimination of Child Labour

travail des enfants / enfants / scolarité / santé / collecte des données / méthodologie / définition / Niger
13.01.2

Données de catalogage du BIT

Note

Cette publication a été financée par le Gouvernement français (Projet RAF/06/06/FRA).

Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques du Gouvernement français. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement français.

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du BIT et l'Institut National de la Statistique du Niger (INS-Niger) aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Le BIT et l'Institut National de la Statistique du Niger (INS-Niger) n'acceptent aucune responsabilité en cas d'inexactitude, d'erreur ou d'omission ou pour toute conséquence liée à l'utilisation des données.

Imprimé au
Photocomposition par

Niger
IPEC Genève

SOMMAIRE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	vii
REMERCIEMENTS	ix
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	xi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1: MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITION DES CONCEPTS.....	5
1.1. Méthodologie de l'enquête.....	5
1.1.1. Portée et couverture de l'enquête.....	5
1.1.2. Instruments de collecte de données.....	5
1.1.3. Plan d'échantillonnage et mise en œuvre.....	6
1.1.4. Enquête pilote.....	6
1.1.5. Formation des enquêteurs et des superviseurs, et travail sur le terrain (enquête principale).....	7
1.1.6. Traitement des données.....	7
1.1.7. Taux de réponse.....	7
1.1.8. Enseignements tirés et améliorations futures.....	8
1.2. Concepts et définitions relatifs au travail des enfants et cadre juridique en vigueur au Niger...	9
1.2.1. Cadre juridique en matière du travail des enfants au Niger.....	9
1.2.2. Concepts et définitions du travail des enfants.....	15
CHAPITRE 2: CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION RÉPONDANTE.....	19
2.1. Composition de la population enquêtée: cas des enfants de moins de 18 ans.....	19
2.2. Sexe des chefs de ménage.....	20
2.3. Branche d'activité économique du chef de ménage par sexe et milieu de résidence.....	20
CHAPITRE 3: ACTIVITÉS EXERCÉES PAR LES ENFANTS	21
3.1. Enfants économiquement occupés.....	21
3.2. Caractéristiques des enfants inoccupés et inactifs.....	21
3.3. Ampleur de l'activité économique des enfants.....	22
3.3.1. Activité économique et région de résidence des enfants.....	22
3.3.2. Milieu de résidence et activité économique des enfants.....	24
3.3.3. Activité économique des enfants par groupe d'âge.....	24
3.3.4. Occupation économique et sexe des enfants.....	25
3.3.5. Activités économiques et fréquentation scolaire des enfants.....	25
3.3.6. Activité économique des enfants et lien de parenté avec le chef de ménage.....	25
3.4. Tâches ménagères.....	26
3.4.1. Principales tâches ménagères effectuées par les enfants de 5 à 17 ans.....	26
3.4.2. Tâches ménagères et fréquentation scolaire des enfants de 6 à 17 ans occupés.....	27
3.5. Situation dans la profession.....	28
3.6. Branches d'activités des enfants économiquement occupés.....	29
CHAPITRE 4: AMPLEUR ET CARACTÉRISTIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS À ABOLIR	31
4.1. Travail des enfants à abolir.....	31
4.1.1. Ensemble du travail des enfants à abolir.....	31
4.1.2. Travaux dangereux.....	32
4.2. Caractéristiques du travail des enfants à abolir.....	33

4.2.1. Branches d'activité des enfants exerçant des travaux à abolir	33
4.2.2. Lieu de travail des enfants exerçant des travaux à abolir	34
4.2.3. Moment consacré au travail à abolir.....	35
4.2.4. Durée du travail à abolir	36
CHAPITRE 5: IMPACT DU TRAVAIL SUR LA SCOLARITÉ ET LA SANTÉ DES ENFANTS	37
5.1. Travail à abolir et fréquentation scolaire.....	37
5.1.1. Fréquentation scolaire des enfants effectuant un travail à abolir comparée aux autres enfants	37
5.1.2. Fréquentation scolaire et branche d'activité des enfants astreints aux travaux à abolir	38
5.2. Travail à abolir, tâches ménagères et fréquentation scolaire.....	38
5.3. Raisons évoquées pour expliquer le manque de fréquentation scolaire.....	39
5.4. Travail à abolir et abandons scolaires des enfants.....	40
5.5. Travail et santé des enfants.....	41
CHAPITRE 6: FACTEURS EXPLICATIFS DU TRAVAIL DES ENFANTS.....	43
6.1. Spécification du modèle	43
6.2. Résultats et discussions	45
6.2.1. Caractéristiques de l'enfant	45
6.2.2. Caractéristiques du ménage	45
6.2.3. Caractéristiques du chef de ménage	46
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	47
BIBLIOGRAPHIE	49
ANNEXES	
Annexe 1: Cadre d'estimation statistique du travail des enfants.....	51
Annexe 2: Définitions opérationnelles pour le calcul des indicateurs sur le travail des enfants à partir des données collectées et des textes nationaux.....	52
Annexe 3: Statut du travail des enfants et principaux résultats statistiques de l'ENTE.....	54
Annexe 4: Tableaux complémentaires des résultats statistiques de l'ENTE	55
Annexe 5: Questionnaire de l'enquête.....	63

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Récapitulatif des activités des enfants par groupe d'âge, milieu de résidence et sexe.....	xii
Tableau 2: Taux de réponse de l'enquête	8
Tableau 3: Répartition de la population d'enfants de 0 à 17 ans par groupe d'âge et sexe	19
Tableau 4: Répartition des ménages par sexe du chef de ménage et milieu de résidence.....	20
Tableau 5: Répartition des enfants de 5 à 17 ans inactifs par région et groupe d'âge.....	22
Tableau 6: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par occupation et milieu de résidence	24
Tableau 7: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par occupation et sexe	25
Tableau 8: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par groupe d'âge et participation aux tâches ménagères	26
Tableau 9: Répartition des enfants scolarisés de 6 à 17 ans économiquement occupés par sexe et participation aux tâches ménagères	28
Tableau 10: Répartition des enfants économiquement occupés, par sexe, groupe d'âge et branche d'activité.....	30
Tableau 11: Répartition des enfants économiquement occupés, par milieu de résidence et branche d'activité.....	30
Tableau 12: Proportion des enfants de 5 à 17 ans effectuant des travaux à abolir par sexe, groupe d'âge et milieu de résidence	32
Tableau 13: Répartition des enfants de 5 à 17 ans effectuant les travaux dangereux par sexe, groupe d'âge et milieu de résidence	33
Tableau 14: Répartition des enfants effectuant des travaux à abolir par groupe d'âge, milieu de résidence, sexe et branche d'activité	33
Tableau 15: Répartition des enfants effectuant des travaux à abolir par lieu de travail et sexe	34
Tableau 16: Répartition des enfants effectuant des travaux à abolir, par sexe, groupe d'âge, milieu de résidence et temps de travail	35
Tableau 17: Durée moyenne de travail par semaine des enfants de 5 à 17 ans effectuant des travaux à abolir par sexe, groupe d'âge, région et branche d'activité	36
Tableau 18: Fréquentation scolaire des enfants de 7 à 17 ans effectuant un travail à abolir par rapport aux autres enfants par groupe d'âge et sexe.....	37
Tableau 19: Fréquentation scolaire des enfants de 7 à 17 ans effectuant un travail à abolir par branche d'activité économique.....	38
Tableau 20: Fréquentation scolaire des enfants effectuant un travail à abolir ainsi que des tâches ménagères par rapport aux autres enfants par groupe d'âge et sexe.....	38
Tableau 21: Raisons évoquées pour expliquer le manque de fréquentation scolaire des enfants de 7 à 17 ans effectuant des travaux à abolir	39
Tableau 22: Abandon scolaire des enfants de 7 à 17 ans effectuant ou pas des travaux à abolir par groupe d'âge et sexe	40
Tableau 23: Type de maladies et de blessures survenues chez les enfants de 5 à 17 ans par groupe d'âge	41
Tableau 24: Coefficients du probit bivarié récursif	44

Tableau 25: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par occupation économique et groupe d'âge	55
Tableau 26: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par lien de parenté avec le chef de ménage et occupation économique.....	55
Tableau 27: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par fréquentation scolaire et occupation économique.....	56
Tableau 28: Répartition des enfants de 5 à 17 ans économiquement occupés, par région et groupe d'âge.....	56
Tableau 29: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par situation dans la profession et région	57
Tableau 30: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par situation dans la profession et milieu de résidence	57
Tableau 31: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par situation dans la profession et sexe	58
Tableau 32: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par situation dans la profession et groupe d'âge.....	58
Tableau 33: Répartition des enfants économiquement occupés par milieu de résidence et branche d'activité	59
Tableau 34: Répartition des enfants économiquement occupés par sexe et branche d'activité.....	60
Tableau 35: Répartition des enfants de 5 à 17 ans économiquement occupés par groupe d'âge et participation dans les tâches ménagères	60
Tableau 36: Répartition des enfants de 5 à 17 ans économiquement occupés par sexe et participation dans les tâches ménagères.....	61
Tableau 37: Répartition des enfants de 5 à 17 ans effectuant ou non des travaux dangereux par région de résidence.....	61
Tableau 38: Répartition de la population d'enfants de 5 à 17 ans effectuant ou non des travaux dangereux par région de résidence	62
Tableau 39: Répartition de la population de 5 ans et plus selon qu'ils savent lire et écrire ou non par sexe.....	62

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par occupation.....	21
Figure 2: Répartition des enfants de 5 à 17 ans économiquement occupés par région.....	23
Figure 3: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par occupation et groupe d'âge	25
Figure 4: Répartition des enfants de 5 à 17 ans occupés par situation dans la profession et sexe (en pourcentage).....	28

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BIT	Bureau international du Travail
CADBE	Charte africaine des droits et du bien-être des enfants
CDE	Convention des droits de l'enfant
EDS	Enquête démographique et de santé
ENTE	Enquête nationale sur le travail des enfants
IPEC	Programme international pour l'abolition du travail des enfants
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PAN	Plan national d'action de lutte contre les pires formes de travail des enfants
PARED	Programme d'appui à la réinsertion des enfants en difficultés
RGP/H	Recensement général de la population et de l'habitat
SEJUP	Service éducatif judiciaire et préventif
SIMPOC	Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants

REMERCIEMENTS

Ce document est l'aboutissement d'une conjugaison d'efforts soutenus et d'une excellente collaboration entre le Gouvernement du Niger et le Bureau international du Travail (BIT), d'une part, et, d'autre part, entre l'Institut National de la Statistique du Niger (INS-Niger) et le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) du BIT. L'occasion nous est offerte ici pour adresser nos remerciements à toutes les structures qui ont participé de près ou de loin à la production du rapport final. Les remerciements vont particulièrement à l'endroit de l'INS-Niger qui n'a ménagé aucun effort dans la réalisation de l'enquête et la rédaction du rapport final.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) au Niger, où la protection de l'enfant en général, et particulièrement les enfants qui sont astreints aux pires formes de travail, a été, de tout temps une préoccupation, est venue combler un manque de données nationales sur le phénomène du travail des enfants.

En 2009, les enfants économiquement occupés représentent 50,4% des enfants de 5 à 17 ans. C'est dans les régions de Tillabéri et Dosso que sévit le plus le travail des enfants relativement aux autres régions avec respectivement 66,6% et 66,5% d'enfants économiquement occupés. Selon le milieu de résidence, les résultats de l'ENTE montrent que le phénomène du travail des enfants est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain. La proportion d'enfants économiquement occupés s'élève à 58,7% en milieu rural contre 10,0% à Niamey et 32,7% dans les autres centres urbains.

En s'intéressant au sexe, il ressort qu'au Niger les filles sont beaucoup plus occupées que les garçons. En effet, 53,1% des filles de 5 à 17 ans sont économiquement occupées contre 47,7% des garçons de ce groupe d'âge. La majorité des enfants économiquement occupés sont employés dans les ménages (58,2%). Le secteur agricole (13,8%) vient en deuxième position. Les enfants économiquement occupés travaillent en moyenne 28,5 heures par semaine.

Ainsi, le travail des enfants est un phénomène qui interfère avec la scolarisation des enfants. A ce propos, 42,5% des enfants allant à l'école sont économiquement occupés. Quoique la proportion d'enfants économiquement occupés est plus importante chez les enfants ne fréquentant pas l'école (57,9%). Cette situation pourrait expliquer les problèmes d'assiduité scolaire des enfants, de résultats scolaires des enfants et d'abandon scolaire surtout en milieu rural.

La plupart des enfants de 5 à 17 ans effectuent des tâches ménagères (85,9%), principalement les courses du ménage pour 85,6%, la lessive pour 43,2%, la garde des enfants et des personnes âgées pour 27,2% et la cuisine pour 20,0%.

D'après les résultats de l'ENTE, 83,4% des enfants économiquement occupés de 5 à 17 ans, soit 1 604 236 enfants, sont soumis à des travaux à abolir. Parmi ceux-ci, ce sont 1 187 840 qui sont impliqués dans les travaux dangereux. Autrement dit, près de deux enfants sur trois (61,8%) de 5 à 17 ans économiquement occupés effectuent leur travail dans des conditions dangereuses. Cette ampleur du travail des enfants serait due au fait qu'au Niger le travail est considéré comme un moyen de socialisation pour les enfants.

Recommandations

- Organiser périodiquement des enquêtes de suivi sur le travail des enfants en intégrant quelques variables clés du travail des enfants dans les enquêtes ménages d'envergure nationale;
- Faire des enquêtes qualitatives pour compléter les données quantitatives de l'ENTE afin de mieux comprendre certains résultats statistiques;
- Vulgariser les textes régissant le travail au Niger et sensibiliser les populations sur les méfaits du travail des enfants; et
- Accélérer l'adoption du code de l'enfant au Niger tout en intensifiant la lutte contre les pires formes de travail des enfants.

Tableau 1: Récapitulatif des activités des enfants par groupe d'âge, milieu de résidence et sexe

	Total d'enfants			Enfants économiquement occupés (%)			Enfants astreints au travail à abolir (%)			Enfants effectuant des travaux dangereux (%)			Enfants effectuant des tâches ménagères (%)		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Groupe d'âge															
5-11 ans	962 769	963 263	1 926 032	40,0	46,4	43,2	100,0	100,0	100,0	65,1	62,2	63,6	82,7	85,9	84,3
12-13 ans	683 851	667 464	1 351 315	61,7	63,3	62,5	65,7	61,4	63,6	60,8	54,9	57,9	89,4	94,0	91,6
14-17 ans	143 231	159 664	302 895	64,1	67,8	66,1	69,2	53,3	60,6	69,2	53,3	60,6	80,4	92,9	87,0
Milieu de résidence															
Autres centres urbains	333 078	334 881	667 959	29,9	35,5	32,7	81,0	70,7	75,4	60,5	51,3	55,5	80,2	87,8	84,0
Niamey	145 991	145 674	291 665	10,5	9,5	10,0	92,3	76,5	84,8	87,4	62,1	75,4	81,4	88,2	84,8
Rural	1 417 775	1 435 982	2 853 757	55,7	61,7	58,7	86,2	82,9	84,5	65,5	59,6	62,4	84,2	88,6	86,4
Total	1 896 844	1 916 537	3 813 381	47,7	53,1	50,4	85,8	81,4	83,4	65,3	58,7	61,8	83,3	88,4	85,9

Source: Données extraites de cette enquête.

Note: Les pourcentages des enfants astreints aux travaux à abolir et ceux des enfants effectuant des travaux dangereux sont rapportés à la population des enfants économiquement occupés.

INTRODUCTION

Vaste territoire d'une superficie de 1 267 000 km², le Niger, pays enclavé, est situé en Afrique de l'Ouest où la sécheresse et la désertification sont des réalités quotidiennes. Il est limité au Nord par l'Algérie et la Libye, à l'Est par le Tchad, au Sud par le Nigeria et le Bénin, à l'Ouest par le Burkina Faso, au Nord-Ouest par le Mali.

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2001 (RGPH-2001), le Niger a une population estimée à 11 060 291 habitants au 1^{er} juin 2001 avec une croissance démographique de l'ordre de 3,3%. Cette population est estimée à 14,3 millions d'habitants en 2009. Elle est caractérisée par une forte fécondité qui est de 7,1 en 2006 et par son extrême jeunesse (plus de 48% ont moins de 15 ans).

Cette jeunesse offre évidemment des potentialités énormes pour le développement du pays mais elle impose à l'État et aux familles des charges importantes en matière de santé, d'éducation, de formation et d'emploi. De tels besoins ne pourraient être satisfaits quant on sait que les indicateurs sociaux présentent une forte proportion d'enfants qui ne trouvent pas de soins élémentaires de santé et une éducation nécessaires.

L'économie nationale basée principalement sur l'agriculture et l'élevage est tributaire des aléas climatiques. Les indicateurs économiques font partie des plus bas de la sous-région. En 2009, l'activité économique, mesurée par le PIB réel, a enregistré un taux de croissance de 1% après une baisse de 1% en 2004 et une hausse de 3,3% en 2003 pour un taux d'accroissement de la population de 3,3%. Sur la période allant de 1990 à 2005, l'activité économique a connu une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 3% et a tendance à se dégrader davantage sous la pression de plusieurs facteurs (démographiques, économiques et sociopolitiques).

Ces divers facteurs (socioculturels, démographiques, économiques, etc.) combinés aux politiques de l'éducation, incluant le fonctionnement des programmes du secteur éducatif ainsi que leur efficacité contre le travail des enfants, ont renforcé l'apparition et l'exploitation de la main-d'œuvre infantile qui constitue de nos jours un fléau mondial très préoccupant. C'est pourquoi la communauté internationale dans son ensemble s'active de plus en plus à éliminer les pires formes de travail des enfants tandis que les pouvoirs publics prennent des mesures pour diminuer le nombre d'enfants qui en sont victimes. Le Niger fait partie des pays qui se sont engagés aux côtés de la communauté internationale pour venir à bout du travail des enfants.

Au Niger, la protection de l'enfant en général et particulièrement celle des enfants exerçant les pires formes de travail, a été, de tout temps, une préoccupation majeure des autorités même si le pays ne dispose pas de données fiables en la matière issues d'études exhaustives.

Les seuls éléments dont on dispose aujourd'hui sont fondés sur les résultats de quelques enquêtes:

- L'enquête réalisée par l'IPEC, en 1998, sur demande du Ministère en charge du Travail, sur un échantillon de 600 enfants travailleurs révélant que 31% des enfants travailleurs ont entre 10 et 12 ans, 54% entre 13 et 14 ans et un quart seulement d'entre eux sont scolarisés.

- L'Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples (EDSN-MICS) réalisée par l'Institut National de la Statistique du Niger (INS-Niger) en 2006 qui a démontré que 10% des enfants âgés de 5-14 ans ont effectué un travail hors de leur ménage dont la grande majorité (8% des enfants âgés de 5-14 ans) ont travaillé pendant moins de 4 heures par jour et sans salaire en contrepartie de leur travail. Il faut souligner que 38% ont effectué un travail dans le cadre domestique: 8% y ont consacré plus de quatre heures par jour et la majorité (30%) y ont passé moins de 4 heures par jour, 12% avaient travaillé dans les champs ou dans les affaires de la famille, 38% des enfants âgés de 5-14 ans ont effectué un travail quelconque au cours de la semaine qui a précédé l'enquête, qu'il soit domestique ou dans les champs ou dans les affaires de la famille.
- L'enquête de base, commanditée par le projet de l'IPEC sur les mines au Niger (Mines) et réalisée par l'INS-Niger en 2008, sur les sites d'orpaillage de Komabangou et M'bangou.
- L'étude de la CNDHLF sur la problématique du travail forcé, du travail des enfants et de toutes les formes de pratiques esclavagistes au Niger.

Sous l'impulsion du programme IPEC du BIT, le Gouvernement nigérien, appuyé par les partenaires techniques et financiers, a pris en compte cette problématique dans sa politique nationale et le processus des réformes. Il a ainsi mené des actions qui ont démontré toute leur utilité dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants.

Afin de trouver des solutions appropriées en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants sur son territoire, le Niger a signé et ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux et régionaux, dont entre autres, les conventions no. 138 et no. 182 de l'OIT, la CDE, et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE).

Pour honorer ses engagements internationaux et régionaux, le Niger a pris de nombreuses mesures juridiques en vue de lutter contre les pires formes de travail des enfants notamment le Code du Travail, le Code civil et le Code pénal et le Code de l'Enfant dont le processus d'adoption est en cours.

Sur le plan institutionnel, le Niger a mis en place des structures étatiques, chargées de veiller à la mise en œuvre de ces textes, comme, entre autres, la Direction de la Protection de l'enfant, le Comité directeur national de lutte contre le travail des enfants, la cellule Travail des enfants au sein de la Direction du Travail et de la Sécurité sociale, les Inspections régionales du travail et de la brigade des mœurs.

A cela s'ajoutent de nombreuses structures de prise en charge des enfants en difficultés et ceux en conflit avec la loi, comme le village d'enfants SOS, le Service éducatif judiciaire et préventif (SEJUP), le Programme d'appui à la réinsertion des enfants en difficultés (PARED), le Centre de rééducation de Dakoro (région de Maradi) et les syndicats et associations très actives dans la lutte contre le travail des enfants.

Enfin, pour impliquer et mobiliser davantage tous les acteurs et partenaires au développement concernés par la lutte contre le travail des enfants, cette question a été, non seulement intégrée dans le document de la Stratégie accélérée de développement pour la réduction de la pauvreté 2008-2012, mais aussi, dans le cadre d'un Plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants (PAN) qui a été soumise à la validation nationale en novembre 2009.

Malgré les efforts du Gouvernement nigérien pour avoir plus d'informations et de visibilité sur le travail des enfants, il subsiste, encore, des faiblesses en matière d'approche méthodologique, de couverture géographique et sectorielle.

C'est en réponse à ces insuffisances que le Niger, a sollicité l'appui du programme IPEC du BIT à travers son programme statistique, le SIMPOC, pour réaliser cette enquête nationale sur le travail des enfants qui a été exécutée par l'INS-Niger afin de rendre disponibles des informations fiables et à jour sur le travail des enfants au Niger.

Ce chapitre porte sur la méthodologie, la collecte des données et la définition des concepts clés de cette étude. Il s'appesantira sur les détails techniques de la collecte et du traitement des données.

1.1. Méthodologie de l'enquête

1.1.1. Portée et couverture de l'enquête

L'Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) est une enquête d'envergure nationale auprès des ménages. Elle porte sur un échantillon représentatif à l'échelle nationale, régionale et du milieu de résidence. Elle est destinée à fournir des informations sur les enfants de 5 à 17 ans engagés dans des activités de nature économique ou non, sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques des enfants en âge d'aller à l'école et, pour les enfants occupés, sur leurs conditions de travail, leur santé, leur sécurité, les raisons du travail des enfants et le lien avec leur scolarisation. L'enquête s'est intéressée également aux caractéristiques démographiques et socioéconomiques des ménages de ces enfants en vue de dégager les éventuelles relations entre celles-ci et le travail des enfants. La collecte des données a consisté à administrer un questionnaire ménage dans des ménages choisis, puis à interviewer les enfants éligibles du ménage, c'est-à-dire les enfants âgés de 5 à 17 ans.

1.1.2. Instruments de collecte de données

Dans le cadre de cette opération, 4 instruments de collecte de données ont été utilisés:

- la fiche de dénombrement;
- le questionnaire adulte;
- le questionnaire ménage;
- le questionnaire enfant.

a) La fiche de dénombrement

Elle renseigne, d'une part, sur l'identification de la zone de dénombrement (ZD): région, département, commune/canton, numéro, etc.; et permet, d'autre part, de relever sans omission tous les ménages vivant dans la ZD.

b) Questionnaire adulte

Il est adressé au membre le mieux informé du ménage. Il recueille des informations sur la composition du ménage, sur les caractéristiques sociodémographiques et économiques des membres du ménage notamment les activités économiques et la scolarisation des membres du ménage âgés de 5 ans et plus.

c) Questionnaire ménage

Il permet de recueillir des informations sur les caractéristiques socioéconomiques et du logement des membres du ménage.

d) Questionnaire enfant

Il s'adresse aux membres du ménage éligibles. En effet, après avoir correctement dressé la liste des membres du ménage à l'aide du questionnaire ménage, on peut identifier les membres du ménage éligibles c'est-à-dire ceux qui sont présents au moment du passage de l'agent enquêteur et âgés de 5 à 17 ans. C'est à ce groupe d'individus qu'a été administré le questionnaire individuel enfant. En effet, il permet de recueillir des informations sur les aspects suivants:

- l'éducation et la fréquentation scolaire des enfants âgés de 5 à 17 ans;
- le statut d'activités courantes de tous les enfants de 5 à 17 ans durant la semaine de référence;
- la rémunération et le mode de paiement des enfants de 5 à 17 ans;
- les questions de santé et de sécurité concernant tous les enfants de 5 à 17 ans;
- les tâches ménagères des enfants de 5 à 17 ans.

1.1.3. Plan d'échantillonnage et mise en œuvre

L'Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) est une enquête par sondage. Pour qu'une enquête soit par sondage, il faudrait disposer d'une base de sondage. A cet effet, l'Institut National de la Statistique du Niger (INS-Niger) dispose d'un fichier informatique de 8 007 zones de dénombrement (ZD) créées pour les besoins du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2001 (RGPH-2001). Une ZD est une localité, une fraction de localité ou un regroupement de plusieurs localités. Les ZD ont été créées de manière à regrouper un nombre de ménages voisin de 200. Elle est la plus petite unité géographique créée pour les besoins du RGPH-2001. Chaque ZD comprend les informations suivantes: région, département, canton et code d'identification, nombre de ménages, population totale et type de milieu de résidence (urbain, rural sédentaire ou rural nomade). Les limites de chaque ZD sont clairement identifiables sur des cartes créées pour les besoins du RGPH-2001.

L'ENTE est une enquête à deux degrés d'échantillonnage. Le premier degré d'échantillonnage est la ZD. Dans chaque ZD tirée proportionnellement au nombre de ménages (au premier degré), après avoir dénombré tous les ménages s'y trouvant, il est procédé au tirage au sort systématique et à probabilité égale de dix ménages (second degré). Les ménages ainsi tirés ont été visités en vue de l'administration du questionnaire ménage. Dans chaque ménage ainsi sélectionné, tous les enfants âgés de 5 à 17 ans ont été enquêtés avec le questionnaire enfant.

L'enquête a porté sur 4 800 ménages répartis sur près de 480 ZD totalisant 8 218 enfants âgés de 5 à 17 ans. En raison de la situation d'insécurité qui prévaut dans la région d'Agadez, seules les ZD du milieu urbain du chef-lieu de région et des départements d'Arlit et de Tchirozérine ont été enquêtées. Il convient de préciser que cette situation a été prise en compte dans le calcul de pondération des données collectées.

1.1.4. Enquête pilote

Dans le but de tester et de valider les instruments de collecte de données ainsi que la méthodologie de l'ENTE, une enquête pilote a été effectuée du 2 au 5 mai 2008. Cette enquête devait permettre également d'évaluer la charge de travail d'un agent enquêteur, de relever les incohérences entre les questions mais aussi de voir la réaction des ménages face aux questions.

Pour cette enquête pilote, deux quartiers de la ville de Niamey (Boukoki et Yantala bas) et la localité de Boubon ont été visités. Notons qu'aucun de ces quartiers ou localité ne faisaient partie des 480 ZD tirées pour l'enquête principale. Trois équipes composées chacune de 3 agents enquêteurs et d'un contrôleur ont été constituées pour l'enquête pilote. Au cours de cette opération, chaque agent enquêteur a eu à administrer 10 questionnaires ménages. Ainsi, un total de 120 questionnaires ménages ont été administrés.

1.1.5. Formation des enquêteurs et des superviseurs, et travail sur le terrain (enquête principale)

La formation des agents enquêteurs de l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants a duré six jours, du 5 au 10 janvier 2009. Cette formation a enregistré la présence de 76 participants. Ces participants proviennent d'horizons différents. En effet, 60 agents enquêteurs ont été recrutés suite à un test de présélection et 16 cadres de l'Institut National de la Statistique du Niger (INS-Niger) qui ont dirigé les équipes sur le terrain. La formation a été assurée par 6 cadres de la Direction des Enquêtes et des Recensements de l'INS-Niger et deux cadres du programme IPEC du BIT au Niger.

L'enquête principale s'est déroulée du 17 janvier au 25 février 2009. Au total 14 équipes ont été mobilisées pour cette enquête. Les équipes ont été dotées de matériels nécessaires pour la collecte de données (véhicules, questionnaires, liste complète des ZD à enquêter, cartes des ZD, stylos, ...). Chaque équipe était composée de 4 agents enquêteurs et d'un contrôleur, chef d'équipe. Les agents de collecte de données ont été repartis en fonction de leur aptitude à parler la langue locale dans lesquelles se trouvent les ZD. Compte tenu de la densité des ZD dans certaines régions, des équipes ont sillonné deux régions en même temps (Diffa- Zinder; Dosso-Tillabéry et Niamey –Tillabéry). Avant la collecte de données, des messages ont été également envoyés au niveau des différentes régions à travers le Ministère de l'Intérieur afin que les populations soient informées de l'arrivée des équipes de collecte de données au niveau des départements et communes.

1.1.6. Traitement des données

Une fois que les questionnaires remplis sont réceptionnés, une équipe de l'INS-Niger a vérifié l'effectivité des grappes par équipe avant de les envoyer à la saisie. La saisie des données a été effectuée avec le logiciel CSPRO du 19 mai au 12 juin 2009. Les premiers traitements des données ont été effectués avec le logiciel CSPRO. La suite du traitement des données s'est poursuivie avec la phase d'apurement des données sous le logiciel SPSS car certains contrôles de cohérence sont difficilement réalisables sous CSPRO. Lorsque toutes les erreurs ont été corrigées, l'opération de tabulation a débuté.

1.1.7. Taux de réponse

Sur les 4 800 ménages échantillonnés, 4 792 ont effectivement été enquêtés, soit un taux de réponse de 99,8%.

Tableau 2: Taux de réponse de l'enquête

Région	Nombre de ménages échantillonnés	Nombre de ménages enquêtés	Taux de réponse
Agadez	350	350	100,0
Diffa	400	400	100,0
Dosso	470	468	99,6
Maradi	720	720	100,0
Tahoua	720	720	100,0
Tillabéri	670	670	100,0
Zinder	870	870	100,0
Niamey	600	594	99,0
Total	4 800	4 792	99,8

1.1.8. Enseignements tirés et améliorations futures

La base de sondage ne prend pas en compte les enfants résidant dans les maisons de fortune entre autres. L'identification des enfants s'est faite à partir des ménages ordinaires. Cette situation aurait une incidence certaine sur la mesure de l'ampleur du travail des enfants du fait que certains enfants occupés n'appartenant pas aux ménages ordinaires ne sont pas pris en compte dans la base de sondage.

Dans le cadre de ce rapport, les analyses portent sur les réponses données par les adultes (parents, tuteurs ou personne la mieux informée du ménage) en ce qui concerne particulièrement les informations sur la scolarisation et l'occupation économique des enfants. Cette approche, bien que permettant de surmonter les problèmes liés à la difficulté qu'ont les jeunes enfants à caractériser leurs activités, peut entraîner une sous-estimation de l'ampleur du phénomène si les adultes ne déclarent pas toutes les activités exercées par leurs progénitures. En fait, les parents (ou répondants du questionnaire ménage) peuvent ne pas bien cerner l'activité menée par les enfants travaillant en dehors de celle réalisée dans le cadre familial de même que le nombre d'heures qui y sont consacrées. Toutefois, il est à noter que les réponses des enfants sur leurs conditions de travail ont été prises en compte et ont contribué à mieux cerner les différentes formes de travail, notamment les travaux dangereux.

Pour l'évaluation du travail dangereux, la question sur le transport des poids lourds n'est pas bien spécifiée (l'enfant apprécie si la charge est lourde ou pas). Pour faciliter une collecte opérationnelle des données, des modalités de poids devraient être définies en faisant référence aux cadres réglementaires du pays. Toutefois, la mise en œuvre de ce cadre réglementaire requiert des techniques particulières de collecte de données.

Les enfants les plus jeunes ont eu des difficultés à répondre aux questions relatives à leurs aspirations. Pour de pareilles questions, le recours aux adultes ne saurait résoudre les problèmes rencontrés, du fait qu'elles sont purement individuelles.

1.2. Concepts et définitions relatifs au travail des enfants et cadre juridique en vigueur au Niger

1.2.1. Cadre juridique en matière du travail des enfants au Niger

1.2.1.1. *Au plan international*

Le Niger fait partie des États membres de l'OIT qui se sont engagés non seulement, à agir pour éliminer les pires formes de travail des enfants, mais aussi, contribuer à lutter contre le travail des enfants en général. Cette volonté du Gouvernement nigérien s'est concrétisée de la manière la plus patente par le nombre important d'instruments juridiques internationaux signés ou ratifiés par le Niger, qui traitent non seulement des pires formes de travail des enfants mais aussi, des autres aspects spécifiques de la protection des enfants, à savoir:

- La convention no. 29 de l'OIT concernant le travail forcé de 1930;
- La convention no. 105 de l'OIT concernant l'abolition du travail forcé de 1957;
- La convention no. 138 de l'OIT concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi de 1973;
- La convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 qui prescrit, entre autres, que «l'enfant a le droit d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou son développement physique, mental, spirituel, moral ou social»;
- La convention no. 182 de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination du 17 juin 1999;
- La convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée du 15 novembre 2000;
- Le Protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et enfants (Protocole de Palerme) du 15 novembre 2000;
- Le Protocole facultatif se rapportant à la CDE, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (OPSC) du 25 mai 2000;
- La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi;
- La Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948;
- La Déclaration sur la protection des femmes et des enfants en période d'urgence et de conflits armés du 14 décembre 1974;
- L'ensemble des Règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour les mineurs (Règles de Beijing) de 1985;

- Les Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté du 14 décembre 1990;
- Les Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile du 14 décembre 1990;
- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE) conclue en juillet 1990, à Addis-Abeba, ratifiée par le Niger 11 décembre 1996;
- La Déclaration mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture (UNESCO) sur l'Éducation pour Tous (adoptée en 1990);
- Le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, consacrée aux enfants, de mai 2002, qui établit un lien entre le travail des enfants et le développement, etc.;
- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) du 27 juin 1981;
- L'Accord multilatéral de coopération de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest du 27 juillet 2005.

Ainsi, au Niger, bien que le Gouvernement a signé et ratifié plusieurs instruments juridiques relatifs aux droits des enfants, y compris les enfants travailleurs, certains de ces textes ne sont pas mis en œuvre et il n'existe pas de mécanisme de contrôle de leur application.

Cependant, certains de ces instruments internationaux sont «contraignants» du fait de leur ratification car, celle-ci, exige qu'en contre partie l'obligation de rédiger des rapports périodiques sur leur mise en œuvre. C'est pourquoi, compte tenu de l'importance des conventions de l'OIT no. 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et no. 182 sur les pires formes de travail des enfants en la matière, il y a lieu de les étudier en détail ainsi que le rappel des éléments de la Déclaration de l'OIT relative aux Principes et Droits Fondamentaux au Travail.

a) La convention no. 138 sur l'âge minimum (1973)

Cette convention consacre l'affirmation des États à poursuivre une politique nationale visant à assurer l'abolition effective du travail des enfants.

La convention stipule que l'âge minimum d'admission à l'emploi ne doit pas être inférieur à 15 ans d'une manière générale et à 18 ans pour les travaux dangereux pour la santé, la sécurité et la moralité de l'enfant, tout en aménageant une exception au profit de l'État dont l'économie et les structures scolaires ne sont pas suffisamment développées. Dans ce cas, il pourra être spécifié, dans un premier temps, que l'âge minimum soit de 14 ans. C'est d'ailleurs le cas du Niger.

Pour ce qui est de l'exception à l'âge de 18 ans pour les travaux dangereux, l'État concerné pourra, après consultation des organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées, autoriser l'emploi d'adolescents dès l'âge de 16 ans, à condition que leur santé, leur sécurité et leur moralité soient garanties et qu'ils aient reçu une formation professionnelle correspondante à leur emploi.

Par une autre exception, l'État pourra, si cela est nécessaire, exclure du champ d'application de la convention des catégories limitées d'emplois lorsque l'application de la Convention soulèverait des difficultés d'exécution spéciales et importantes.

Toutefois la convention précise que les travaux dangereux pour la santé, la sécurité et la moralité des enfants ne peuvent être exclus du champ d'application.

C'est ainsi que le champ d'application devra comprendre, dans tous les cas:

- les industries extractives;
- les industries manufacturières;
- les bâtiments et travaux publics;
- l'électricité, le gaz et l'eau;
- les services sanitaires;
- les transports, entrepôts et communications;
- les plantations et autres entreprises agricoles exploitées principalement à des fins commerciales, à l'exclusion des entreprises familiales ou de petites dimensions produisant pour le marché local.

Cependant la législation nationale pourra autoriser l'emploi à des travaux légers les personnes âgées de 13 à 15 ans à condition que ces travaux ne soient pas susceptibles de porter préjudice à leur santé ou à leur développement ou de nature à porter préjudice à leur assiduité scolaire.

b) *La convention no. 182 sur les pires formes de travail des enfants (1999)*

Aux termes de cette convention, est considérée comme enfant toute personne âgée de moins de 18 ans. (N.B: même définition que celle donnée, en son article 124, par le décret 67- 126 portant partie réglementaire du Code du Travail du Niger.)

La Convention fait devoir aux États membres de prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants, de toute urgence.

Elle définit les pires formes de travail des enfants qu'elle répertorie et classe en quatre catégories principales, ainsi qu'il suit:

- Toutes les formes d'esclavage ou de pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés.
- L'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacle pornographique.
- L'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les Conventions Internationales pertinentes.

- Les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

c) *La Déclaration de l'OIT relative aux Principes et Droits Fondamentaux au Travail (1998)*

Cette Déclaration tire son importance du fait qu'elle constitue un engagement universel, de la part de la Communauté Internationale des États, de respecter, promouvoir et réaliser, entre autres, l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire, l'élimination effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination dans le travail et la profession.

Il importe de faire remarquer que tous les États membres de l'OIT, même s'ils n'ont pas ratifié la totalité des huit Conventions relatives à ces sujets, ont l'obligation de respecter ces principes et ces droits.

1.2.1.2. *Au plan national*

Il s'agit des instruments juridiques nationaux qui énoncent les droits reconnus à tous les citoyens, d'une manière générale, mais aussi, des droits spécifiquement consacrés aux enfants victimes des pires formes de travail au Niger.

Ces textes définissent les principes, objectifs et priorités de la politique nationale en la matière et tentent de décourager l'exploitation des enfants en instituant des sanctions à leur encontre.

A cet effet, il y a lieu de constater que le Niger a adopté divers textes législatifs et réglementaires qui consacrent des droits et libertés aux citoyens nigériens, y compris aux enfants victimes de l'exploitation par le travail. Il s'agit, entre autres, de:

- La loi no. 2003-25 du 13 juin 2003 modifiant la loi no. 61-27 du 15 juillet 1961 portant institution du Code pénal, qui détermine les faits (travaux dangereux, exploitation sexuelle, recrutement et utilisation des enfants dans les conflits armés par exemple, etc.) et qui sont qualifiés d'infraction à la loi pénale et les sanctions qui leur sont applicables.
- La loi no. 2003-26 du 13 juin 2003 modifiant la loi no. 61-33 du 14 août 1961 portant institution du Code de procédure pénale, qui fixe la procédure devant aboutir à la sanction de l'auteur présumé d'une infraction à la loi pénale reconnu coupable par un jugement équitable et juste.
- La loi no. 67-015 du 18 mars 1967 relative à la défense des intérêts civils des mineurs devant les juridictions répressives.
- Le Code civil de 1803, rendu applicable par le décret du 6 août 1901 et par l'article 76 de la Constitution du 8 novembre 1960 et par l'article 140 de la Constitution du 9 août 1999 et qui régit les rapports entre particuliers, leurs droits patrimoniaux, leur honneur, leurs droits de famille.
- L'ordonnance no. 96-039 du 29 juin 1996, instituant un Code du Travail de la République du Niger, qui régit les relations entre employeurs et employés, détermine l'âge minimum d'emploi pour les mineurs et accorde une protection particulière aux enfants travailleurs.

- L'ordonnance no. 99- 11 du 14 mai 1999, portant création, organisation, composition et attributions des juridictions des mineurs au Niger, qui crée un tribunal des mineurs au Niger dans chaque tribunal de première instance, fixe la procédure à suivre devant aboutir à leurs sanctions s'ils sont auteurs présumés d'une infraction à la loi pénale ainsi que, les peines qui leur sont applicables et la durée de leur détention préventive, etc.
- Le décret du 30 novembre 1928, instituant des juridictions spéciales et le régime de la liberté surveillée pour les mineurs.
- Le décret no. 67-126 /MFP/T du 7 septembre 1967 portant partie réglementaire du Code du Travail (dispositions générales), etc.

Il importe ici, de s'appesantir sur les dispositions essentielles contenues dans le Code du Travail et sa partie réglementaire en ce qui concerne la protection des enfants au travail.

a) *Le Code du Travail*

Fortement inspiré du Code du Travail d'Outre-Mer (CTOM) de 1952 de l'ancienne puissance coloniale française, le Code du Travail du Niger (CTN), en application depuis 1996, fixe les conditions de travail des enfants (articles 99 et 100) y compris le travail de nuit des enfants (article 96) et leur temps de repos (article 97).

Le principe général en la matière est l'interdiction d'employer les enfants à des travaux excédant leur force, susceptibles de nuire à leur santé et à leur développement, présentant des causes de danger ou qui, par leur nature et par les conditions dans lesquelles ils sont effectués, sont susceptibles de porter atteinte à leur moralité.

S'agissant des conditions d'accès à l'emploi, les dispositions de l'article 99 du Code du Travail édictent que l'enfant doit être âgé d'au moins 14 ans. Le CTN a prévu cependant la possibilité de déroger à cette disposition, par décret, en fonction des circonstances locales et de la nature des travaux effectués. La nature de ces travaux et les entreprises concernées sont déterminées par décret pris après avis de la Commission Consultative du Travail.

Les dispositions actuellement en vigueur sont celles du décret 67-127/MFP/T du 7 septembre 1967 portant partie réglementaire du Code du Travail, notamment les articles 124 et 163. Ces dispositions prévoient:

- une interdiction absolue: celle de l'emploi des enfants de moins de 12 ans;
- des possibilités d'emploi des enfants de moins de 18 ans;
- les travaux interdits aux enfants de 14 à 18 ans.

Nous examinerons ces règles de manière plus approfondie dans la sous-section ci-dessous.

b) *La partie réglementaire du Code du Travail*

1) L'emploi des enfants de 12 à 13 ans

Le principe est l'interdiction de l'emploi des enfants même en qualité d'apprentis et ce pour la simple raison qu'à cet âge les enfants sont dans la période légale d'obligation scolaire. La règle voulant que le principe soit assorti de dérogation, il y a une possibilité d'effectuer des

travaux légers en dehors des heures de fréquentation scolaire sous réserve de respecter les conditions suivantes:

- ces travaux ne doivent pas porter préjudice à l'assiduité scolaire des enfants;
- ces travaux ne doivent pas excéder deux heures par jour pendant les périodes de fréquentation scolaire;
- ces travaux ne doivent pas excéder quatre heures par jour en dehors des périodes de fréquentation scolaire (vacances par exemple).

L'intention est louable et le souci de protection de l'enfant, particulièrement sa scolarité, est présent et bien pris en compte. Malheureusement force est de constater qu'un grand nombre d'enfants n'ont pas accès à l'école et leur effectif augmente chaque année du fait du fort taux de natalité dans le pays.

2) L'emploi des enfants de 14 à 18 ans

Le principe tient à la durée de travail. L'emploi des enfants ne doit pas excéder huit heures par jour, ce, avec un repos conséquent d'au moins douze heures consécutives.

Des dérogations sont possibles dans les cas d'activité menée par un enfant de sexe masculin âgé de plus de seize ans dans une industrie traitant des matières périssables ou dans des usines à feu continu, et ce, en vue de prévenir ou réparer des accidents. Ces dérogations nécessitent une autorisation spéciale de l'Inspecteur du Travail.

3) Travaux interdits aux enfants de moins de 18 ans

Aux termes des dispositions de l'article 100 du CTN, l'Inspecteur du Travail est habilité à requérir l'examen des enfants par un médecin agréé en vue de vérifier si les travaux qui leur sont confiés n'excèdent pas leurs forces.

Les travaux interdits font l'objet des articles 138 à 163 du décret portant partie réglementaire du CTN. Le principe général est l'interdiction de l'emploi des enfants à des travaux dangereux. La dangerosité des travaux est établie par l'Inspecteur du Travail, mais l'employeur pourra faire appel de cette décision devant le Ministre chargé du Travail.

Sont particulièrement interdits les travaux suivants:

- travaux sur scie circulaire ou à rubans;
- manipulation d'explosif;
- manipulation de produits chimiques dangereux;
- travaux effectués sur échafaudage volant;
- travaux électriques ou conduite de machines électriques dangereuses;
- travaux sur machines dangereuses non munies de dispositifs de sécurité adéquats (cisailles, massicots, presses, etc.);
- travaux dans les abattoirs;
- travaux souterrains dans les mines, etc.

La dangerosité de ces travaux, conjuguée à la faiblesse physique, intellectuelle, morale, professionnelle et technique de l'enfant de moins de 18 ans, explique aisément leur interdiction.

Les concepts et définitions opérationnels du travail des enfants ci-dessous sont basés sur l'interprétation des textes régissant les activités des enfants au Niger. Ils ont permis de produire les statistiques sur le travail des enfants dans ce rapport.

1.2.2. Concepts et définitions du travail des enfants

Le concept le plus étendu pour mesurer le travail des enfants est le cadre des activités productives selon la résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants, adoptée lors de la 18^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail (décembre 2008). Il comprend les enfants occupés économiquement et ceux dans les autres activités productives. Dans le contexte du Niger, le travail des enfants est mesuré en termes de leur engagement dans les activités productives du domaine de la production du système de la comptabilité nationale (SCN). L'analyse des données de l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Niger fait référence à des conventions internationales, des textes de lois qui règlementent le travail des enfants dans le pays.

- **Enfant:** un enfant désigne toute personne ayant moins de 18 ans selon la Convention des Nations Unies sur le Droit des Enfants de 1989 et la Convention no. 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants de 1999.

Note: Comme il est communément admis qu'un enfant de moins de 5 ans est très jeune pour travailler ou pour commencer l'école, l'analyse portera sur les enfants âgés de 5 à 17 ans comme recommandé par la résolution concernant les statistiques sur le travail des enfants.

- **Enfants occupés**

Les enfants occupés économiquement – salariés, indépendants et travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale – sont ceux qui s'engagent dans toute activité dans le domaine de la production du SCN, ne serait ce qu'une heure au cours de la période de référence. Autrement dit, il s'agit de ceux qui ont un emploi.

Est considéré comme emploi du moment, toute activité effectuée pendant au moins une heure contre un revenu en espèces ou en nature pendant les 7 derniers jours. Cependant, sont classées dans cette catégorie, les personnes ayant un emploi, mais qui n'ont pas travaillé au cours de la période considérée pour cause de vacances ou congé professionnel, de congé de maladie ou d'accouchement, ou même de cessation temporaire de travail pour grève, saison morte, arrêt technique, etc. devant durer moins d'un mois. Par ailleurs, les aides familiaux, les apprentis et les stagiaires non rémunérés sont également considérés comme des enfants occupés.

Il est important de préciser que le concept d'«enfants travailleurs» basé sur l'activité économique exclut les enfants cherchant du travail ou ceux qui sont au «chômage». Raison pour laquelle, il est plus judicieux de parler d'«enfants occupés économiquement» au lieu d'«enfants économiquement actifs».

- **Travail des enfants**

L'expression travail des enfants à abolir ou simplement travail des enfants¹ s'entend de l'exercice par un enfant de travaux interdits, et plus généralement, de types de travail qu'il

¹ Dans ce rapport, nous utiliserons indifféremment les termes suivants: travail des enfants à abolir, travaux interdits/prohibés aux enfants.

convient d'éliminer car jugés non souhaitables tant socialement que moralement selon la législation nationale, les conventions de l'OIT (no. 138) sur l'âge minimum, 1973, et (no. 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, ainsi que les recommandations (no. 146 et no. 190), qui les complètent.

C'est une notion plus étroite que celle d'«enfants occupés économiquement» puisqu'elle exclut les enfants âgés de 12 à 13 ans qui ne sont employés que quelques heures par semaine à des tâches légères autorisées et les enfants âgés de 14 à 17 ans qui accomplissent un travail non répertorié comme étant «dangereux».

Pour des objectifs de mesure statistique, le travail des enfants concerne toute personne âgée de 5 à 17 ans qui au cours d'une période de temps donnée a exercé une ou plusieurs des activités suivantes:

- pires formes de travail des enfants², telles que décrites ci-dessous ;
- activité économique avant l'âge minimum d'admission à l'emploi, à savoir 14 ans au Niger, y exclus les enfants exerçant les travaux légers entre 12 et 13 ans.

Il est mesuré en termes de l'engagement des enfants dans les activités productives dans le cadre du domaine de la production du SCN³.

Par contre, certaines formes de travail n'entrent pas dans la catégorie de travail des enfants. Il s'agit des tâches ménagères ou familiales, exercées dans les entreprises familiales ou les activités exercées en dehors des heures scolaires et pendant les vacances en vue de gagner de l'argent de poche. Ce type de travail contribue au développement des enfants et au bien-être de leur famille; il leur permet d'acquérir des compétences, des habitudes et de l'expérience qui renforceront leur rentabilité et leur productivité une fois adultes.

- **Pires formes de travail des enfants**

Selon la convention no. 182 de l'OIT, les pires formes de travail des enfants désignent:

- a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dette et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;
- b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques;

² Dans ce rapport, les pires formes de travail des enfants concernent uniquement les travaux dangereux en ce sens que les pires formes autres que les travaux dangereux n'ont pas été entièrement couvertes par l'enquête. La question du travail forcé couverte par l'enquête fait l'objet d'un rapport séparé.

³ Période de référence: Le travail des enfants est mesuré au cours d'une semaine de référence pendant l'année scolaire au lieu d'une longue période comme l'année. Une période de référence d'une semaine est plus convenable parce qu'elle permet une mesure plus précise de l'activité économique et limite les ambiguïtés résultant de l'incidence des changements de statut et des statuts multiples dans l'activité économique de même que dans l'intensité du travail qui peuvent survenir pendant une longue période de référence. De plus, la plupart des sources de données existantes ont pour référence la semaine.

- c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales;
- d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Pour un souci de clarté, les pires formes de travail des enfants sont regroupées en deux catégories: les pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux (les sous rubriques a) à c) et les travaux dangereux (la sous rubrique d)).

- **Pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux**

La présente enquête ne permet pas de couvrir toutes les «pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux» en ce sens qu'elles s'appréhendent par des opérations spécifiques. En fait, les concepts et définitions statistiques de ces formes de travail des enfants ne sont pas suffisamment développés. Les méthodes statistiques de mesure sont encore au stade d'expérimentation. Dans cette perspective, nous avons introduit des questions sur le travail forcé dans le cadre de la présente enquête nationale sur le travail des enfants. Toutefois, les statistiques sur le travail forcé des enfants font l'objet d'un rapport séparé sur cette problématique.

- **Travaux dangereux**

On entend par «travail dangereux» toute activité ou occupation qui, de par sa nature ou son type, se traduit directement ou indirectement par des effets dommageables pour la sécurité, la santé (physique ou mentale) et le développement moral de l'enfant. Le danger peut également être induit par une charge de travail excessive, par les rigueurs physiques associées à la tâche, ou par l'intensité du travail – durée ou nombre d'heures –, même lorsque l'activité ou l'occupation est réputée non dangereuse ou «sûre».

Sur la base des données collectées et de l'interprétation des textes, les enfants exerçant les travaux dangereux sont ceux âgés de 5 à 17 ans qui sont dans l'une des catégories suivantes:

- les professions désignées dangereuses;
- les branches d'activité économique désignées dangereuses;
- les longues heures de travail;
- les autres conditions dangereuses de travail (travail de nuit, port de charge lourde, manipulation de pesticide, d'outils tranchants, etc.).

CHAPITRE 2: CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION RÉPONDANTE

Ce chapitre porte sur les caractéristiques économiques et sociodémographiques de la population de l'enquête (structure par âge et sexe des enfants, et activité économique et sexe des chefs de ménage). L'objectif de ce chapitre est de présenter certaines caractéristiques de l'environnement socioéconomique des populations ciblées par l'enquête. Cette description est importante dans la mesure où les caractéristiques socioéconomiques et environnementales font partie des déterminants du travail des enfants.

2.1. Composition de la population enquêtée: cas des enfants de moins de 18 ans

Les résultats de l'Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) au Niger présentés dans le tableau 3 permettent d'estimer la population des enfants âgés de 0 à 17 ans à 6 887 725. La sous-population des enfants de 5 à 17 ans représente 55,5% des enfants de moins de 18 ans, soit 3 819 452 individus. La proportion d'enfants de 5-17 ans est plus importante à Niamey que dans les deux autres strates de résidence. En effet, 62,8% des enfants de moins de 18 ans à Niamey sont âgés de 5 à 17 ans contre 60,4% dans les autres centres urbains et 54,7% en milieu rural. Parmi les enfants de 5 à 17 ans, sur l'ensemble du pays, on dénombre un peu plus de filles (50,3%) que de garçons (49,7%). Ce constat ressort dans les deux strates sauf à Niamey où on distingue un peu plus de garçons que de filles.

Tableau 3: Répartition de la population d'enfants de 0 à 17 ans par groupe d'âge et sexe

Groupe d'âge	Garçons		Filles		Total	
	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs
Autres centres urbains						
0-4 ans	40,0	223 021	39,4	217 986	39,7	441 007
5-17 ans	60,0	334 296	60,6	335 322	60,3	669 618
Total	100,0	557 317	100,0	553 308	100,0	1 110 625
Niamey						
0-4 ans	36,5	83 749	38,6	91 472	37,5	175 221
5-17 ans	63,5	145 991	61,4	145 674	62,5	291 665
Total	100,0	229 740	100,0	237 146	100,0	466 886
Rural						
0-4 ans	46,7	1 244 526	45,6	1 207 519	46,2	2 452 045
5-17 ans	53,3	1 418 151	54,4	1 440 019	53,8	2 858 170
Total	100,0	2 662 677	100,0	2 647 538	100,0	5 310 215
Tous						
0-4 ans	45,0	1 551 295	44,1	1 516 978	44,5	3 068 273
5-17 ans	55,0	1 898 437	55,9	1 921 015	55,5	3 819 452
Total	100,0	3 449 732	100,0	3 437 993	100,0	6 887 725

2.2. Sexe des chefs de ménage

Sur le plan national, un peu plus d'un ménage sur dix (13,4%) est dirigé par des femmes. Cette proportion est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, 17,0% des ménages sont dirigés par des femmes à Niamey contre 15,7% dans les autres centres urbains.

La proportion de femmes chefs de ménage est plus élevée dans la région de Tahoua (24,2%), le milieu urbain de la région d'Agadez (17,7%) et dans la région de Niamey (17,0%). Les régions de Dosso et Maradi sont ceux qui enregistrent les plus faibles proportions de femmes chefs de ménage avec respectivement 5,2% et 8,6% de femmes chefs de ménage.

2.3. Branche d'activité économique du chef de ménage par sexe et milieu de résidence

La répartition des chefs de ménage par branche d'activité montre qu'ils exercent le plus dans les branches du commerce et de l'agriculture. C'est ainsi que 25,5% des chefs de ménage travaillent dans le commerce et 20,8% dans l'agriculture. Cette disparité ressort au niveau de chaque strate de résidence sauf à Niamey où la branche de l'administration vient en deuxième position après le commerce. La plupart des femmes chefs de ménage exercent le métier de «domestique» dans les ménages (28,5%) ou font du commerce (24,4%). Celles qui travaillent dans l'administration ne représentent que 0,7% tandis que ce pourcentage est de 2,5% chez les chefs de ménage de sexe masculin.

Tableau 4: Répartition des ménages par sexe du chef de ménage et milieu de résidence

Chef de ménage	Autres centres urbains		Niamey		Rural		Total	
	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs
Masculin	84,3	329 592	83,0	159 044	87,5	1 460 150	86,6	1 948 786
Féminin	15,7	61 219	17,0	32 624	12,5	208 168	13,4	302 011
Total	100,0	390 811	100,0	191 668	100,0	1 668 318	100,0	2 250 797

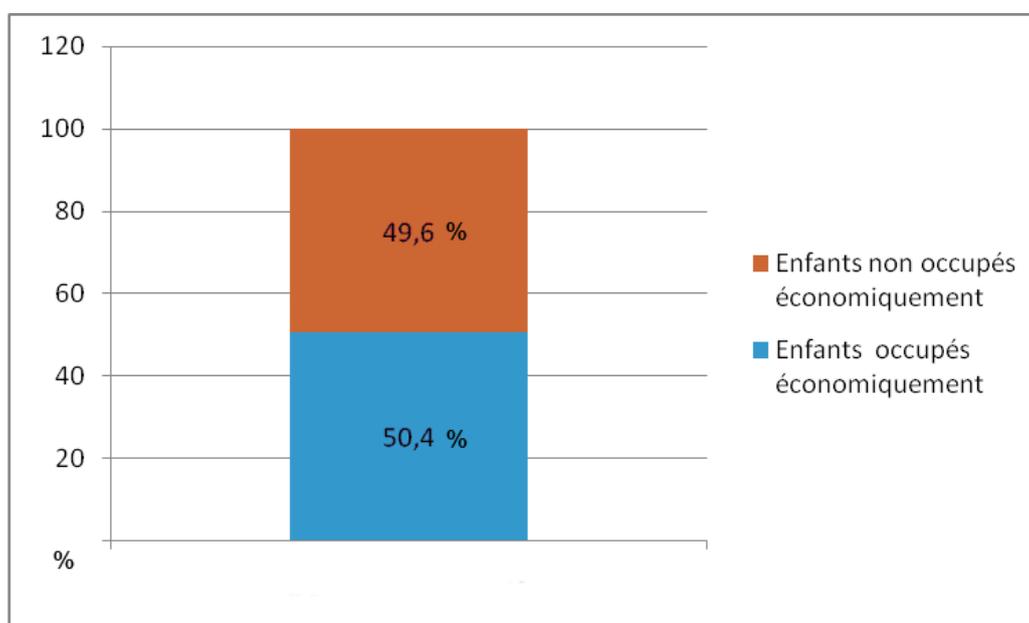
CHAPITRE 3: ACTIVITÉS EXERCÉES PAR LES ENFANTS

Ce chapitre porte sur les activités économiques des enfants de 5 à 17 ans de même que sur les tâches ménagères dans son propre ménage. Il met également en lumière les principales caractéristiques et l'ampleur du travail économique chez les enfants de 5 à 17 ans.

3.1. Enfants économiquement occupés

Selon les résultats de l'enquête nationale sur le travail des enfants au Niger, 1 922 637 enfants sont économiquement occupés en 2009 et représentent 50,4% des enfants de 5 à 17 ans. Ainsi, au Niger, un enfant sur deux âgés de 5 à 17 ans est économiquement occupé.

Figure 1: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par occupation



3.2. Caractéristiques des enfants inoccupés et inactifs

Cette partie porte sur les notions d'enfants inoccupés c'est-à-dire enfants non économiquement occupés et les enfants «inactifs»⁴ c'est-à-dire enfants ni économiquement occupé ni fréquentant l'école.

La répartition des enfants inactifs par région montre que les régions de Maradi et Tahoua abritent plus d'enfants inactifs que les autres, avec respectivement 24,6% et 26,4%. Elles sont suivies par la région de Zinder avec 16,9% des inactifs âgés de 5 à 17 ans.

La répartition des enfants inoccupés par groupe d'âge et fréquentation scolaire montre que 55,6% des enfants inoccupés fréquentent une école au moment de l'enquête. Pour le groupe d'âge de 5 à 11 ans, seule la moitié des enfants vont à l'école (54,0%).

⁴ Il est à noter que ces enfants inactifs peuvent être impliqués dans les tâches ménagères.

C'est au niveau des enfants inoccupés du groupe d'âge de 10 à 14 ans que l'on retrouve une forte proportion d'enfants fréquentant une école (73,1%). Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que, surtout en milieu rural les enfants de 5 à 6 ans sont rarement inscrits dans une école maternelle. La proportion d'enfants de 15 à 17 ans qui fréquentent une école (44,6%) est inférieure à celle des enfants du groupe d'âge de 10 à 14 ans. Ceci pourrait être expliqué par le fort taux d'abandon scolaire à partir de l'âge de 14 ans.

Une analyse en fonction du sexe indique que la proportion de garçons inoccupés fréquentant une école (58,6%) est supérieure à celle des filles (52,4%).

Ces enfants inoccupés et qui ne fréquentent pas une école, sont encore plus vulnérables au travail des enfants surtout en milieu rural où ils représentent 53,5% car ils constituent des potentiels travailleurs. Ces enfants sont susceptibles d'être économiquement occupés.

La répartition des enfants inactifs par groupe d'âge montre que 78,5% d'entre eux sont âgés de 5 à 11 ans et 6,9% appartiennent au groupe d'âge de 12 à 13 ans. Quant aux inactifs du groupe d'âge de 14 à 17 ans, ils représentent 14,6%.

Tableau 5: Répartition des enfants de 5 à 17 ans inactifs par région et groupe d'âge

Région	Enfants 5-11 ans		Enfants 12-13 ans		Enfants 14-17 ans		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agadez	8 497	65,2	645	5,0	3 885	29,8	13 027	100,0
Diffa	19 890	84,2	448	1,9	3 288	13,9	23 626	100,0
Dosso	60 664	76,3	5 723	7,2	13 125	16,5	79 512	100,0
Maradi	159 241	81,1	10 959	5,6	26 213	13,3	196 413	100,0
Tahoua	172 366	79,4	14 998	6,9	29 799	13,7	217 163	100,0
Tillabéri	64 950	78,4	6 411	7,7	11 439	13,8	82 800	100,0
Zinder	112 244	81,6	12 761	9,3	12 528	9,1	137 533	100,0
Niamey	32 120	61,5	3 241	6,2	16 866	32,3	52 227	100,0
Total	629 972	78,5	55 186	6,9	117 143	14,6	802 301	100,0

3.3. Ampleur de l'activité économique des enfants

3.3.1. Activité économique et région de résidence des enfants

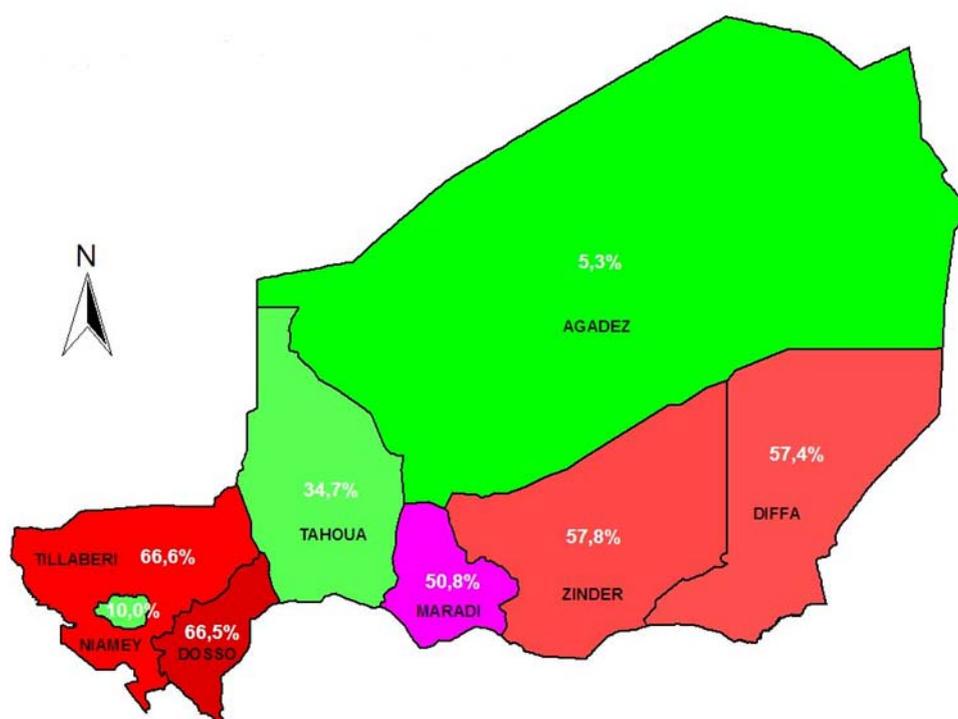
La répartition des enfants économiquement occupés par région de résidence montre qu'il existe de très grandes disparités entre les différentes régions du pays. Ainsi, sur les huit régions du pays, cinq sont considérablement affectées par l'insertion des enfants dans les activités économiques avec à leur tête la région de Tillabéri où 66,6% des enfants étaient économiquement occupés en 2009 qui est suivie de la région de Dosso avec 66,5% des enfants. Les régions de Zinder, Diffa et Maradi sont moins affectées, mais tout de même la proportion d'enfants occupés demeure élevée, avec respectivement 57,8%, 57,4% et 50,8%.

Cette prépondérance des enfants occupés dans les régions de Tillabéri et Dosso situées en bordure du fleuve Niger pourrait s'expliquer par le fait que l'activité agricole dans ces régions s'étale sur toute l'année avec la riziculture et d'autres cultures irriguées qui se pratiquent en saison sèche et les cultures dunaires se pratiquant en saison pluvieuse.

La région de Tillabéri abrite aussi les plus importants sites d'orpaillage repartis dans les départements de Kollo, Say et Tera où l'utilisation de la main d'œuvre infantile est abondante. En effet, selon les résultats de l'enquête de base sur le travail des enfants sur les sites d'orpaillage réalisée en 2008, 42,0% des enfants de 5 à 17 ans exercent une activité sur ces sites.

La région d'Agadez avec 5,3% des enfants 5 à 17 ans économiquement occupés est la moins affectée par ce phénomène. Cette situation de la région pourrait s'expliquer par le caractère désertique du climat de la région où l'activité agricole employant les enfants est très réduite. Par ailleurs, il y a lieu de souligner que la majeure partie des enfants de cette région est beaucoup plus occupée dans la conduite des animaux au pâturage et cela dans les zones nomades qui étaient inaccessibles aux enquêteurs lors de leur passage compte tenu des problèmes d'insécurité dans la région. En outre, il est à rappeler que l'enquête a couvert les zones de dénombrement du milieu urbain du chef lieu de région et les départements d'Arlit et de Tchirozérine. Compte tenu de ces facteurs, tout au long de ce rapport, il est difficile de comparer les statistiques de la région d'Agadez avec celles des autres régions.

Figure 2: Répartition des enfants de 5 à 17 ans économiquement occupés par région



3.3.2. Milieu de résidence et activité économique des enfants

De grandes disparités existent entre les milieux de résidence en termes d'occupation économique des enfants de 5 à 17 ans. En effet, en milieu rural près de trois enfants sur cinq (58,7%) sont économiquement occupés alors que dans les autres centres urbains c'est près du tiers des enfants (32,7%) qui sont occupés. Par contre à Niamey, la grande métropole nationale, c'est un enfant sur dix (10,0%) qui est économiquement occupé.

Ainsi, on pourrait déduire qu'au Niger, selon les résultats de l'ENTE, l'occupation économique des enfants est beaucoup plus un phénomène rural qu'urbain.

Tableau 6: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par occupation et milieu de résidence

Enfants	Autres centres urbains		Niamey		Rural		Total	
	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs
Occupés	32,7	218 604	10,0	29 111	58,7	1 674 922	50,4	1 922 637
Non occupés	67,3	449 355	90,0	262 553	41,3	1 178 836	49,6	1 890 744
Total	100,0	667 959	100,0	291 664	100,0	2 853 758	100,0	3 813 381

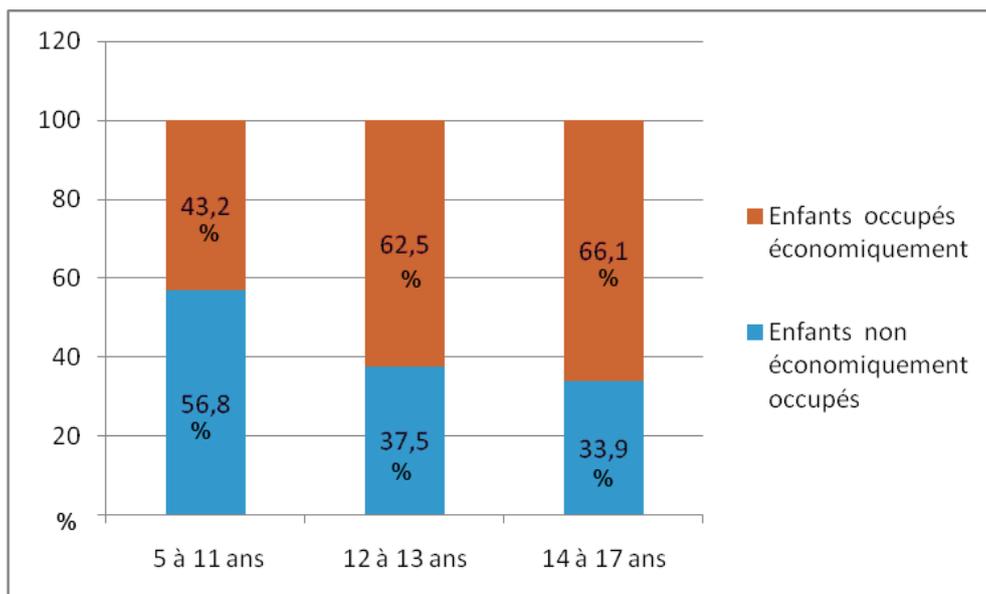
3.3.3. Activité économique des enfants par groupe d'âge

Il est aisé de constater qu'en dépit de la forte implication des enfants dans les activités économiques au Niger, les enfants de moins de 12 ans sont moins affectés par le phénomène que leurs aînés de 12 à 13 ans et de 14 à 17 ans. Ainsi, la proportion d'enfants occupés augmente avec l'âge. La proportion d'enfants occupés de 5 à 11 ans représente 43,2% contre 62,5% chez les enfants âgés de 12 à 13 ans et 66,1% chez ceux du groupe d'âge de 14 à 17 ans.

Ce taux de 43,2% d'enfants âgés de 5 à 11 ans est préoccupant car il concerne non seulement le groupe d'âge la plus vulnérable qui est occupée dans les types de travail des enfants à abolir et cela à un âge où ils sont sensés être à l'école. Il faut souligner que la scolarité est obligatoire au Niger jusqu'à 14 ans.

Aussi, si l'on s'intéresse aux enfants de moins de 15 ans uniquement, on remarque qu'une forte proportion d'entre eux est économiquement occupée puisqu'ils représentent 47,7%.

Figure 3: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par occupation et groupe d'âge



3.3.4. Occupation économique et sexe des enfants

Selon le sexe, la répartition des enfants de 5 à 17 ans montre que les filles travaillent plus que les garçons. En effet, la proportion des filles occupées est de 53,1% contre 47,7% pour les garçons. Cette prépondérance des filles occupées pourrait s'expliquer par le fait qu'elles sont plus sollicitées pour les travaux domestiques⁵ que les garçons.

Tableau 7: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par occupation et sexe

Enfants	Garçons		Filles		Total	
	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs
Occupés	47,7	904 240	53,1	1 018 396	50,4	1 922 637
Non occupés	52,3	992 604	46,9	898 140	49,6	1 890 744
Total	100,0	1 896 844	100,0	1 916 536	100,0	3 813 381

3.3.5. Activités économiques et fréquentation scolaire des enfants

Parmi les enfants fréquentant l'école, 42,5% d'entre eux sont économiquement occupés (tableau 27). Ils sont moins impliqués dans les activités économiques que ceux n'allant pas à l'école chez qui le taux d'emploi est de 57,9%. Cette situation pourrait porter préjudice à l'assiduité et aux résultats scolaires des enfants. Ainsi, les contre-performances, notamment, les faibles résultats aux examens scolaires, les déperditions scolaires et la baisse des niveaux des élèves qui ont caractérisé le système éducatif nigérien ces dernières années pourraient être expliqués par le nombre d'enfants occupés et surtout en milieu rural.

3.3.6. Activité économique des enfants et lien de parenté avec le chef de ménage

La répartition des enfants de 5 à 17 ans par lien de parenté avec le chef de ménage montre que parmi les enfants qui sont époux ou épouse du chef de ménage, 77,6% sont occupés

⁵ Ces travaux domestiques ne sont pas accomplis dans leurs ménages d'origine. Ils constituent des activités économiques.

(tableau 26). Ainsi, les enfants entrés en union précocement sont dans leur majorité astreints à travailler. En d'autres termes, le mariage précoce est un phénomène qui joue un rôle très important dans l'entrée précoce des enfants dans le monde du travail. De ce fait, la lutte contre le mariage précoce pourrait être une stratégie efficace contre le travail des enfants au Niger. Conformément aux résultats du tableau 26, le lien de parenté avec le chef de ménage influence la propension à exercer une activité économique. Celle-ci est faible lorsqu'il s'agit des enfants biologiques du chef de ménage.

3.4. Tâches ménagères

Les résultats de l'ENTE montrent qu'au Niger, les enfants sont très utilisés pour les tâches ménagères⁶ à l'instar de ceux des pays de la sous-région. Ils sont environ 86% qui effectuent ces tâches ménagères. Les données contenues dans le tableau 8 montrent que les enfants du groupe d'âge de 12 à 13 ans sont beaucoup plus sollicités pour ces travaux que ceux des autres groupes d'âges. En effet, ils représentent 91,6% contre 87% pour le groupe d'âge de 14 à 17 ans. Le niveau de la participation des enfants de 14 à 17 ans aux tâches ménagères s'explique par le fait qu'ils exercent le plus souvent leurs activités en dehors du ménage. De ce fait, ils passent beaucoup plus de temps en dehors du ménage.

Une analyse suivant le sexe indique que la proportion des filles exerçant les travaux ménagers est supérieure à celle des garçons. Ainsi, la proportion des filles effectuant ces travaux est de 88,4% contre 83,3% chez les garçons.

La participation des filles aux tâches ménagères devient plus importante à partir du groupe d'âge de 12 à 13 ans où la proportion s'établit à 94,0% et à 92,3% chez les filles du groupe d'âge de 14 à 17 ans.

Tableau 8: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par groupe d'âge et participation aux tâches ménagères

Groupe d'âge	N'effectuant pas de tâches ménagères		Effectuant des tâches ménagères		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
5 à 11 ans	396 221	15,7	2 125 445	84,3	2 521 666	100,0
12 à 13 ans	45 873	8,4	502 257	91,6	548 130	100,0
14 à 17 ans	96 766	13,0	646 818	87,0	743 584	100,0
Total	538 860	14,1	3 274 520	85,9	3 813 380	100,0

3.4.1. Principales tâches ménagères effectuées par les enfants de 5 à 17 ans

Les tâches ménagères auxquelles sont soumis les enfants âgés de 5 à 17 ans au Niger sont principalement les courses du ménage pour 85,6%, la lessive pour 43,2%, la garde des enfants et des personnes âgées pour 27,2% et la cuisine pour 20,0%.

Les courses du ménage qui concernent la majorité des enfants, sont beaucoup plus effectuées par les filles. Ainsi, 87,5% des filles âgées de 5 à 17 ans effectuent les courses pour les ménages contre 83,6% pour les garçons. Ces courses destinées aux ménages, exposent, à l'instar des travaux de rue, les enfants à plusieurs dangers. Ces types de travaux peuvent également se

⁶ Il est à noter que ces tâches ménagères sont exercées par les enfants dans leurs propres ménages.

traduire par des effets dommageables pour la sécurité, la santé (physique ou mentale) et le développement moral de l'enfant.

La lessive occupant 43,2% des enfants est réservée beaucoup plus aux filles qu'aux garçons puisqu'elle occupe 51,2% des filles contre 35,1% chez les garçons.

Quant à la cuisine, elle occupe un enfant sur cinq (20,0%). Toutefois, elle occupe plus les filles que les garçons. Ainsi, ce sont 34,7% des filles qui font la cuisine contre 5,1% seulement chez les garçons.

La garde des enfants et/ou des personnes âgées fait aussi partie des tâches ménagères de 27,2% des enfants de 5 à 17 ans. La conséquence de ces tâches ménagères est qu'elles pourraient contraindre les enfants à rester à la maison et les priver d'aller à l'école. En effet, les enfants n'effectuant pas de tâches ménagères et qui sont scolarisés représentent 49,2% de cette frange de la population infantile tandis que ce sont 46,1% des enfants qui pratiquent la garde des enfants et/ou des personnes âgées qui sont scolarisés.

3.4.2. Tâches ménagères et fréquentation scolaire des enfants de 6 à 17 ans occupés

Il ressort des résultats de l'ENTE que 95% des enfants scolarisés et économiquement occupés au Niger effectuent des travaux ménagers. Les garçons de cette catégorie représentent 94,2% contre 95,8% chez les filles (tableau 9).

Selon le groupe d'âge, on note que les enfants de 12 à 13 ans économiquement occupés sont les plus sollicités pour les travaux ménagers puisqu'ils représentent 98,4% contre 94,4% chez les enfants scolarisés de 5 à 11 ans et 92,7% chez ceux du groupe d'âge de 14 à 17 ans.

Quant aux enfants économiquement occupés ne fréquentant pas l'école, ils sont moins sollicités pour les travaux ménagers que ceux qui sont scolarisés. Ainsi, ce sont 93,3% des enfants non scolarisés qui effectuent des travaux ménagers. Ce résultat est semblable à celui de l'ENTE réalisée au Bénin en 2008 qui a révélé un taux de participation aux tâches ménagères de 98,3% chez les enfants scolarisés de 6 à 17 ans et de 95,8% chez les enfants non scolarisés.

Tableau 9: Répartition des enfants scolarisés de 6 à 17 ans économiquement occupés par sexe et participation aux tâches ménagères

Enfants	N'effectuant pas de tâches ménagères		Effectuant des tâches ménagères		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Garçons	23 327	5,8	381 543	94,2	404 870	100,0
Filles	15 025	4,2	343 752	95,8	358 777	100,0
Total	38 352	5,0	725 295	95,0	763 647	100,0

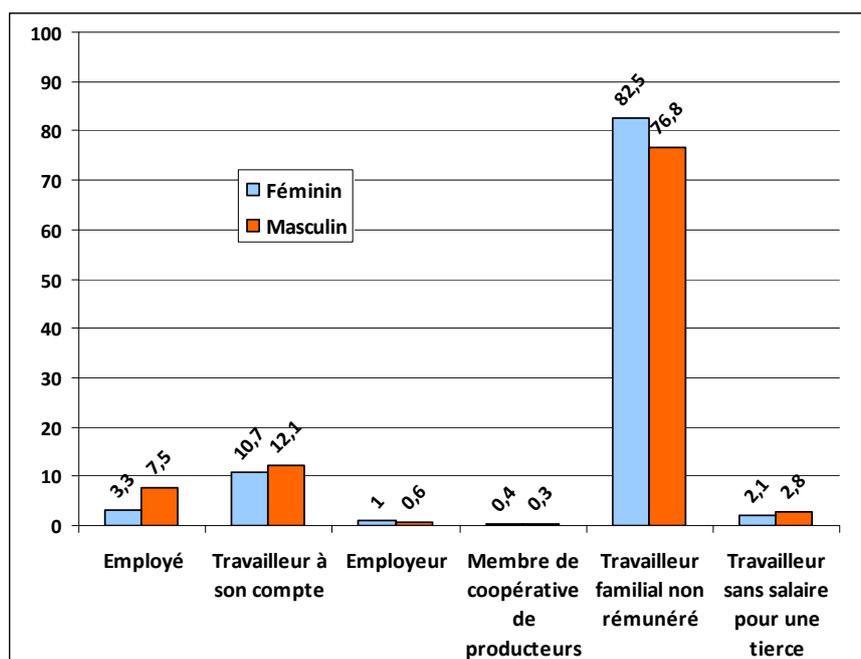
3.5. Situation dans la profession

La majorité des enfants économiquement occupés (79,8%) sont des travailleurs familiaux non rémunérés. Les enfants qui travaillent à leur compte représentent 11,3%. Quant aux enfants employés, ils ne représentent que 5,3%. Les autres enfants se répartissent entre travailleurs sans salaires pour une tierce personne (2,4%) et employeurs (0,8%) (tableau 29).

Cette forme de travail qui s'apparente à considérer les enfants comme des aides familiaux est une forme pernicieuse d'exploitation des enfants sous le couvert familial; dans ces conditions, l'enfant évolue dans des foyers; sans aucune éducation réelle mais exploité à longueur de journée avec comme rémunération le repas et le lieu d'habitation.

L'exploitation est beaucoup plus dommageable quand il s'agit des jeunes filles qui sont non seulement cloîtrées dans les maisons, mais aussi dociles à la portée de la maîtresse ou du maître de la maison; certains employeurs refusent de les payer en espèces sous le prétexte qu'il leur revient la charge d'assurer à l'employée sa valise de mariage quand il se présentera.

Figure 4: Répartition des enfants de 5 à 17 ans occupés par situation dans la profession et sexe (en pourcentage)



La répartition des enfants occupés diffère sensiblement selon le sexe. En effet, la proportion des garçons employés rémunérés s'élève à 7,5% tandis qu'elle est de 3,3% chez les filles. Quant à la proportion des filles occupées et non rémunérées, elle est de 82,5% dépassant celle des garçons qui est de 76,8% (tableau 31).

Toutefois, il existe de très grandes disparités entre les régions quant à la répartition des enfants occupés selon leur situation dans la profession. Ainsi, à Niamey, la proportion d'enfants occupant un emploi rémunéré est de 30,9%, alors que dans les autres régions elle n'atteint guère les 7%. Les travailleurs familiaux non rémunérés sont moins fréquents dans les régions d'Agadez et de Niamey (respectivement de 37,6% et 51,2%) que dans les autres régions comme Tillabéri (87,5%), Dosso (82,3%) et Maradi (82,4%) (tableau 29).

3.6. Branches d'activités des enfants économiquement occupés

La majorité des enfants économiquement occupés sont employés dans les services domestiques (58,2%)⁷ et dans le secteur agricole (13,8%). Le commerce également emploie une proportion non négligeable des enfants travailleurs à savoir 9,7%. Quant aux activités de la restauration, elles utilisent aussi la main d'œuvre infantile, puisqu'elles occupent 8,0% des enfants économiquement occupés. On retrouve également des enfants occupés dans des activités de production (3,6%) et de construction (1,3%) (tableau 33).

La répartition par sexe et par secteur d'activités des enfants de 5 à 17 ans économiquement occupés montre que plus de deux tiers des filles de cette catégorie (67,4%) sont employées dans les ménages. Quant aux garçons employés dans les travaux domestiques, leur proportion s'élève à 47,8%. Cependant, ils sont plus présents dans les travaux agricoles que les filles. En fait, le secteur agricole occupe 25,7% des garçons alors que la proportion des filles employées représente 3,4%. Ainsi, les garçons sont beaucoup plus sollicités dans les activités agricoles que les filles compte tenu de la sociologie du pays. En effet, les activités agricoles étant réservées particulièrement aux hommes, les garçons dès leur bas âge, sont initiés aux travaux agricoles souvent harassants et intenses pouvant durer plus de 10 heures par jour.

Les résultats de l'ENTE ont montré que les travaux domestiques constituent la branche d'activité employant le plus les enfants de 5 à 17 ans. La répartition des enfants occupés par âge et branche d'activité montre qu'au fur à mesure que l'âge augmente la proportion d'enfants effectuant des travaux domestiques diminue. Ainsi, les plus jeunes enfants, c'est-à-dire ceux du groupe d'âge de 5 à 11 ans sont les plus employés dans les travaux domestiques. La proportion d'enfants de ce groupe d'âge participant à ces travaux représente 65,5%. Cette prépondérance des jeunes enfants s'explique par le fait qu'ils constituent une main d'œuvre bon marché par rapport à leurs aînés des groupes d'âge de 12 à 13 ans et de 14 à 17 ans qui sont employés dans les travaux domestiques à 50,7% et 47,4% respectivement.

⁷ Cette proportion importante des enfants dans les services domestiques mériterait des analyses approfondies qui ne font pas partie de ce rapport basé essentiellement sur une analyse descriptive des données collectées.

Tableau 10: Répartition des enfants économiquement occupés, par sexe, groupe d'âge et branche d'activité

Enfants		Agriculture/ élevage	Industrie	Commerce	Services domestiques	Autres services	Total
Sexe							
Garçon	Effectif	228 324	52 870	127 298	425 427	55 947	889 866
	%	25,7	5,9	14,3	47,8	6,3	100,0
Filles	Effectif	34 381	43 969	208 612	680 718	41 542	1 009 222
	%	3,4	4,4	20,7	67,4	4,1	100,0
Groupe d'âge							
5 à 11 ans	Effectif	137 365	40 695	180 020	704 553	12 217	1 074 850
	%	12,8	3,8	16,7	65,5	1,1	100,0
12 à 13 ans	Effectif	49 512	14 898	68 392	170 980	33 547	337 329
	%	14,7%	4,4	20,3	50,7	9,9	100,0
14 à 17 ans	Effectif	75 828	41 246	87 498	230 612	51 725	486 909
	%	15,6%	8,5	18,0	47,4	10,6	100,0
Total	Effectif	262 705	96 839	335 910	1 106 145	97 489	1 899 088*
	%	13,8	5,1	17,7	58,2	5,1	100,0

* En raison des non réponses, le nombre d'enfants occupés est inférieur à 1 922 637. Idem pour le tableau suivant.

La répartition des enfants occupés par milieu de résidence et branche d'activité montre que c'est en milieu rural que les enfants sont beaucoup plus utilisés dans les travaux agricoles avec 14,8% des enfants occupés. Ils sont moins présents dans cette branche d'activité à Niamey et dans les autres centres urbains où c'est 3,7% et 7,8% respectivement, qui sont employés dans les travaux agricoles (tableau 33).

Niamey, la grande métropole nationale se particularise par un emploi relativement important des enfants occupés dans le commerce qui occupe 23,8% d'entre eux alors que dans les autres centres urbains et en milieu rural ce secteur d'activités n'occupe respectivement que 17,4% et 8,4%. En effet, à Niamey, on trouve des enfants vendeurs à la sauvette, marchands ambulants, dans les étalages et même dans les marchés. L'exemple le plus frappant est celui des enfants vendeurs de cartes de recharge de téléphone mobile au niveau des grands carrefours de la ville. Ces enfants qui sont le plus souvent de bas âges sont exposés à plusieurs dangers.

Tableau 11: Répartition des enfants économiquement occupés, par milieu de résidence et branche d'activité

Milieu de résidence		Agriculture/ élevage	Industrie	Commerce	Services domestiques	Autres services	Total
Autres centres urbains	Effectif	16 816	15 343	53 170	109 135	20 138	214 602
	%	7,8	7,1	24,8	50,9	9,4	100,0
Niamey	Effectif	1 057	4 855	8 202	11 443	3 173	28 730
	%	3,7	16,9	28,5	39,8	11,0	100,0
Rural	Effectif	244 832	76 641	274 538	985 567	74 179	1 655 757
	%	14,8	4,6	16,6	59,5	4,5	100,0
Total	Effectif	262 705	96 839	335 910	1 106 145	97 490	1 899 089
	%	13,8	5,1	17,7	58,2	5,1	100,0

CHAPITRE 4: AMPLEUR ET CARACTÉRISTIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS À ABOLIR

Cette partie du rapport met en exergue le travail des enfants prohibé par la législation en vigueur au Niger. Elle met également l'accent sur le caractère dangereux du travail effectué par les enfants de 5 à 17 ans.

4.1. Travail des enfants à abolir

L'ensemble du travail des enfants à abolir comprend les travaux dangereux et les travaux non dangereux à abolir. Pour rappel, le travail dangereux est une sous-catégorie du travail des enfants à abolir, lequel est lui-même une sous-catégorie de l'activité économique. Dans ce sens, nous allons nous appesantir sur l'ampleur du travail des enfants à abolir avant de présenter les statistiques sur les travaux dangereux.

4.1.1. Ensemble du travail des enfants à abolir

A partir des données collectées, les enfants dont le travail est à abolir sont dans l'une des catégories suivantes:

- les enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les travaux dangereux, un proxy des pires formes de travail des enfants.
- les enfants de 5 à 11 ans occupés économiquement.
- les enfants de 12 à 13 ans n'exerçant pas des travaux légers.

Ces critères ont été appliqués en évitant de compter doublement les enfants engagés dans plus d'une des catégories ci-dessus.

Au Niger, d'après les résultats de l'ENTE 2009, 1 604 235 enfants effectuent des travaux à abolir, soit 42,1% des enfants âgés de 5 à 17 ans et 83,4% des enfants économiquement occupés.

Selon le sexe, ces résultats montrent que 43,2% de filles âgées 5 à 17 ans sont astreintes aux travaux à abolir contre 40,9% des garçons du même groupe d'âge. Toutefois, si l'on s'intéresse à la population des enfants de 5 à 17 ans occupés, la proportion des garçons effectuant des travaux à abolir (85,8%) est supérieure à celle des filles (81,4%).

Une analyse en fonction de l'âge indique que les enfants âgés de 5 à 11 ans sont beaucoup plus exposés aux travaux à abolir que leurs aînés des groupes d'âges de 12 à 13 ans et de 14 à 17 ans. Ainsi, 43,2% des enfants âgés de 5 à 11 ans effectuent des travaux à abolir et ceci correspond à l'ensemble des enfants de ce groupe d'âge occupés économiquement⁸.

Quant aux enfants âgés de 12 à 13 ans, ils sont 39,7% à effectuer des travaux à abolir.

La répartition des enfants par milieu de résidence montre que les travaux à abolir concernent beaucoup plus le milieu rural que le milieu urbain. En effet, en milieu rural, 49,6% des enfants âgés de 5 à 17 ans sont astreints à des travaux à abolir contre 24,7% en milieu urbain et 8,5% à Niamey la grande métropole.

⁸ Selon les textes en vigueur au Niger, aucun enfant de 5 à 11 ans ne doit être impliqué dans une activité économique. Ceci est conforme aux normes internationales en matière de travail des enfants.

Tableau 12: Proportion des enfants de 5 à 17 ans effectuant des travaux à abolir par sexe, groupe d'âge et milieu de résidence

	Enfants de 5 à 17 ans effectuant des travaux à abolir		Enfants de 5 à 17 ans économiquement occupés	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Sexe				
Garçons	775 404	40,9	775 404	85,8
Filles	828 832	43,2	828 832	81,4
Groupe d'âge				
5-11 ans	1 088 797	43,2	1 088 797	100,0
12-13 ans	217 778	39,7	217 778	63,6
14-17 ans	297 661	40,0	297 661	60,6
Milieu de résidence				
Autres centres urbains	164 836	24,7	164 836	75,4
Niamey	24 686	8,5	24 686	84,8
Rural	1 414 713	49,6	1 414 713	84,
Total	1 604 235	42,1	1 604 235	83,4

4.1.2. Travaux dangereux

Par définition, le travail dangereux est une sous catégorie du travail à abolir. Pour rappel, un enfant exerce un travail dangereux s'il se trouve dans l'une des situations suivantes⁹:

- les professions désignées dangereuses;
- les branches d'activité économique désignées dangereuses;
- les longues heures de travail; et
- les autres conditions dangereuses de travail (travail de nuit, port de charge lourde, manipulation de pesticide, d'outils tranchants, etc.).

Les résultats du tableau 13 montrent que 1 187 840 enfants âgés de 5 à 17 ans, soit 31,1% de l'ensemble des enfants de ce groupe d'âge effectuent des travaux dangereux. Ils représentent également 61,8% des enfants économiquement occupés et 74,0% des enfants effectuant des travaux à abolir.

La répartition par sexe des enfants soumis aux travaux dangereux montre que les filles et les garçons âgés de 5 à 17 ans sont concernés presque dans les mêmes proportions (31,2% et 31,1% respectivement).

En se référant au milieu de résidence, on observe que ce sont les enfants âgés de 5 à 17 ans des zones rurales qui sont les plus exposés aux travaux dangereux (36,6%) que ceux des autres milieux, notamment les enfants des autres centres urbains concernés à 18, 2% et de Niamey avec 7,5% des enfants.

⁹ Les critères ont été appliqués afin de ne pas compter doublement les enfants impliqués dans les travaux dangereux.

Tableau 13: Répartition des enfants de 5 à 17 ans effectuant les travaux dangereux par sexe, groupe d'âge et milieu de résidence

	Enfants effectuant des travaux dangereux	Pourcentage par rapport aux enfants de 5 à 17 ans	Pourcentage par rapport aux enfants de 5 à 17 ans économiquement occupés	Pourcentage par rapport aux enfants de 5 à 17 ans effectuant des travaux à abolir
Sexe				
Garçons	590 342	31,1	65,3	76,1
Filles	597 497	31,2	58,7	72,1
Groupe d'âge				
5-11 ans	691 992	27,4	63,6	63,6
12-13 ans	198 187	36,2	57,9	91,0
14-17 ans	297 661	40,0	60,6	100,0
Milieu de résidence				
Autres centres urbains	121 364	18,2	55,5	73,6
Niamey	21 955	7,5	75,4	88,9
Rural	1 044 521	36,6	62,4	73,8
Total	1 187 840	31,1	61,8	74,0

4.2. Caractéristiques du travail des enfants à abolir

4.2.1. Branches d'activité des enfants exerçant des travaux à abolir

Tableau 14: Répartition des enfants effectuant des travaux à abolir par groupe d'âge, milieu de résidence, sexe et branche d'activité

	Agriculture		Industrie		Commerce		Services domestiques		Autres Services		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sexe												
Garçons	202 700	26,6	51 707	6,8	108 481	14,2	354 080	46,5	44 933	5,9	761 901	100,0
Filles	29 503	3,6	39 482	4,8	168 562	20,5	565 114	68,8	18 296	2,2	820 957	100,0
Groupe d'âge												
5-11 ans	137 365	12,8	40 695	3,8	180 020	16,7	704 553	65,5	12 217	1,1	1 074 850	100,0
12-13 ans	39 106	18,3	13 268	6,2	46 315	21,7	94 894	44,5	19 899	9,3	213 482	100,0
14-17 ans	55 732	18,	37 227	12,6	50 708	17,2	119 748	40,7	31 113	10,6	294 528*	100,0
Milieu de résidence												
Autres centres urbains	12 888	8,0	13 940	8,7	41 078	25,5	78 995	49,0	14 168	8,8	161 069	100,0
Niamey	1 057	4,3	3 937	16,2	7 628	31,4	8 960	36,9	2 723	11,2	24 305	100,0
Rural	218 259	15,6	73 313	5,2	228 338	16,3	831 239	59,5	46 339	3,3	1 397 488	100,0
Total	232 204	14,7	91 190	5,8	277 044	17,5	919 194	58,1	63 230	4,0	1 582 862*	100,0

*En raison des non réponses, ces statistiques sont légèrement inférieures aux chiffres précédents, respectivement 297 661 chez les enfants de 14 à 17 ans et 1 604 235 chez les enfants de 5 à 17 ans.

Les enfants soumis aux travaux à abolir exercent, pour la plupart, leurs activités dans les services domestiques (58,1%). L'agriculture et le commerce occupent aussi les enfants astreints

aux travaux à abolir dans des proportions non moins importantes avec respectivement 14,7% et 17,5% des enfants de 5 à 17 ans. Quant à l'industrie et les autres services, ils emploient cette catégorie d'enfants à 5,8% et 4,0%, respectivement.

La répartition des enfants effectuant des travaux à abolir par sexe et branche d'activité montre qu'une forte proportion des filles (68,8%) sont employées dans les services domestiques alors que cette branche n'emploie que 46,5% des garçons dont le travail est à abolir. Par contre dans l'agriculture ce sont les garçons qui sont plus représentés que les filles avec respectivement 26,6% et 3,6%.

Selon le groupe d'âge, la répartition des enfants effectuant les travaux à abolir montre que les jeunes enfants âgés de 5 à 11 ans sont beaucoup plus présents dans les services domestiques que dans les autres branches d'activités avec 65,5% contre 44,5% et 40,7% respectivement des enfants des groupes d'âge 12 à 13 ans et de 13 à 17 ans (tableau 14).

La répartition des enfants effectuant des travaux à abolir par milieu de résidence et par branche d'activité montre également que dans tous les milieux les services domestiques sont plus représentés en termes absolus.

4.2.2. Lieu de travail des enfants exerçant des travaux à abolir

La répartition des enfants astreints aux travaux à abolir par lieu de travail montre que plus de la moitié de ces enfants, 58,7%, ont comme lieu de travail le domicile familial. Aussi, près d'un enfant sur cinq (19,5%) astreints aux travaux à abolir mène ses activités dans différents endroits et 9,7% travaillent dans les plantations, fermes ou jardin.

Les lieux fixes, la rue ou étals du marché existent comme lieu de travail des enfants à abolir et concernent 8,1% des enfants des enfants.

Tableau 15: Répartition des enfants effectuant des travaux à abolir par lieu de travail et sexe

Lieu de travail	Sexe				Total	
	Garçons		Filles		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%		
A son domicile familial	270 752	46,4	419 487	70,8	690 239	58,7
Chez l'employeur	10 638	1,8	6 232	1,1	16 870	1,4
Bureau Formel*	828	0,1	0,0	0,0	828	0,1
Usine/Atelier	9 450	1,6	654	0,1	10 104	0,9
Plantations/ferme/jardin	104 517	17,9	9 379	1,6	113 896	9,7
Construction*	5 142	0,9	0,0	0,0	5 142	0,4
Mine/Carrière*	3 803	0,7	0,0	0,0	3 803	0,3
Magasin/Kiosque/Café*	3 200	0,5	0,0	0,0	3 200	0,3
Différents endroits	118 526	20,3	110 722	18,7	229 248	19,5
Lieu fixe, rue ou étal du marché	53 124	9,1	41 882	7,1	95 006	8,1
Etang/Lac/Fleuve*	615	0,1	0,0	0,0	615	0,1
Autre	2 671	0,5	4 445	0,7	7 116	0,6
Total	583 266	100,0	592 801	100,0	1 176 067**	100,0

*Les statistiques sont basées sur des échantillons relativement faibles. De ce fait, elles devraient être interprétées avec précaution.

** En raison des non réponses, l'effectif des enfants dont le travail est à abolir est inférieur à 1 604 235.

Une analyse en fonction du sexe indique que c'est surtout les filles qui ont comme lieu de travail le domicile familial avec 70,8% contre 46,4% chez les garçons. Par contre, ces derniers sont beaucoup plus présents dans les plantations, fermes ou jardins, avec 17,9% qui sont dans ce lieu de travail contre seulement 1,6% chez les filles.

Dans les lieux fixes, la rue ou les étals du marché, on y trouve un peu plus de garçons (9,1%) que de filles (7,1%).

4.2.3. Moment consacré au travail à abolir

Le tableau 16 montre que 52,6% des enfants effectuant un travail à abolir travaillent la journée entre 6 heures et 18 heures. Ce résultat est aussi très proche de celui de l'ENTE du Bénin qui est de 52,1%.

La proportion d'enfants consacrant la soirée ou la nuit (après 18h) au travail à abolir est de 2%, représentant un effectif de 16 818 enfants.

Tableau 16: Répartition des enfants effectuant des travaux à abolir, par sexe, groupe d'âge, milieu de résidence et temps de travail

	Pendant la journée (entre 6h et 18h)		Pendant la soirée ou la nuit (après 18h)		Pendant la journée et la soirée (journée entière)		Le week-end		Parfois durant la journée, parfois le soir		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sexe												
Garçons	223 993	54,4	9 484	2,3	51 013	12,4	82 339	20,0	44 620	10,8	411 449	100,0
Filles	215 042	50,7	7 334	1,7	70 130	16,5	68 882	16,2	62 577	14,8	423 965	100,0
Groupe d'âge												
5-11 ans	174 161	47,8	4 382	1,2	44 607	12,2	89 388	24,5	51 801	14,2	364 339	100,0
12-13 ans	99 222	50,4	7 890	4,0	20 265	10,3	37 642	19,1	31 732	16,1	196 751	100,0
14-17 ans	165 652	60,4	4 546	1,7	56 272	20,5	24 190	8,8	23 665	8,6	274 325	100,0
Milieu de résidence												
Autres centres urbains	44 726	42,6	1 947	1,9	11 924	11,4	25 146	24,0	21 249	20,2	104 992	100,0
Niamey	8 919	46,2	514	2,7	4 183	21,7	2 155	11,2	3 529	18,3	19 300	100,0
Rural	385 389	54,2	14 357	2,0	105 037	14,8	123 920	17,4	82 419	11,6	711 122	100,0
Total	439 034	52,6	16 818	2,0	121 144	14,5	151 221	18,1	107 197	12,8	835 414	100,0

Quant aux enfants qui travaillent pendant la journée et la soirée (journée entière), ils représentent 14,5%.

Selon le sexe, on constate une légère différence entre garçons et filles avec 54,4% des garçons qui travaillent pendant la journée entre 6 heures et 18 heures et 50,7% des filles qui travaillent au même moment.

Les enfants qui travaillent le week-end représentent 18,1% des enfants soumis aux travaux à abolir.

L'analyse selon le milieu de résidence indique que les enfants en zones rurales (54,2%) sont beaucoup plus exposés aux travaux de la journée que ceux des autres centres urbains (42,6%) et Niamey (46,2%). Le travail de nuit concerne un plus les enfants de la capitale Niamey (2,7%) que ceux des autres centres urbains (1,9%) et le milieu rural (2%).

4.2.4. Durée du travail à abolir

La durée moyenne du travail des enfants exerçant des travaux à abolir est de 18 heures par semaine. Toutefois il existe des disparités selon le sexe, l'âge, le milieu de résidence et la branche d'activité de ces enfants. En fait, les résultats de l'ENTE montrent que la durée moyenne du travail à abolir chez les garçons est de 19 heures par semaine dépassant de 2 heures la durée du travail chez les filles.

Tableau 17: Durée moyenne de travail par semaine des enfants de 5 à 17 ans effectuant des travaux à abolir par sexe, groupe d'âge, région et branche d'activité

	Agriculture/élevage		Industrie		Commerce		Service domestiques		Autres services		Total	
	Heures	Effectif	Heures	Effectif	Heures	Effectif	Heures	Effectif	Heures	Effectif	Heures	Effectif
Sexe												
Garçons	27	202 089	27	51 016	22	107 236	11	349 528	26	44 128	19	757 032
Filles	26	29 208	24	39 482	19	167 769	16	554 899	21	18 296	17	810 940
Groupe d'âge												
5-11 ans	23	137 070	18	40 695	13	177 982	11	693 378	18	11 673	14	1 061 983
12-13 ans	30	39 106	23	13 268	24	46 315	22	94 894	19	19 638	24	215 096
14-17 ans	34	55 122	35	36 536	38	50 708	25	116 155	30	31 113	31	290 893
Milieu de résidence												
Autres centres urbains	30	12 888	26	13 940	21	41 078	14	74 996	22	13 363	19	157 431
Niamey	35	1 057	44	3 937	38	7 628	19	8 960	44	2 723	32	24 686
Rural	27	217 353	25	72 622	19	226 299	14	820 470	24	46 339	18	1 385 854
Total	27	231 298	26	90 499	20	275 005	14	904 427	24	62 424	18	1 567 971

Selon l'âge, on constate que la durée du travail augmente avec l'âge. Elle est de 14 heures pour les enfants âgés de 5 à 11 ans, 24 heures pour ceux âgés de 12 à 13 ans et 31 heures pour le groupe d'âge de 14 à 17 ans. Ainsi au fur et à mesure que l'âge augmente, la durée du travail augmente chez les enfants soumis aux travaux à abolir.

La répartition de la durée de travail des enfants astreints à un travail à abolir par milieu de résidence montre qu'elle est de 32 heures par semaine à Niamey, ce qui dépasse celle du milieu rural (18 heures) et de celle des autres centres urbains (19 heures).

En se référant à la branche d'activité, on observe que la durée moyenne du travail à abolir dans l'agriculture dépasse celle de toutes les autres branches d'activités avec 27 heures par semaine.

CHAPITRE 5: IMPACT DU TRAVAIL SUR LA SCOLARITÉ ET LA SANTÉ DES ENFANTS

Dans ce chapitre, il est question d'analyser le lien entre le travail à abolir et la fréquentation scolaire des enfants d'une part, et d'examiner les interrelations entre le travail à abolir et la santé des enfants d'autre part.

5.1. Travail à abolir et fréquentation scolaire des enfants

5.1.1. Fréquentation scolaire des enfants effectuant un travail à abolir comparée aux autres enfants

Il ressort des résultats de l'ENTE que 42,8% des enfants effectuant un travail à abolir fréquentent une école contre 61,2% pour les autres enfants. Ainsi, on observe une nette différence dans la fréquentation scolaire de ces deux catégories d'enfants.

Selon le sexe, on constate que le travail des enfants à abolir influence beaucoup plus la fréquentation scolaire des filles que celle des garçons. En effet, c'est 39% des filles effectuant un travail à abolir qui fréquentent une école contre 47% chez les garçons.

En considérant l'âge, on remarque que le travail à abolir semble affecter beaucoup plus la scolarité des enfants de 14 à 17 ans que celle des enfants de 12 à 13 ans et 7 à 11 ans aussi bien chez les filles que chez les garçons, En effet, la proportion des garçons âgés de 7 à 11 ans fréquentant une école est de 56% contre 48% chez ceux âgés de 12 à 13 ans et 24% chez le groupe d'âge de 14 à 17 ans. Chez les filles ces proportions sont respectivement 46,4%, 38,0% et 13%.

Tableau 18: Fréquentation scolaire des enfants de 7 à 17 ans effectuant un travail à abolir par rapport aux autres enfants par groupe d'âge et sexe

Groupe d'âge	Enfants effectuant un travail à abolir		Autres enfants	
	Fréquentation scolaire		Fréquentation scolaire	
	Effectif	%	Effectif	%
Garçons				
7-11 ans	232 711	56	325 033	73
12-13 ans	54 914	48	113 418	68
14-17 ans	37 673	24	101 415	52
Total	325 298	47	539 866	67
Filles				
7-11 ans	219 485	46,4	266 439	68,5
12-13 ans	39 236	38	98 729	61
14-17 ans	19 062	13	77 458	31
Total	277 783	39	442 625	55
Les deux				
7-11 ans	452 196	50,6	591 472	71,1
12-13 ans	94 150	43,2	212 147	64,5
14-17 ans	56 735	19,1	178 873	40,2
Total	603 081	42,8	982 491	61,2

A tous les âges et pour tous les sexes la proportion d'enfant exerçant un travail à abolir et qui fréquentent une école est largement inférieure à celle des autres enfants n'effectuant pas ce genre de travaux qui fréquentent une école.

5.1.2. Fréquentation scolaire et branche d'activité des enfants astreints aux travaux à abolir

Les résultats de l'ENTE montrent que les "autres services" représentent la branche d'activité qui pourrait constituer un frein à la scolarisation des enfants. En effet, les garçons et les filles qui travaillent dans cette branche d'activité ne fréquentent une école qu'à 30,7% et 8,8% respectivement. Par contre les services domestiques semblent freiner moins la scolarité des enfants effectuant un travail à abolir que les autres branches d'activités puisque 56,9% des garçons et 41,2% des filles qui y travaillent fréquentent une école.

Tableau 19: Fréquentation scolaire des enfants de 7 à 17 ans effectuant un travail à abolir par branche d'activité économique

Branches d'activité	Garçons		Filles	
	Fréquentation scolaire		Fréquentation scolaire	
	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture/élevage	73 077	38,4	7 047	25,3
Industrie	17 709	36,4	8 927	23,4
Commerce	50 523	49,0	62 367	40,7
Service domestiques	166 155	56,9	196 936	41,2
Autres services	13 307	30,7	1 583	8,8
Total	320 771	47,3	276 860	38,7

5.2. Travail à abolir, tâches ménagères et fréquentation scolaire

L'ENTE estime le nombre d'enfants de 7 à 17 ans astreints à un travail à abolir qui fréquentent une école et effectuent des tâches ménagères à 30 364 (35,0%). Les enfants de 7 à 17 ans, impliqués dans les travaux à abolir, qui ne sont pas scolarisés et qui effectuent des tâches ménagères représentent un effectif de 572 717 enfants (43,3%).

Tableau 20: Fréquentation scolaire des enfants effectuant un travail à abolir ainsi que des tâches ménagères par rapport aux autres enfants par groupe d'âge et sexe

Sexe	Enfants de 7 à 17 ans effectuant des travaux à abolir			
	Enfants effectuant des tâches ménagères		Enfants n'effectuant pas de tâches ménagères	
	Effectifs scolarisés	%	Effectifs non scolarisés	%
Garçons	20 068	31,5	305 230	48,8
Filles	10 296	44,8	267 487	38,4
Groupe d'âge				
7 à 11 ans	25 665	51,1	426 531	50,6
12 à 13 ans	1 288	15,7	92 862	44,3
14 à 17 ans	3 411	12,1	53 324	19,8
Total	30 364	35,0	572 717	43,3

On observe que les filles combinent davantage études et tâches ménagères (44,8% contre 31,5% chez les garçons). Par contre dans la population d'enfants astreints aux travaux à abolir et non impliqués dans les tâches ménagères, ce sont 48,8% des garçons qui sont scolarisés contre 38,4% chez les filles.

Selon l'âge, on remarque que 51,1% des enfants âgés de 7 à 11 ans scolarisés effectuant des tâches ménagères sont scolarisés contre 15,7% au niveau du groupe d'âge de 12 à 13 ans et 12,1% chez les enfants âgés de 14 à 17 ans (tableau 20).

5.3. Raisons évoquées pour expliquer le manque de fréquentation scolaire

La principale raison évoquée pour expliquer le manque de scolarisation chez les enfants âgés de 6 à 17 ans au Niger est que l'éducation est considérée comme inutile chez 24% des enfants. Surtout chez les filles pour lesquelles 25,9% considèrent l'école comme inutile. Ainsi, malgré les multiples interventions de l'Etat nigérien depuis l'indépendance avec l'appui des bailleurs de fonds, l'éducation est encore considérée comme inutile. Ainsi, les prochaines interventions en matière de scolarisation doivent mettre l'accent sur la sensibilisation en ciblant les enfants les plus jeunes.

Tableau 21: Raisons évoquées pour expliquer le manque de fréquentation scolaire des enfants de 7 à 17 ans effectuant des travaux à abolir

		Trop jeune	Handicap	Ecole trop lointaine	Ne peut pas payer les frais	L'éducation est considérée comme inutile	Insécurité à l'école	Apprendre un métier	Avoir une activité rémunérée	Travailler en temps que non salarié	Aider aux tâches ménagères	Autres raisons	Total	
													Effectif	%
Garçon	7 à 11 ans	2,4%	2,1%	24,0	,0	19,7	,0	3,7	,5	3,0	10,7	33,8	150 127	100,0
	12 à 13 ans	,0%	,6%	24,5	,0	16,8	,0	11,0	4,2	3,0	10,3	29,5	45 518	100,0
	14 à 17 ans	,0%	2,5%	23,6	,5	28,9	,2	10,1	1,2	4,0	7,3	21,8	57 900	100,0
	Total	1,4%	1,9%	24,0	,1	21,3	,1	6,5	1,3	3,2	9,9	30,3	253 545	100,0
Fille	7 à 11 ans	2,7%	1,9%	17,4	,2	25,0	,9	1,8	,2	,4	24,1	25,4	224 384	100,0
	12 à 13 ans	,0%	3,1%	20,7	,5	28,2	1,0	1,5	,0	1,3	19,1	24,5	53 050	100,0
	14 à 17 ans	,0%	1,6%	30,7	,6	26,7	,3	2,9	1,1	,0	19,5	16,6	89 304	100,0
	Total	1,7%	2,0%	21,1	,4	25,9	,8	2,0	,4	,4	22,2	23,1	366 738	100,0
Ensemble	7 à 11 ans	2,6%	2,0%	20,1	,1	22,8	,6	2,6	,3	1,4	18,7	28,8	374 513	100,0
	12 à 13 ans	,0%	1,9%	22,5	,3	23,0	,6	5,9	1,9	2,1	15,0	26,8	98 568	100,0
	14 à 17 ans	,0%	2,0%	27,9	,6	27,5	,3	5,7	1,2	1,6	14,7	18,6	147 203	100,0
	Total	1,6%	2,0%	22,3	,3	24,0	,5	3,9	,8	1,6	17,2	26,1	620 284	100,0

En dépit de la forte prévalence des enfants occupés économiquement, le travail rémunéré ou non n'est cité que pour une faible proportion des enfants comme raison pour expliquer le manque de fréquentation scolaire. Cependant, on constate que les tâches ménagères ont été citées pour 22,2% des filles et 9,9% des garçons. Ainsi, la participation des enfants aux tâches ménagères, surtout de manière intense pourrait constituer un frein à leur fréquentation scolaire.

L'éloignement de l'école a été cité par 22,3% des enfants. Ainsi, l'absence d'école dans les villages constitue l'une des raisons qui expliquent le manque de scolarisation chez les enfants. Il s'agit généralement d'enfants résidant dans des villages de taille réduite et qui ne remplissent pas les critères nationaux pour bénéficier d'une école. Les prochains programmes éducatifs ou en cours doivent prendre en compte cette dimension.

5.4. Travail à abolir et abandons scolaires des enfants

Parmi les enfants astreints aux travaux à abolir, 57,2% ne fréquentent pas une école. Cette proportion est plus élevée chez les filles que les garçons (61,4% contre 52,8%). Le manque de fréquentation scolaire est plus inquiétant chez les enfants âgés de 14 à 17 ans où il concerne 80,9% des enfants effectuant des travaux à abolir.

Quant aux abandons scolaires, ils concernent 21,4% des enfants astreints à un travail à abolir. On remarque également que ces abandons concernent beaucoup plus les garçons que les filles. En fait, la proportion des garçons ayant abandonné l'école est de 28,5% contre 15,5% des filles.

Tableau 22: Abandon scolaire des enfants de 7 à 17 ans effectuant ou pas des travaux à abolir par groupe d'âge et sexe

Groupe d'âge	Enfants effectuant des travaux à abolir				Enfants n'effectuant pas de travaux à abolir			
	Enfant ne fréquentant pas l'école		Enfants ayant abandonné l'école		Enfant ne fréquentant pas l'école		Enfants ayant abandonné l'école	
	Effectif	% par rapport aux enfants effectuant des travaux à abolir	Effectif	% par rapport aux enfants ne fréquentant pas l'école	Effectif	% par rapport aux enfants effectuant des travaux à abolir	Effectif	% par rapport aux enfants ne fréquentant pas l'école
Garçons								
7-11 ans	186 896	44,5	34 028	18,2	118 089	26,6	16 632	14,1
12-13 ans	59 509	52,0	13 743	23,1	54 079	32,3	14 653	27,1
14-17 ans	117 808	75,8	55 945	47,5	92 595	47,7	45 763	49,4
Total	364 213	52,8	103 716	28,5	264 763	32,9	77 048	29,1
Filles								
7-11 ans	254 004	53,6	27 225	10,7	122 242	31,5	12 269	10,0
12-13 ans	64 119	62,0	9 342	14,6	62 707	38,8	22 210	35,4
14-17 ans	123 118	86,6	32 005	26,0	173 111	69,1	56 589	32,7
Total	441 241	61,4	68 572	15,5	358 060	44,7	91 068	25,4
Ensemble								
7-11 ans	440 900	49,4	61 253	13,9	240 332	28,9	28 901	12,0
12-13 ans	123 628	56,8	23 085	18,7	116 786	35,5	36 863	31,6
14-17 ans	240 926	80,9	87 950	36,5	265 706	59,8	102 353	38,5
Total	805 454	57,2	172 288	21,4	622 824	38,8	168 117	27,0

Par ailleurs, chez les enfants n'effectuant pas de travaux à abolir, l'absence de fréquentation scolaire est moins élevée que chez ceux qui sont astreints à ces travaux. Elle concerne 38,8% des enfants qui ne sont pas astreints à des travaux à abolir. Toutefois, les abandons scolaires demeurent plus élevés au sein de cette population d'enfants puisqu'ils concernent 27,0% d'entre eux.

5.5. Travail et santé des enfants

Les résultats que nous interprétons dans ce paragraphe sont basés uniquement sur les déclarations des enfants, de ce fait ils devraient être interprétés avec précaution.

Il ressort des données du tableau 23 que 295 416 enfants âgés de 5 à 17 ans astreints à un travail à abolir (62,1%) souffrent de fatigue extrême et une proportion non moins importante d'entre eux souffrent de blessures superficielles (47,6%).

Selon l'âge, on constate également que 46,7% des jeunes enfants âgés de 5 à 11 ans souffrent déjà de blessures superficielles. Ces blessures pourraient être les stigmates du travail à abolir auxquels ils sont soumis et qu'ils porteront pendant toute leur vie.

Chez leurs aînés âgés de 14 à 17 ans, la situation est plus grave puisque plus de la moitié d'entre eux (51,9%) souffrent également de blessures superficielles.

Les autres types de maladies ou de blessures existent également chez les enfants, même si c'est dans de faibles proportions, notamment, les fractures (2,2%) les luxations, entorses ou hématomes (3,2%), les brûlures et lésions (2,9%), les problèmes de peau (4,7%) et tous ces problèmes de santé concernent tous les enfants.

Tableau 23: Type de maladies et de blessures survenues chez les enfants de 5 à 17 ans par groupe d'âge

Groupe d'âge		Blessures superficielles	Fractures	Luxations, entorses ou hématomes	Brûlures, lésions	Problèmes respiratoires	Problèmes de vision	Problèmes de peau	Problèmes digestifs	Fièvre	Fatigue extrême	Autres
5 à 11 ans	Effectif	133 896	5 170	8 759	4 996	6 713	8 481	9 446	12 692	98 897	166 942	12 052
	%	46,7	1,8	3,1	1,7	2,3	3,0	3,3	4,4	34,5	58,2	4,2
12 à 13 ans	Effectif	32 971	2 408	4 006	2 639	1 806	3 523	4 423	5 821	24 386	48 921	3 408
	%	44,7	3,3	5,4	3,6	2,4	4,8	6,0	7,9	33,1	66,3	4,6
14 à 17 ans	Effectif	59 752	2 760	2 549	6 143	3 322	1 889	8 587	9 540	38 060	79 552	4 960
	%	51,9	2,4	2,2	5,3	2,9	1,6	7,5	8,3	33,1	69,1	4,3
Total	Effectif	226 620	10 338	15 313	13 778	11 841	13 892	22 456	28 053	161 342	295 416	20 420
	%	47,6	2,2	3,2	2,9	2,5	2,9	4,7	5,9	33,9	62,1	4,3

CHAPITRE 6: FACTEURS EXPLICATIFS DU TRAVAIL DES ENFANTS

Le présent chapitre vise à trouver les facteurs déterminant l'occupation économique des enfants de 5 à 17 ans au Niger à partir des résultats de l'ENTE. En fait, le travail des enfants est un phénomène complexe à expliquer, tant ses fondements sociologiques et contextuels sont parfois difficiles à comprendre. Cependant, des méthodes économétriques de détermination des facteurs explicatifs du travail des enfants existent. Parmi ces méthodes, nous pouvons citer le modèle probit bivarié récursif (un modèle de régression logistique) qui est appliqué dans ce chapitre.

6.1. Spécification du modèle

Pour chercher les déterminants du travail des enfants au Niger, un modèle explicatif probit bivarié récursif a été utilisé. Ce modèle explicatif (probit bivarié récursif) cherche à mettre en évidence les liens entre la variable dépendante bivariée (travail et scolarisation des enfants) et les variables indépendantes (les caractéristiques de l'enfant, les caractéristiques du ménage et les caractéristiques du chef de ménage). Le choix de cette méthode est justifié par la pertinence du modèle probit bivarié récursif et la nature des variables dépendantes et indépendantes. Le choix des variables indépendantes a été fait en référence à la littérature sur le sujet. Ces variables indépendantes peuvent être classées en trois groupes: les variables contextuelles (milieu de résidence, contexte familial), les caractéristiques individuelles de l'enfant (âge, sexe) et les caractéristiques du chef de ménage.

Le modèle s'écrit de la façon suivante:

$$(1) \text{TRA}' = X\alpha + v \text{ avec } \text{TRA} = 1 \text{ si } \text{TRA}' > 0 \text{ et } \text{TRA} = 0 \text{ si non.}$$

$$(2) \text{SCO}' = X\beta + \gamma\text{TRA} + \varphi \text{ avec } \text{SCO} = 1 \text{ si } \text{SCO}' > 0 \text{ et } \text{SCO} = 0 \text{ si non}$$

$$\rho = \text{Corr}(\varphi, v)$$

- Tra' est une variable qui exprime la possibilité pour un enfant de travailler (activité économique). Tra' n'est pas observé. Par contre Tra est observé et mesure la propension d'un enfant de travailler ou pas. Tra prend la valeur 1 si l'enfant travaille et 0 si non;
- Sco' est une variable qui exprime la possibilité pour un enfant d'être scolarisé (fréquentation scolaire). Sco' n'est pas observé. Par contre Sco est observé et mesure la propension d'un enfant d'être scolarisé ou pas. Sco prend la valeur 1 si l'enfant va à l'école et 0 si non;
- X désigne l'ensemble des variables indépendantes;
- v et φ sont des termes d'erreur normalement distribués, c'est-à-dire $E(v)=1$ et $\sigma^2(v) = 1$ et $E(\varphi)=1$ et $\sigma^2(\varphi) = 1$.

Tableau 24: Coefficients du probit bivarié récursif

Variables et modalités	Travail des enfants			Scolarisation		
	Coefficient (α)	Ecart type	Effets marginaux Prob. (Tra=1)	Coefficient (β)	Ecart type	Effets marginaux Prob. (Sco=1)
Age	,459	0,030	0,000	0,822***	0,0300	0,000
Age au carré	-,0153	0,001	0,000	-0,0381***	0,001	0,000
Sexe						
Garçon	-0,12***	0,030	0,000	0,15***	0,0303	0,000
Fille	1,00		1,00	1,00		1,00
Milieu de résidence						
Rural	0,905***	0,034	0,000	-0,235	0,0523	0,000
Niamey	-0,889***	0,065	0,000	0,1381 ns	0,058	0,018
Autres centres urbains	1,00		1,00	1,00		1,00
Lien de parenté avec le chef de ménage						
Fils ou fille du chef de ménage	-0,060 ns	0,041	0,14	0,148***	0,0407	0,000
Autre parent	1,00		1,00	1,00		1,00
Taille du ménage						
Total de personnes du ménage	0,012 ns	0,0277	0,644	0,075**	0,027	0,005
Nombre d'enfants de 5-17 ans dans le ménage	-0,210***	0,0426	0,000	-0,055 ns	0,0414	0,180
Sexe du chef de ménage						
Homme	0,0211 ns	0,051	0,682	-0,147***	0,487	0,003
Femme	1,00		1,00	1,00		1,00
Niveau d'instruction du chef de ménage						
Aucun	1,00		1,00	1,00		1,00
Primaire	-0,091 ns	0,044	0,039	0,311***	0,043	0,000
Secondaire	-0,462***	0,057	0,000	0,611***	0,057	0,000
Supérieure	-0,266	0,097	0,006	1,182***	0,126	0,000
Rho (ρ)	0,250	0,072				

Significativité: prob. $\leq 1\%$ (***) ; prob. $\leq 5\%$ (**); ns (non significatif; prob. $> 5\%$). Modalité de référence: $\alpha=1,00$; $\beta=1,00$

6.2. Résultats et discussions

Le modèle global est significatif au seuil de 1% (la probabilité du khi deux est de 0,000). Les résultats du modèle montrent des signes des coefficients sont conformes à ceux attendus. Le coefficient de corrélation ρ de la scolarisation et du travail des enfants est positif. Ce qui signifie que certains enfants combinent le travail et les études. Il est à souligner également que certaines variables du modèle ne sont pas significativement associées au seuil de 5% pour le travail et la scolarisation des enfants. Selon la variable explicative, on note une variation significative du risque relatif de l'enfant de travailler. Les principaux résultats de l'estimation économétrique sont présentés suivant les caractéristiques de l'enfant, du ménage et du chef de ménage.

6.2.1. Caractéristiques de l'enfant

L'âge est significativement associé au travail de l'enfant. Plus l'âge de l'enfant augmente, plus élevés sont les risques chez les enfants de devenir économiquement occupé (coef=0,45; prob=0,000) et plus grandes sont également ses chances d'être scolarisé (coef=0,824; prob=0,000). Toutefois, un examen approfondi des résultats indique que plus l'âge de l'enfant augmente, moindres sont ses chances d'être scolarisé avec davantage de risque d'être occupé économiquement. Ceci est confirmé par le signe négatif de l'âge au carré qui est significatif dans l'équation des facteurs explicatifs de la scolarisation.

Le sexe de l'enfant est également significativement associé au travail de l'enfant. En fait, les garçons courent 0,12 fois moins le risque de travailler que les filles.

Le lien de parenté avec le chef de ménage discrimine significativement les enfants par rapport à leur statut d'activité. Par rapport aux autres enfants du ménage, les fils et filles du chef de ménage courent 0,06 fois moins le risque de travailler. Ainsi, le « confiage » des enfants pourrait être un facteur explicatif du travail des enfants. Autrement dit, l'absence d'une relation biologique avec le chef de ménage diminue fortement la probabilité de fréquentation scolaire des enfants. Ce résultat confirme bien l'idée selon laquelle la participation aux activités économiques dans les ménages d'accueil constitue l'une des principales causes de la mobilité des enfants au détriment de leur scolarisation.

S'agissant de la scolarisation, le nombre d'enfants de 5-17 ans dans le ménage n'influe pas significativement sur la fréquentation scolaire des enfants. Néanmoins des variables comme l'âge, le sexe de l'enfant, le lien de parenté avec le chef de ménage ont une influence significative sur la scolarisation des mineurs.

6.2.2. Caractéristiques du ménage

En ce qui concerne les caractéristiques du ménage, on constate que:

- la taille du ménage n'a pas d'influence significative sur le travail des enfants. Toutefois, elle influence positivement la scolarisation des enfants;
- par rapport au nombre d'enfants de 5 à 17 ans dans le ménage, plus il est grand, moindre est le risque de travailler pour un enfant. Cependant, cette variable n'intervient pas sur la scolarisation des enfants;

- le milieu de résidence a un impact majeur sur la propension des enfants à être occupés. A cet effet, on remarque que comparativement aux enfants qui résident dans les autres centres urbains, les enfants de Niamey courent 0.88 fois moins le risque de travailler tandis que ceux du milieu rural courent 0,90 fois plus de risque de travailler.

6.2.3. Caractéristiques du chef de ménage

Au niveau des caractéristiques du chef de ménage, il ressort que:

- quand bien même le sexe du chef de ménage ne semble pas influencer le travail des enfants, ceux-ci ont moins de chance d'être scolarisés lorsque le chef de ménage est un homme;
- les enfants des ménages dont les chefs ont le niveau de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ont plus de chance d'être scolarisés. Ainsi, les enfants qui appartiennent aux ménages dont les chefs ont un niveau d'instruction courent moins le risque de travailler que les autres.

En définitive, toutes choses égales par ailleurs, les enfants de sexe féminin, appartenant à des ménages où le nombre d'enfants de 5 à 17 ans n'est pas élevé, dont le chef n'est pas instruit et résidant en milieu rural ont une plus grande propension de travailler.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE) a permis de combler le manque de données sur ce phénomène au Niger. Les résultats de l'ENTE indiquent que 50,4% des enfants âgés de 5 à 17 ans sont économiquement occupés, soit environ 1 922 637 enfants. Il faut souligner que 42,1% des enfants âgés de 5 à 17 ans exercent des travaux à abolir, ce qui représente 1 604 235 enfants. Globalement, les travaux dangereux concernent 74% des enfants de 5 à 17 ans exerçant des travaux à abolir, soit 1 187 840 enfants. Les enfants économiquement occupés exercent majoritairement dans les services domestiques (58,2%) et dans le secteur agricole (13,8%). L'ENTE montre qu'en moyenne, un enfant de 5 à 17 ans économiquement occupé travaille 18 heures par semaine.

Il est connu et prouvé par des études du BIT et de l'OMS que le travail des enfants influence négativement la santé et le développement physique et mental des enfants. L'ampleur du travail des enfants à abolir (42,1%) interpelle chacun. La propension prise par ce phénomène s'expliquerait par le fait que le travail des enfants est considéré comme un moyen de socialisation et d'apprentissage à une meilleure prise en charge dans la vie future des enfants. En ce qui concerne le travail et l'éducation, les résultats montrent que 62,5% des enfants de 6 à 17 ans non occupés fréquentent l'école contre 40% chez les enfants occupés. Ce constat montre le fait que le travail des enfants constitue un frein à la scolarisation ou au maintien à l'école.

La quasi-totalité des enfants de 5 à 17 ans effectuent des tâches ménagères (85,9%). Cette proportion présente des disparités entre les groupes d'âge. Les enfants âgés de 5 à 11 ans sont plus impliqués dans les tâches ménagères que leurs aînés âgés de 14 à 17 ans qu'ils soient scolarisés ou non.

Les données de l'ENTE ont permis également de faire ressortir les déterminants du travail des enfants. En fait, les facteurs explicatifs mis en évidence par le modèle économétrique sont principalement le sexe de l'enfant, le niveau d'instruction du chef de ménage et le milieu de résidence du ménage. Ces facteurs déterminent davantage la mise au travail des enfants. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, un enfant a plus de risque de travailler s'il réside en milieu rural, appartient à un ménage dont le chef possède un faible niveau d'instruction et vit dans un ménage avec peu d'enfants de 5 à 17 ans.

Recommandations

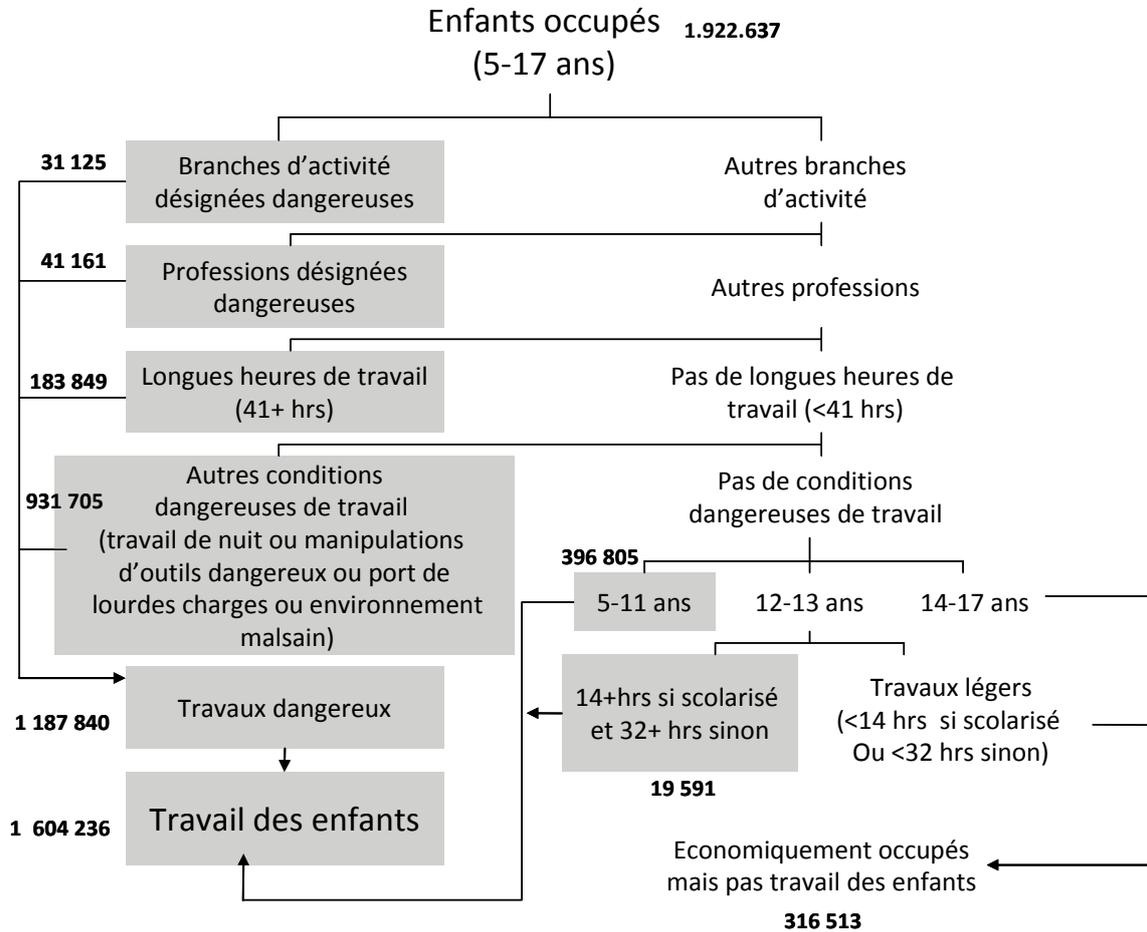
- Organiser périodiquement les enquêtes de suivi sur le travail des enfants en intégrant quelques variables clés du travail des enfants dans les enquêtes ménages d'envergure nationale.
- Faire des enquêtes qualitatives pour compléter les données quantitatives de l'ENTE.
- Vulgariser les textes régissant le travail au Niger et sensibiliser les populations sur les méfaits du travail des enfants.
- Accélérer l'adoption du code de l'enfant au Niger et intensifier les interventions contre les pires formes de travail des enfants.

BIBLIOGRAPHIE

- BIT. 2006. *Guide pratique pour la préparation des rapports sur le travail des enfants*. Genève.
- IPEC, INSAE. 2009. *Enquête nationale sur le travail des enfants au Bénin – 2008. Rapport final*. Genève, BIT. Disponible à : www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=13194.
- IPEC, INS-Niger. *Rapport final de l'Enquête de base sur le travail des enfants sur les sites d'orpaillage de Komabangou et M'banga – octobre 2008*. Document non publié.
- IPEC. 2005. *Manuel d'analyse des données et de rapports statistiques sur le travail des enfants*. Genève, BIT. Disponible à : www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=450.
- IPEC. 2005. *Statistiques sur le travail des enfants. Manuel de méthodologies de collecte de données au moyen d'enquêtes*. Genève, BIT. Disponible à : www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=2959.
- IPEC. 2006. Diallo, Y.: *Du cadre conceptuel aux estimations des formes de travail des enfants: une approche statistique*. Note méthodologique non publiée.
- IPEC. 2007. *Rapport d'enquête nationale sur le travail des enfants au Mali*. Genève, BIT. Disponible à : www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=9650.
- OIT. 1973. *Convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi*. Genève, BIT.
- OIT. 1999. *Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants*. Genève, BIT.
- OIT. 2006. *La fin du travail des enfants : un objectif à notre portée. Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT*. Conférence internationale du Travail (CIT), 95^e session, 2006, Rapport I (B). Genève.
- Organisation de l'unité africaine (OUA). 1990. *Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant*. Adoptée par la vingt-sixième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, Addis-Abeba, juillet 1990.
- Organisation des Nations Unies. 1989. *Convention relatives aux droits de l'enfant*.
- République du Niger. 1996. *Ordonnance n°96-039 du 29 juin 1996, portant Code du travail de la république du Niger*. Journal officiel spéciale n°14 du 09 juillet 1996. Niamey.

ANNEXES

Annexe 1: Cadre d'estimation statistique du travail des enfants



Annexe 2: Définitions opérationnelles pour le calcul des indicateurs sur le travail des enfants à partir des données collectées et des textes nationaux

1. Enfants économiquement occupés

Un enfant (5-17 ans) est considéré comme occupé si:

EO = (A21=1 | (A22a=1 | A22b=1 | | A22j=1) | A23=1) (Enfant occupé durant la semaine de référence)

EO_12mois = (A51=1 | (A52a=1 | A52b=1 | | A52k=1) | EO=1) (12 derniers mois incluant la semaine de référence)

2. Travaux à abolir

Travaux dangereux

a) Occupations dangereuses

A24=417 | A24=440 | A24=450 | (A24>=465 & A24<=469) | A24=481 | A24=483 | A24=487 | A24=497 | A24=501 | A24=506 | A24=515 | A24=517 | A24=525 | A24=530 | A24=531 | A24=537 | A24=541 | A24=542 | A24=543 (chauffeur, boucher, carrier, bûcheron, creuseur de puits, maçon-tâcheron, soudeur, peintre en bâtiment, forgeron, vannier, teinturier, tanneur, conducteur de train d'autobus ou d'autocar, marchand ambulant, garçon de course, laveur ambulant, gardien-veilleur de nuit, manœuvre en bâtiment, docker)

b) Branches d'activité dangereuses

A25=141 | A25=142 | A25=143 | A25=281 | A25=452 (extraction de pierres de sable et d'argile, extraction d'engrais naturels et de minéraux, activités extractives diverses, construction et menuiserie métallique, construction de bâtiment).

c) Intensité du travail

duree_travail_A41>40

d) Travail de nuit

C24=2

e) Conditions de travail difficiles

(C39=1 | C40=1 | C41= «couteau » | C41= «marteau » | C41= «coupecoupe» | C41= «pioche » | C41= «machette» | C41= «hache » | (C42_1=1 | C42_2=1 | | C42_13 =1) | (C43_1=1 | C43_2=1 | | C43_5=1)

Travaux non dangereux à abolir

EO=1 et âge<=11

EO=1 & (A15=1) & (âge=12 | âge=13) & (duree_travail_C23>14) (travaux légers des enfants scolarisés=2h/j)

EO=1 & (A15=2) & (âge=12|âge=13) & (duree_travail_C23>32) (travaux légers des enfants non scolarisés=4,5h/j soit 32h/semaine)

3. Autres activités des enfants

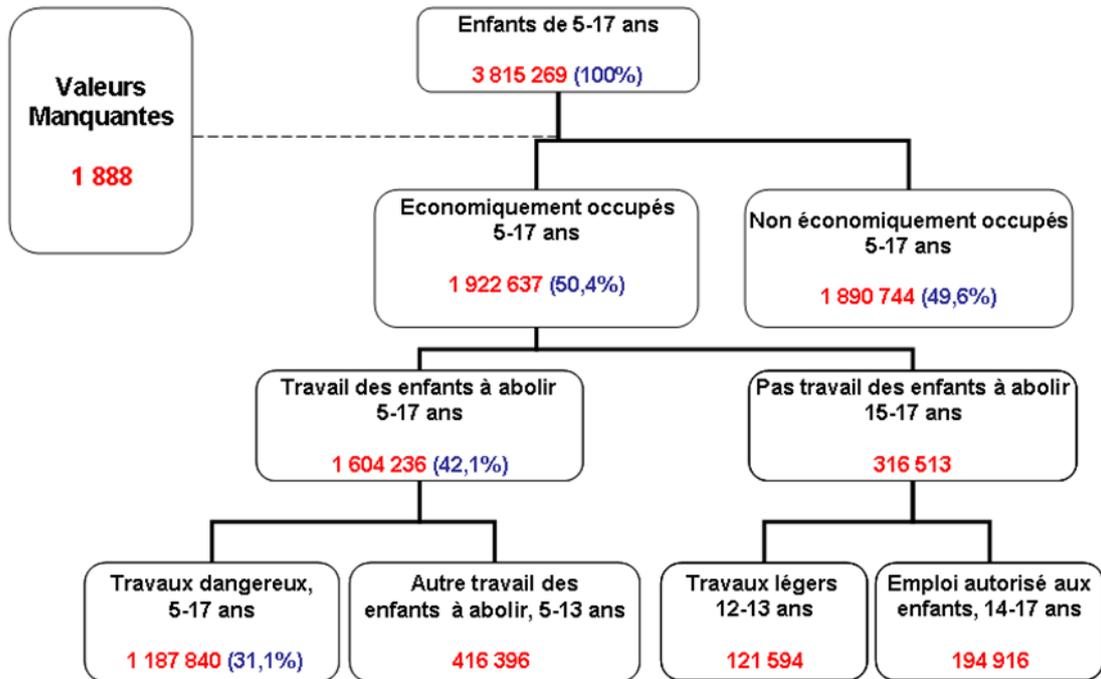
a) Enfants scolarisés

A15=1

b) Enfants effectuant des tâches ménagères

A58_1=1 | A58_2=1 | | A58_7=1

Annexe 3: Statut du travail des enfants et principaux résultats statistiques de l'ENTE



Annexe 4: Tableaux complémentaires des résultats statistiques de l'ENTE

Tableau 25: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par occupation économique et groupe d'âge

Groupe d'âge		Enfants de 5 à 17 ans		Total
		Non occupés	Occupés	
5 à 11 ans	Effectif	1 432 870	1 088 797	2 521 667
	%	56,8	43,2	100,0
12 à 13 ans	Effectif	205 733	342 397	548 130
	%	37,5	62,5	100,0
14 à 17 ans	Effectif	252 141	491 443	743 584
	%	33,9	66,1	100,0
Total	Effectif	1 890 744	1 922 637	3 813 381
	%	49,6	50,4	100,0

Tableau 26: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par lien de parenté avec le chef de ménage et occupation économique

Lien avec le chef de ménage		Enfants de 5 à 17 ans		
		Non occupés	occupés	Total
Chef de ménage	Effectif	0	6 578	6 578
	%	0,0	100,0	100,0
Époux/épouse	Effectif	18 887	65 515	84 402
	%	22,4	77,6	100,0
Fils/Fille	Effectif	1 555 135	1 484 917	3 040 052
	%	51,2	48,8	100,0
Frère/sœur	Effectif	14 173	33 608	47 781
	%	29,7	70,3	100,0
Belle Fille/Petite fille	Effectif	7 399	17 659	25 058
	%	29,5	70,5	100,0
Petit fils/Petite fille	Effectif	146 745	140 192	286 937
	%	51,1	48,9	100,0
Nièce/Neveu	Effectif	44 248	46 439	90 687
	%	48,8	51,2	100,0
Enfant d'un mariage antérieur	Effectif	55 062	72 359	127 421
	%	43,2	56,8	100,0
Personne en domesticité	Effectif	0	1 514	1 514
	%	0,0	100,0	100,0
Autre parent	Effectif	25 183	27 011	52 194
	%	48,2	51,8	100,0
Sans lien de parenté	Effectif	23 912	26 844	50 756
	%	47,1	52,9	100,0
Total	Effectif	1 890 744	1 922 636	3 813 380

Tableau 27: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par fréquentation scolaire et occupation économique

Fréquentation scolaire		Enfants de 5 à 17 ans		Total
		Non occupés	Occupés	
Oui	Effectif	1 051 821	778 737	1 830 558
	%	57,5	42,5	100,0
Non	Effectif	829 674	1 143 201	1 972 875
	%	42,1	57,9	100,0
ND	Effectif	9 249	699	9 948
	%	93,0	7,0	100,0
Total	Effectif	1 890 744	1 922 637	3 813 381
	%	49,6	50,4	100,0

Tableau 28: Répartition des enfants de 5 à 17 ans économiquement occupés, par région et groupe d'âge

Région		Groupe d'âge			Total
		5 à 9 ans	10 à 14 ans	15 à 17 ans	
Agadez	Effectif	623	1 267	573	2 463
	%	25,3	51,4	23,3	100,0
Diffa	Effectif	32 642	29 214	15 509	77 365
	%	42,2	37,8	20,0	100,0
Dosso	Effectif	124 851	135 854	55 682	316 387
	%	39,5	42,9	17,6	100,0
Maradi	Effectif	184 876	167 953	62 035	414 864
	%	44,6	40,5	15,0	100,0
Tahoua	Effectif	71 295	117 371	48 117	236 783
	%	30,1	49,6	20,3	100,0
Tillabéri	Effectif	136 277	207 805	84 060	428 142
	%	31,8	48,5	19,6	100,0
Zinder	Effectif	166 252	171 489	79 780	417 521
	%	39,8	41,1	19,1	100,0
Niamey	Effectif	1 838	13 038	14 235	29 111
	%	6,3	44,8	48,9	100,0
Total	Effectif	718 654	843 991	359 991	1 922 636
	%	37,4	43,9	18,7	100,0

Tableau 29: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par situation dans la profession et région

Situation dans la profession		Région								Total
		Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niamey	
Employé	Effectif	235	4 344	3 919	12 381	12 002	6 296	14 302	7 120	60 599
	%	11,5	10,0	2,2	5,8	7,6	2,2	5,9	30,9	5,3
Travailleur à son compte	Effectif	622	5 279	20 414	21 572	15 465	21 842	40 983	3 811	129 988
	%	30,3	12,1	11,4	10,1	9,7	7,7	16,8	16,5	11,3
Employeur	Effectif	0	137	0	1 348	3 249	2 090	2 382	0	9 206
	%	0,0	0,3	0,0	0,6	2,0	0,7	1,0	0,0	0,8
Membre de coopérative de producteurs	Effectif	106	340	1 320	899	0	930	633	0	4 228
	%	5,2	0,8	0,7	0,4	0,0	0,3	0,3	0,0	0,4
Travailleur familial non rémunéré	Effectif	770	32 751	147 239	175 977	119 762	247 489	178 829	11 815	914 632
	%	37,6	75,1	82,3	82,4	75,3	87,5	73,4	51,2	79,8
Travailleur sans salaire pour une tierce	Effectif	317	760	6 121	1 303	8 466	4 279	6 518	310	28 074
	%	15,5	1,7	3,4	,6	5,3	1,5	2,7	1,3	2,4
Total	Effectif	2 050	43 611	179 013	213 480	158 944	282 926	243 647	23 056	1 146 727
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 30: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par situation dans la profession et milieu de résidence

Situation dans la profession			Milieu de résidence			Total
			Autres centres urbains	Niamey	Rural	
Travail principal	Employé	Effectif	10 577	7 120	42 902	60 599
		%	6,8	30,9	4,4	5,3
	Travailleur à son compte	Effectif	20 597	3 811	105 579	129 987
		%	13,3	16,5	10,9	11,3
	Employeur	Effectif	1 299	0	7 907	9 206
		%	0,8	0,0	0,8	0,8
	Membre de coopérative de producteurs	Effectif	106	0	4 123	4 229
		%	0,1	0,0	0,4	0,4
	Travailleur familial non rémunéré	Effectif	115 084	11 815	787 732	914 631
		%	74,1	51,2	81,3	79,8
	Travailleur sans salaire pour une tierce	Effectif	7 619	310	20 146	28 075
		%	4,9	1,3	2,1	2,4
	Total	Effectif	155 282	23 056	968 389	1 146 727
		%	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 31: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par situation dans la profession et sexe

Situation dans la profession			Sexe		Total
			Masculin	Féminin	
Travail principal	Employé	Effectif	40 869	19 730	60 599
		%	7,5	3,3	5,3
	Travailleur à son compte	Effectif	65 723	64 264	129 987
		%	12,1	10,7	11,3
	Employeur	Effectif	3 014	6 192	9 206
		%	0,6	1,0	,8
	Membre de coopérative de producteurs	Effectif	1 788	2 442	4 230
		%	0,3	0,4	0,4
	Travailleur familial non rémunéré	Effectif	418 676	495 956	914 632
		%	76,8	82,5	79,8
	Travailleur sans salaire pour une tierce	Effectif	15 282	12 792	28 074
		%	2,8	2,1	2,4
Total		Effectif	545 352	601 376	1 146 728
		%	100,0	100,0	100,0

Tableau 32: Répartition des enfants de 5 à 17 ans par situation dans la profession et groupe d'âge

Situation dans la profession			Groupe d'âge			Total
			5 à 11 ans	12 à 13 ans	14 à 17 ans	
Travail principal	Employé	Effectif	11 368	12 257	36 973	60 598
		%	3,0	3,9	8,2	5,3
	Travailleur à son compte	Effectif	16 417	29 100	84 470	129 987
		%	4,3	9,3	18,6	11,3
	Employeur	Effectif	3 995	3 564	1 647	9 206
		%	1,0	1,1	,4	,8
	Membre de coopérative de producteurs	Effectif	1 873	2 250	106	4 229
		%	0,5	0,7	0,0	0,4
	Travailleur familial non rémunéré	Effectif	339 688	256 520	318 424	914 632
		%	89,1	82,1	70,3	79,8
	Travailleur sans salaire pour une tierce	Effectif	7 828	8 829	11 417	28 074
		%	2,1	2,8	2,5	2,4
Total		Effectif	381 169	312 520	453 037	1 146 726
		%	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 33: Répartition des enfants économiquement occupés par milieu de résidence et branche d'activité

Branche d'activité		Milieu de résidence			Total
		Autres centres urbains	Niamey	Rural	
Agriculture/élevage	Effectif	16 816	1 057	244 832	262 705
	%	7,8	3,7	14,8	13,8
Mines	Effectif	506	0,0	3 468	3 974
	%	0,2	0,0	0,2	0,2
Production	Effectif	11 728	4 182	52 036	67 946
	%	5,5	14,6	3,1	3,6
Eau/électricité	Effectif	0,0	0,0	684	684
	%	0,0	0,0	0,0	0,0
Construction	Effectif	3 109	673	20 453	24 235
	%	1,4	2,3	1,2	1,3
Commerce	Effectif	37 237	6 829	139 761	183 827
	%	17,4	23,8	8,4	9,7
Restaurant/hôtel	Effectif	15 933	1 373	134 777	152 083
	%	7,4	4,8	8,1	8,0
Transport	Effectif	1 395	0,0	1 176	2 571
	%	0,7	0,0	0,1	0,1
Service	Effectif	384	0,0	0,0	384
	%	0,2	0,0	0,0	0,0
Santé	Effectif	0,0	475	357	832
	%	0,0	1,7	0,0	0,0
Ménage en tant qu'employeur	Effectif	109 135	11 443	985 567	1 106 145
	%	50,9	39,8	59,5	58,2
Autres	Effectif	18 359	2 697	72 646	93 702
	%	8,6	9,4	4,4	4,9
Total	Effectif	214 602	28 729	1 655 757	1 899 088
	%	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 34: Répartition des enfants économiquement occupés par sexe et branche d'activité

Branche d'activité		Sexe		Total
		Garçons	Filles	
Agriculture/élevage	Effectif	228 324	34 381	262 705
	%	25,7	3,4	13,8
Mines	Effectif	3 277	697	3 974
	%	0,4	0,1	0,2
Production	Effectif	26 332	41 614	67 946
	%	3,0	4,1	3,6
Eau/électricité	Effectif	684	0	684
	%	0,1	0,0	0,0
Construction	Effectif	22 577	1 658	24 235
	%	2,5	0,2	1,3
Commerce	Effectif	83 314	100 514	183 828
	%	9,4	10,0	9,7
Restaurant/hôtel	Effectif	43 984	108 099	152 083
	%	4,9	10,7	8,0
Transport	Effectif	2 370	201	2 571
	%	0,3	0,0	0,1
Service	Effectif	384	0	384
	%	0,0	0,0	0,0
Santé	Effectif	294	538	832
	%	0,0	0,1	0,0
Ménage en tant qu'employeur	Effectif	425 427	680 718	1 106 145
	%	47,8	67,4	58,2
Autres	Effectif	52 899	40 803	93 702
	%	5,9	4,0	4,9
Total	Effectif	889 866	1 009 223	1 899 089
	%	100,0	100,0	100,0

Tableau 35: Répartition des enfants de 5 à 17 ans économiquement occupés par groupe d'âge et participation dans les tâches ménagères

Groupe d'âge		Enfants n'effectuant pas de tâches ménagères	Enfants effectuant des tâches ménagères	Total
5 à 11 ans	Effectif	27 988	472 294	500 282
	%	5,6	94,4	100,0
12 à 13 ans	Effectif	2 469	152 698	155 167
	%	1,6	98,4	100,0
14 à 17 ans	Effectif	7 896	100 304	108 200
	%	7,3	92,7	100,0
Total	Effectif	38 353	725 296	763 649
	%	5,0	95,0	100,0

Tableau 36: Répartition des enfants de 5 à 17 ans économiquement occupés par sexe et participation dans les tâches ménagères

Sexe		Enfants n'effectuant pas de tâches ménagères	Enfants effectuant des tâches ménagères	Total
Garçons	Effectif	51 187	415 277	466 464
	%	11,0	89,0	100,0
Filles	Effectif	21 967	599 659	621 626
	%	3,5	96,5	100,0
Total	Effectif	73 154	1 014 936	1 088 090
	%	6,7	93,3	100,0

Tableau 37: Répartition des enfants de 5 à 17 ans effectuant ou non des travaux dangereux par région de résidence

Région		Enfants n'effectuant pas des travaux dangereux	Enfants effectuant des travaux dangereux	Total
Agadez	Effectif	603	1 859	2 462
	% compris dans région	24,5	75,5	100,0
Diffa	Effectif	28 056	49 308	77 364
	% compris dans région	36,3	63,7	100,0
Dosso	Effectif	69 719	246 668	316 387
	% compris dans région	22,0	78,0	100,0
Maradi	Effectif	150 846	264 019	414 865
	% compris dans région	36,4	63,6	100,0
Tahoua	Effectif	131 388	105 395	236 783
	% compris dans région	55,5	44,5	100,0
Tillabéri	Effectif	149 458	278 685	428 143
	% compris dans région	34,9	65,1	100,0
Zinder	Effectif	197 571	219 951	417 522
	% compris dans région	47,3	52,7	100,0
Niamey	Effectif	7 157	21 955	29 112
	% compris dans région	24,6	75,4	100,0
Total	Effectif	734 798	1 187 840	1 922 638
	% compris dans région	38,2	61,8	100,0

Tableau 38: Répartition de la population d'enfants de 5 à 17 ans effectuant ou non des travaux dangereux par région de résidence

Région		Enfants n'effectuant pas des travaux dangereux	Enfants effectuant des travaux dangereux	Enfants non occupés	Total
Agadez	Effectif	603	1 859	43 728	46 190
	% compris dans région	1,3	4,0	94,7	100,0
Diffa	Effectif	28 056	49 308	57 377	134 741
	% compris dans région	20,8	36,6	42,6	100,0
Dosso	Effectif	69 719	246 668	159 369	475 756
	% compris dans région	14,7	51,8	33,5	100,0
Maradi	Effectif	150 846	264 019	402 496	817 361
	% compris dans région	18,5	32,3	49,2	100,0
Tahoua	Effectif	131 388	105 395	445 498	682 281
	% compris dans région	19,3	15,4	65,3	100,0
Tillabéri	Effectif	149 458	278 685	214 276	642 419
	% compris dans région	23,3	43,4	33,4	100,0
Zinder	Effectif	197 571	219 951	305 447	722 969
	% compris dans région	27,3	30,4	42,2	100,0
Niamey	Effectif	7 157	21 955	262 553	291 665
	% compris dans région	2,5	7,5	90,0	100,0
Total	Effectif	734 798	1 187 840	1 890 744	3 813 382
	% compris dans région	19,3	31,1	49,6	100,0

Tableau 39: Répartition de la population de 5 ans et plus selon qu'ils savent lire et écrire ou non par sexe

Enfants sachant lire et écrire		Sexe		Total
		Masculin	Féminin	
Oui	Effectif	1 983 403	1 219 905	3 203 308
	%	45,0	24,8	34,4
Non	Effectif	2 409 944	3 674 862	6 084 806
	%	54,7	74,9	65,3
ND	Effectif	11 406	14 388	25 794
	%	0,3	0,3	0,3
Total	Effectif	4 404 753	4 909 155	9 313 908
	%	100,0	100,0	100,0

Annexe 5: Questionnaire de l'enquête

ENQUÊTE NATIONALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS (Adressée au membre le mieux informé du ménage)						
CONFIDENTIEL: Toutes les informations collectées dans cette enquête sont strictement confidentielles et ne seront utilisées qu'à des fins statistiques exclusivement.						
INFORMATIONS GENERALES						
REGION..... __ DEPARTEMENT..... __ __			CANTON/COMMUNE		NO. DE LA ZD	NUMERO DU MENAGE
ADRESSE DU MENAGE			_ _ _ _ VILLAGE/QUARTIER		_ _ _	_ _
NUMERO DE TELEPHONE (-----)					NO.DE GRAPPE _ _ _	
VISITES DE L'ENQUETEUR				VISITE FINALE		
	1	2	3	JOUR/MOIS/ANNEE	_ _ - _ _ - _ _ _ _	
DATE				RESULTAT *	_	
NOM DE L'ENQUETEUR				(*) CODES DES RESULTATS		
				1. Complet 2. Aucun membre du ménage à la maison ou aucun répondant compétent 3. Tout le ménage est absent pour une longue période 4. Incomplet	5. Refus 6. Autre (à préciser).....	
NOM DU CONTROLEUR				ELIGIBILITE		
				• Nombre de personnes dans le ménage • Nombre d'enfants (5-17 ans)	• _ _ • _ _	
PROCHAINE VISITE				Heure de début: ____:____		Heure de fin: ____:____
				Si des questionnaires supplémentaires sont utilisés indiquez le nombre.....		• _

PARTIE I: QUESTIONNAIRE MENAGE -Adressé au membre le mieux informé du ménage

PARTIE I: QUESTIONNAIRE MENAGE -Adressé au membre le mieux informé du ménage												
Section I:	Composition et caractéristiques de tous les membres du ménage											
Numéro de série du membre du ménage	Veuillez donner le nom complet de toutes les personnes qui font partie de ce ménage, en commençant par le chef du ménage <i>(Un ménage est défini comme un groupe de personnes qui vivent ensemble dans la même maison ou la même concession partageant les mêmes aménagements ménagers et formant une seule unité. Les membres d'un ménage ne sont pas nécessairement liés (par le sang ou le mariage) et tous ceux qui sont liés dans la même maison ou la même concession ne sont pas nécessairement du même ménage)</i>	Quel membre du ménage fournit les informations sur l'individu <i>(inscrire le numéro de série de A1)</i>	Quel est le lien de parenté de (NOM) avec le chef du ménage? 1. Chef du ménage 2. Epoux Epouse 3. Fils/ Fille 4. Frère/Soeur 5. Belle-fille/Beau-fils 6. Petit-fils/Petite-fille 7. Nièce / Neveu 8. Enfant d'un mariage antérieur 9. Parent âgé/Beau-parent 10. Personne en domesticité 11. Autre parent 12. Sans lien de parenté	Quel est le sexe de chacun des membres individuels du ménage ? 1 Masculin 2..Féminin	Est-ce que (NOM) dispose d'un acte de naissance ? 1. Oui 2. Non	Est-ce que (NOM) est inscrit dans le livret de famille? 1. Oui 2. non 3. ménage ne dispose pas	Quel âge avait (NOM) à son dernier anniversaire? <i>(en nombre d'années révolues)</i>	Inscrire "1" si la personne a entre 5-17 ans, "0" sinon	Quel est le statut matrimonial de (NOM)? 1. Célibataires/ jamais marié(e) 2. Marié(e) 3. Divorcé (e) 4. Veuf/Veuve	Pour tous les membres du ménage		
										Veuillez indiquer le numéro de série de (NOM) . <i>(Indiquez 99 si absent ou non applicable)</i>		
										Epoux/Epouse <i>(s'il y a lieu et si il/elle vit actuellement dans ce ménage)</i>	Mère biologique <i>(si elle vit actuellement dans ce ménage)</i>	Père biologique <i>(s'il vit actuellement dans ce ménage)</i>
A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12	A13
01		__ __	__ __	__	__	__	__ __	__	__	__ __	__ __	__ __
02		__ __	__ __	__	__	__	__ __	__	__	__ __	__ __	__ __
03		__ __	__ __	__	__	__	__ __	__	__	__ __	__ __	__ __
04		__ __	__ __	__	__	__	__ __	__	__	__ __	__ __	__ __
05		__ __	__ __	__	__	__	__ __	__	__	__ __	__ __	__ __

06												
07												
08												
09												
Composition et caractéristiques de tous les membres du ménage (suite)												
Numéro de série du membre du ménage	Veuillez donner le nom complet de toutes les personnes qui font partie de ce ménage, en commençant par le chef du ménage (Un ménage est défini comme un groupe de personnes qui vivent ensemble dans la même maison ou la même concession partageant les mêmes aménagements ménagers et formant une seule unité. Les membres d'un ménage ne sont pas nécessairement liés (par le sang ou le mariage) et tous ceux qui sont liés dans la même maison ou la même concession ne sont pas nécessairement du même ménage)	Quel membre du ménage fournit les informations sur l'individu (inscrire le numéro de série de A1)	Quel est le lien de parenté de (NOM) avec le chef du ménage? 1. Chef du ménage 2. Epoux Epouse 3. Fils/ Fille 4. Frère/Soeur 5. Belle-fille/Beau-fils 6. Petit-fils/Petite-fille 7. Nièce / Neveu 8. Enfant d'un mariage antérieur 9. Parent âgé/Beau-parent 10. Personne en domesticité 11. Autre parent 12. Sans lien de parenté	Quel est le sexe de chacun des membres individuels du ménage ? 1 Masculin 2..Féminin	Est-ce que (NOM) dispose d'un acte de naissance ? 1. Oui 2. Non	Est-ce que (NOM) est inscrit dans le livret de famille? 1. Oui 2. non 3. ménage ne dispose pas	Quel âge avait (NOM) à son dernier anniversaire? (en nombre d'années révolues)	Inscrire "1" si la personne a entre 5-17 ans, "0" sinon	Quel est le statut matrimonial de (NOM)? 1. Célibataires/ jamais marié(e) 2. Marié(e) 3. Divorcé (e) 4. Veuf/Veuve	Pour tous les membres du ménage		
										Veuillez indiquer le numéro de série de (NOM) . (Indiquez 99 si absent ou non applicable)		
										Epoux/Epouse (s'il y a lieu et si il/elle vit actuellement dans ce ménage)	Mère biologique (si elle vit actuellement dans ce ménage)	Père biologique (s'il vit actuellement dans ce ménage)
A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12	A13
10												
11												
12												

13		LLL	LLL	LL	LL	LL	LLL	LL	LL	LLL	LLL	LLL
14		LLL	LLL	LL	LL	LL	LLL	LL	LL	LLL	LLL	LLL
15		LLL	LLL	LL	LL	LL	LLL	LL	LL	LLL	LLL	LLL
16		LLL	LLL	LL	LL	LL	LLL	LL	LL	LLL	LLL	LLL
17		LLL	LLL	LL	LL	LL	LLL	LL	LL	LLL	LLL	LLL
18		LLL	LLL	LL	LL	LL	LLL	LL	LL	LLL	LLL	LLL

NOTE IMPORTANTE: A partir de la SECTION II remplir les colonnes en commençant par le No. de série 0.1 de A1

Section II:	Education de <u>tous les membres du ménage</u> âgés de 5 ans et plus																	
No de série en A1 →	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	Passer à la question	
Nom du membre du ménage →																		
Age du membre du ménage →	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _			
A14. (NOM) peut-il lire et écrire avec compréhension un énoncé bref et simple dans une langue, quelle qu'elle soit y compris en arabe? 1. Oui..... 2. Non.....	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	→A16 →A17		
A15. (NOM) va-t-il/elle à l'école ou à la maternelle durant l'année scolaire actuelle? 1. Oui..... 2. Non.....	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2			
A16. Quel est le niveau scolaire actuel de (NOM) et quel diplôme prépare-t-il/elle? <i>Niveau: (Niv) Diplôme: (Dip)</i> 1. Préscolaire..... 2. Primaire..... 3. Secondaire/collège..... 4. Secondaire/lycée..... 5. Universitaire ou plus élevé..... 6. Programmes non standard..... 7. Ne sais pas.....	Niv	Dip	Niv	Dip	Niv	Dip	Niv	Dip	Niv	Dip	Niv	Dip	Niv	Dip	Niv	Dip	} A21 →A17	
1	_	1	_	1	_	1	_	1	_	1	_	1	_	1	_	1		_
2	_	2	_	2	_	2	_	2	_	2	_	2	_	2	_	2		_
3	_	3	_	3	_	3	_	3	_	3	_	3	_	3	_	3		_
4	_	4	_	4	_	4	_	4	_	4	_	4	_	4	_	4		_
5	_	5	_	5	_	5	_	5	_	5	_	5	_	5	_	5		_
6	_	6	_	6	_	6	_	6	_	6	_	6	_	6	_	6		_
7	_	7	_	7	_	7	_	7	_	7	_	7	_	7	_	7	_	

CODE DES DIPLOMES 1=CEPE/CFEPD; 2=BEPC/CAP; 3=BAC; 4=BTS/DUT/DEUG/DUELS/DUES; 5=LICENCE; 6=MAITRISE; 7=DOCTORAT/PHD/DESS;
8=NE SAIT PAS ; 9 =AUTRE

No de série en A1 →	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	Passer à la question	
Nom du membre du ménage →																			
Age du membre du ménage →	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____		
A17. (NOM) a-t-il/elle eu à fréquenté l'école?																		→A18 →A19	
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
2. Non.....	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
A18. Quel est le plus haut niveau d'études atteint et diplôme obtenu par (NOM) ?	Niv	Dip	} A21																
<i>Niveau: (Niv) Diplôme: (Dip)</i>																			
1. Préscolaire.....	1	_____	1	_____	1	_____	1	_____	1	_____	1	_____	1	_____	1	_____	1	_____	
2. Primaire.....	2	_____	2	_____	2	_____	2	_____	2	_____	2	_____	2	_____	2	_____	2	_____	
3. Secondaire/collège.....	3	_____	3	_____	3	_____	3	_____	3	_____	3	_____	3	_____	3	_____	3	_____	
4. Secondaire/lycée.....	4	_____	4	_____	4	_____	4	_____	4	_____	4	_____	4	_____	4	_____	4	_____	
5. Universitaire ou plus élevé	5	_____	5	_____	5	_____	5	_____	5	_____	5	_____	5	_____	5	_____	5	_____	
6. Programme non standard.....	6	_____	6	_____	6	_____	6	_____	6	_____	6	_____	6	_____	6	_____	6	_____	
7. Ne sais pas.....	7	_____	7	_____	7	_____	7	_____	7	_____	7	_____	7	_____	7	_____	7	_____	
A19. Quelle est/était la raison principale pour laquelle (NOM) n'a jamais été scolarisé(e) ?																			} A21 } A20
<i>(Lire les réponses suivantes et entourer celle qui est la plus appropriée)</i>																			
1. Trop jeune.....	1		1		1		1		1		1		1		1		1		
2. Handicap/maladie.....	2		2		2		2		2		2		2		2		2		
3. Pas d'école/trop éloignée.....	3		3		3		3		3		3		3		3		3		
4. Ne peut pas payer les frais de scolarité	4		4		4		4		4		4		4		4		4		
5. Éducation considérée comme inutile....	5		5		5		5		5		5		5		5		5		
6. Insécurité à l'école.....	6		6		6		6		6		6		6		6		6		
7. Apprendre un métier.....	7		7		7		7		7		7		7		7		7		
8. Travailler en vue de rémunération.....	8		8		8		8		8		8		8		8		8		
9. Travailler en tant que non salarié(e) dans une entreprise ou ferme familiale.....	9		9		9		9		9		9		9		9		9		
10. Aider dans les tâches ménagères à la maison.....	10		10		10		10		10		10		10		10		10		
11. Autre (à préciser).....	11		11		11		11		11		11		11		11		11		

A20. Qui a décidé d'interdire (NOM) d'aller à l'école ?									
1. Parents/tuteurs	1	1	1	1	1	1	1	1	
2. la personne pour laquelle (NOM) travaille ou travaillait	2	2	2	2	2	2	2	2	
3. (NOM) lui même	3	3	3	3	3	3	3	3	
4. Autre (à préciser).....	4	4	4	4	4	4	4	4	

A18 CODE DES DIPLOMES 1=CEPE/CFEPD; 2=BEPC/CAP; 3=BAC; 4=BTS/DUT/DEUG/DUELS/DUES; 5=LICENCE; 6=MAITRISE; 7=DOCTORAT/PHD/DESS; 8=AUCUN ; 9 = AUTRE

Section III:		Statut d'activité du moment de tous les membres du ménage (âgé de 5 ans et plus) pendant la semaine de référence							
No de Série en A1 →		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	Passer à la question
Nom du membre du ménage →									
Age du membre du ménage →		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
A. Activité économique									
A21 (NOM) a-t-il/elle travaillé au moins une heure pendant la semaine dernière? <i>(comme employé, travailleur à son compte, employeur ou travailleur familial non rémunéré)</i>									
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1	1	1	→A24 →A22
2. Non.....	2	2	2	2	2	2	2	2	
A22. Pendant la semaine dernière (NOM) a-t-il/elle mené l'une des activités économiques suivantes, ne fût-ce qu'une heure? <i>(Lire chacune des options suivantes jusqu'à la première réponse appropriée)</i>	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	Pour tout "OUI" → A24 Sinon →A23
(a) Tenir une entreprise ou exercer toute autre forme d'activité commerciale à grande ou petite échelle, pour son propre compte ou avec un ou plusieurs partenaires? <i>Exemples: vente d'objets, fabrication d'objets pour la vente, réparation d'objets, garde d'automobiles, coiffure, tenue d'une crèche, service de taxi ou de tout autre transport, cabinet médical ou juridique, artiste se produisant en public, détenteur d'une boutique de téléphone public, coiffeur pour homme, cirage de chaussures etc..</i>	_	_	_	_	_	_	_	_	
(b) Exercer un quelconque travail rémunéré, salarié, payé à la commission (à l'exclusion du travail domestique)? <i>Exemples: emploi régulier, travail en sous-traitance, occasionnel ou à la tâche,</i>	_	_	_	_	_	_	_	_	
(c) Travailler en échange de nourriture ou de logement	_	_	_	_	_	_	_	_	
(d) Exercer un travail domestique rémunéré, salarié ou payé en nature ?	_	_	_	_	_	_	_	_	
(e) Effectuer un travail d'aide non rémunéré dans une entreprise du ménage? (hormis les travaux ménagers courants.) Exemples: aide à la vente d'articles, fabrication d'articles pour la vente ou le troc, tenue des comptes, nettoyage de l'entreprise etc.	_	_	_	_	_	_	_	_	

<p>(f) Travailler sur sa parcelle, dans sa ferme, son potager ou ceux du ménage, aider à la production agricole ou s'occuper d'animaux domestiques pour le ménage? <i>Exemples: labourer, récolter, s'occuper du bétail.</i></p> <p>(g) Construction ou réparations importantes de sa maison, sa parcelle, son entreprise ou celles du ménage?</p> <p>(h) Pêcher des poissons, des coquillages, chasser des criquets, des animaux sauvages ou procurer d'autres produits alimentaires pour la vente ou pour le ménage?</p> <p>(i) Aller chercher l'eau ou ramasser du bois pour le ménage?</p> <p>(j) Produire tout article utile pour ce ménage? <i>Exemples: vêtements, meubles, pots d'argile, etc.</i></p>	_	_	_	_	_	_	_	_	
	_	_	_	_	_	_	_	_	
	_	_	_	_	_	_	_	_	
	_	_	_	_	_	_	_	_	
	_	_	_	_	_	_	_	_	

No de Série en A1 →	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	Passer à la question
Nom du membre du ménage →									
Age du membre du ménage →	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	
A23. Même si (NOM) n'a pas travaillé pendant la semaine dernière, a-t-il/elle un travail, une activité ou une entreprise dont il/elle s'est temporairement absenté(e)? <i>(Pour les activités agricoles, la basse saison dans l'agriculture n'est pas une absence temporaire.)</i>									→A24 →A43
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1	1	1	
2. Non.....	2	2	2	2	2	2	2	2	
A24. Décrire l'occupation, la tâche principale qu'accomplissait (NOM), par exemple: porter des briques, pétrir la farine, récolter le maïs etc., ("Principale" renvoie à l'occupation/la tâche à laquelle (NOM) a consacré le plus de temps au cours de la semaine de référence.									
Occupation/Tâche									
CODE D'OCCUPATION <i>A usage officiel</i>	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	
A25. Décrire brièvement l'activité principale, c'est-à-dire les biens produits et les services rendus au lieu de travail de (NOM).									
Activité/Type									
CODE D'ACTIVITE <i>A usage officiel</i>	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	
A26. Où (NOM) exerçait-il/elle son travail principal durant la semaine dernière? (Lire les réponses ci-dessous)									
1. A son domicile familial.....	1	1	1	1	1	1	1	1	
2. Chez l'employeur	2	2	2	2	2	2	2	2	
3. Bureau formel	3	3	3	3	3	3	3	3	
4. Usine/ Atelier	4	4	4	4	4	4	4	4	
5. Plantations / ferme / jardin.....	5	5	5	5	5	5	5	5	
6. Construction	6	6	6	6	6	6	6	6	
7. Mine / carrière.....	7	7	7	7	7	7	7	7	
8. Magasin/ kiosque / café/ restaurant / hôtel	8	8	8	8	8	8	8	8	
9. Différents endroits (mobile).....	9	9	9	9	9	9	9	9	
10. Lieu fixe, rue ou étal du marché	10	10	10	10	10	10	10	10	
11. Etang /lac/fleuve.....	11	11	11	11	11	11	11	11	
12. Autre (à préciser)	12	12	12	12	12	12	12	12	

A27. Lequel de ces éléments décrit le mieux la situation de travail de (NOM) dans son activité principale pendant la semaine dernière ? (Lire les réponses ci-dessous)										
1. Employé.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="margin-right: 5px;">→</div> A28 </div> <div style="margin-top: 5px;"> <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 5px;">}</div> A38 </div> <div style="margin-top: 5px;"> <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 5px;">}</div> A28 </div> </div> </div>
2. Travailleur à son compte (travail indépendant sans employés).....	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
3. Employeur (travail indépendant avec employés)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
4. Membre de coopérative de producteurs.....	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
5. Travailleur en échange de nourriture ou de logement	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
6. Métayer	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
7. Travailleur familial non rémunéré	7	7	7	7	7	7	7	7	7	

No de série en A1 →	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	Passer à la question
Nom du membre du ménage →									
Age du membre du ménage →	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
A28. Pour qui (NOM) travaille t-il/elle:									
1. Propriétaire terrien.....	1	1	1	1	1	1	1	1	
2. Un particulier.....	2	2	2	2	2	2	2	2	
3. Une entreprise/organisation/administration	3	3	3	3	3	3	3	3	
4. Parents	4	4	4	4	4	4	4	4	
5. Autre (à préciser).....	5	5	5	5	5	5	5	5	
A29. (NOM) a-t-il/elle été embauché(e) sur la base de:									
1. Un contrat écrit.....	1	1	1	1	1	1	1	1	} A30
2. Un accord verbal.....	2	2	2	2	2	2	2	2	
3. Tradition (usage, coutume)	3	3	3	3	3	3	3	3	} A32
4. Ne sait pas	4	4	4	4	4	4	4	4	
A30. Le contrat/l'accord de (NOM) est-il									
1. De durée limitée.....	1	1	1	1	1	1	1	1	→A31
2. De durée illimitée.....	2	2	2	2	2	2	2	2	
3. Ne sait pas.....	3	3	3	3	3	3	3	3	} A32
A31. Quelle est la durée du contrat/de l'accord/ de (NOM)?									
1. Moins de 12 mois.....	1	1	1	1	1	1	1	1	
2. 12-36 mois.....	2	2	2	2	2	2	2	2	
3. Plus de 36 mois	3	3	3	3	3	3	3	3	
4. Ne sait pas	4	4	4	4	4	4	4	4	
A.32 (NOM) peut-il changer d'employeur ?									
1. Oui à tout moment	1	1	1	1	1	1	1	1	} A34
2. Oui en respectant les termes du contrat	2	2	2	2	2	2	2	2	
3.. Difficile par manque d'opportunités	3	3	3	3	3	3	3	3	} A33
4. Impossible/exclu	4	4	4	4	4	4	4	4	

A.33 si A.32 = 4 Pourquoi (NOM) ne peut pas changer d'employeur?									
1. La personne pour laquelle (NOM) travaille ne laissera pas partir	1	1	1	1	1	1	1	1	
2. Les parents ou le conjoint ne veulent pas	2	2	2	2	2	2	2	2	
3. (NOM) a toujours travaillé là et n'imagine pas	3	3	3	3	3	3	3	3	
4. La société est ainsi faite	4	4	4	4	4	4	4	4	
5. Autre (à préciser)	5	5	5	5	5	5	5	5	
A34 En plus de (NOM) combien de personnes du même ménage travaillent pour le même employeur?	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	
A35 (NOM) est-il payé ?									
1. En nature	1	1	1	1	1	1	1	1	
2. En espèces	2	2	2	2	2	2	2	2	
3. En nature et en espèces	3	3	3	3	3	3	3	3	
4. Pas du tout	4	4	4	4	4	4	4	4	
A36 (NOM) peut-il jouir du fruit de son travail (nature ou espèces) ?									
1. Tout	1	1	1	1	1	1	1	1	
2. En partie	2	2	2	2	2	2	2	2	
3. Rien	3	3	3	3	3	3	3	3	
A37 A qui (NOM) reverse t-il ?									
1. Parents/Tuteurs	1	1	1	1	1	1	1	1	
2. Employeur/Propriétaire terrien	2	2	2	2	2	2	2	2	
3. Intermédiaire	3	3	3	3	3	3	3	3	
4. Autres (à préciser).....	4	4	4	4	4	4	4	4	
A38. Quel est en moyenne le revenu mensuel en espèces du travail principal de (NOM) (en milliers de CFA)	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	

A39. Quelles autres prestations (NOM) a-t-il/elle obtenues de son travail principal (Lire chacune des réponses suivantes et encercler les réponses appropriées)									
1. Non applicable si A27=2,3 ou4...	1	1	1	1	1	1	1	1	
2. Jours de repos par semaine.....	2	2	2	2	2	2	2	2	
3. Soins médicaux.....	3	3	3	3	3	3	3	3	
4. Aide aux frais d'éducation.....	4	4	4	4	4	4	4	4	
5. Aide aux études	5	5	5	5	5	5	5	5	
6. Congé maladie payé.....	6	6	6	6	6	6	6	6	
7. Congés annuels.....	7	7	7	7	7	7	7	7	
8. Logement gratuit/subventionné...	8	8	8	8	8	8	8	8	
9. Nourriture/repas.....	9	9	9	9	9	9	9	9	
10. Congés payés.....	10	10	10	10	10	10	10	10	
11. Vêtements.....	11	11	11	11	11	11	11	11	
12. Transport	12	12	12	12	12	12	12	12	
13. Autre (à préciser).....	13	13	13	13	13	13	13	13	
14. Aucune.....	14	14	14	14	14	14	14	14	

No de Série en A1										Passer à la question	
Nom du membre du ménage											
Age du membre du ménage											
B. Chômage										Agé de 5-9 ans	Agé de 10 ans et plus
A43. (NOM) cherchait-il/elle du travail pendant la semaine dernière? (Comme employé, employeur ou travailleur à son compte pour créer sa propre entreprise)										} A45	→A44 →A45
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
2. Non.....	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
A44. Par quels moyens (NOM) a-t-il/elle recherché du travail pendant les 4 dernières semaines ? (Encercler au plus 4 réponses)										} A47 →A45	
1. A demandé à des amis/parents de lui trouver un travail.	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
2. S'est inscrit(e) dans un bureau d'emploi/ agence d'intérim	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
3. Réponses à des offres et placement de demandes d'emploi dans les journaux	3	3	3	3	3	3	3	3	3		
4. A posé sa candidature directement	4	4	4	4	4	4	4	4	4		
5. A tenté d'obtenir de l'équipement, un crédit et/ou un travail en vue de créer sa propre entreprise.....	5	5	5	5	5	5	5	5	5		
6. Autre (à préciser)	6	6	6	6	6	6	6	6	6		
7. Aucun	7	7	7	7	7	7	7	7	7		

A45. (NOM) a-t-il/elle voulu travailler pendant la semaine dernière?										
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1	1	1		→A47
2. Non.....	2	2	2	2	2	2	2	2		→A46
A46. Quelle est la raison principale pour laquelle (NOM) n'a pas recherché du travail pendant la semaine dernière? <i>(Indiquer la raison la plus importante)</i>										
1. A déjà trouvé un travail et commence bientôt	1	1	1	1	1	1	1	1		
2. A un travail saisonnier	3	3	3	3	3	3	3	3		
3. Las de chercher du travail, perdu espoir d'en trouver	4	4	4	4	4	4	4	4		
4. N'a pas les compétences requises pour être employé (formation, expérience, qualifications)	5	5	5	5	5	5	5	5		
5. Ne sait pas où chercher du travail	6	6	6	6	6	6	6	6		
6. Va à l'école ou suit une formation.	7	7	7	7	7	7	7	7		
7. Opposition de sa famille/ses parents/son conjoint.....	8	8	8	8	8	8	8	8		
8. Est engagé (e) dans les tâches ménagères	9	9	9	9	9	9	9	9		
9. Retraité(e) N'a pas besoin de travailler	10	10	10	10	10	10	10	10		
10. Incapable de travailler (maladie, handicap)	11	11	11	11	11	11	11	11		
11. Trop jeune pour travailler.....	12	12	12	12	12	12	12	12		
12. Autre (à préciser).....										

No de Série en A1										Passer à la question	
Nom du membre du ménage										Agé de 5 à 9 ans	Agé de 10 ans et plus
Age du membre du ménage											
A47. S'il avait pu trouver un travail (NOM) aurait-il pu commencer à travailler la semaine dernière?											
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	} A51	→A48
2. Non.....	2	2	2	2	2	2	2	2	2		→A49
A48. Depuis combien de temps (NOM) est-il/elle sans travail et en recherche d'emploi ?											
1. Moins d'un mois....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	} A51	
2. 1 à 3 mois.....	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
3. 4 à 6 mois.....	3	3	3	3	3	3	3	3	3		
4. 7 à 12 mois.....	4	4	4	4	4	4	4	4	4		
5. 13 à 24 mois.....	5	5	5	5	5	5	5	5	5		
6. Plus de 2 ans.....	6	6	6	6	6	6	6	6	6		
A49. Pourquoi (NOM) n'était pas disponible ou n'a pas voulu travailler? (Indiquer la raison la plus importante)											
1. A trouvé un emploi et attend de commencer.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	} A51	
2. A un travail saisonnier	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
3. Las de chercher du travail, perdu espoir d'en trouver.	3	3	3	3	3	3	3	3	3		
4. N'a pas les compétences requises pour être employé (formation, expérience, qualifications)	4	4	4	4	4	4	4	4	4		
5. Ne sait pas où chercher du travail.	5	5	5	5	5	5	5	5	5		
6. Va à l'école ou suit une formation.	6	6	6	6	6	6	6	6	6		
7. Opposition de sa famille/ses parents/son conjoint....	7	7	7	7	7	7	7	7	7		
8. Est engagé (e) dans les tâches ménagères	8	8	8	8	8	8	8	8	8		
9. Retraité(e) N'a pas besoin de travailler	9	9	9	9	9	9	9	9	9		
10. Incapable de travailler (maladie, handicap)	10	10	10	10	10	10	10	10	10		
11. Trop jeune pour travailler.....	11	11	11	11	11	11	11	11	11		
12. Autre (à préciser)	12	12	12	12	12	12	12	12	12		

Section IV:		Statut d'activités habituel de tous les membres du ménage (âgés de 5 ans et plus) pendant les 12 derniers mois								
No de Série en A1	→	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	Passer à la question
Nom du membre du ménage	→									
Age du membre du ménage	→	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
A50. Le travail indiqué en A24, A25 et A27 était-il le travail principal de (NOM) durant les 12 derniers mois? <i>(comme employé, travailleur à son compte, employeur ou travailleur non rémunéré)</i> 1. Oui..... 2. Non.....		12	12	12	12	12	12	12	12	→ A53 → A51
A51. (NOM) a-t-il travaillé au moins une heure durant les douze derniers mois? <i>(comme employé, travailleur à son compte, employeur ou travailleur non rémunéré)</i> 1. Oui..... 2. Non.....		12	12	12	12	12	12	12	12	→A52 → Sinon Si <18 ans →A58 Si ≥18 ans → FIN pour ce membre du ménage. Passer au membre du ménage suivant en Section II
A 52. Pendant les douze derniers mois (NOM) a-t-il/elle mené l'une des activités économiques suivantes, ne fût-ce qu'une heure? (Lire chacune des questions suivantes jusqu'à la première réponse affirmative) (a) Tenir une entreprise ou exercer toute autre forme d'activité commerciale à grande ou petite échelle, pour son propre compte ou avec un ou plusieurs partenaires? <i>Exemples: vente d'objets, fabrication d'objets pour la vente, réparation d'objets, garde d'automobiles, coiffure, tenue d'une crèche, service de taxi ou de tout autre transport, cabinet médical ou juridique, artiste se produisant en public, détenteur d'une boutique de téléphone public, coiffeur pour homme, cirage de chaussures etc.</i>		1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	Pour tout "OUI" → A53 Sinon Si <18 ans →A58 Si ≥18 ans → FIN pour ce membre du ménage. Passer au membre du ménage suivant en Section II
(b) Exercer un quelconque travail rémunéré, salarié, payé à la commission (à l'exclusion du travail domestique)? <i>Exemples: emploi régulier, travail en sous-traitance, occasionnel ou à la tâche,</i>		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
(c) Travailler en échange de nourriture ou de logement (à l'exclusion du travail domestique)		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
(d) Exercer un travail domestique rémunéré, salarié ?		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	

(e) Exercer un travail domestique en échange de nourriture ou de logement	_	_	_	_	_	_	_	_							
(f) Effectuer un travail d'aide non rémunéré dans une entreprise du ménage? <i>(hormis les travaux ménagers courants.) Exemples: aide à la vente d'articles, fabrication d'articles pour la vente ou le troc, tenue des comptes, nettoyage de l'entreprise etc.</i>	_	_	_	_	_	_	_	_							
(g) Travailler sur sa parcelle, dans sa ferme, son potager ou ceux du ménage, aider à la production agricole ou s'occuper d'animaux domestiques pour le ménage? <i>Exemples: labourer, récolter, s'occuper du bétail.</i>	_	_	_	_	_	_	_	_							
(h) Construire ou effectuer des réparations importantes de sa maison, sa parcelle, son entreprise ou celles du ménage?	_	_	_	_	_	_	_	_							
(i) Pêcher des poissons, des coquillages, chasser des criquets, des animaux sauvages ou procurer d'autres produits alimentaires pour la vente ou pour le ménage?	_	_	_	_	_	_	_	_							
(j) Aller chercher l'eau ou ramasser du bois pour le ménage?	_	_	_	_	_	_	_	_							
(k) Produire tout article utile pour ce ménage? <i>Exemples: vêtements, meubles, pots d'argile, etc.</i>	_	_	_	_	_	_	_	_							

No. de Série en A1 →	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	Passer à la question
Nom du membre du ménage →									
Age du membre du ménage →	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
A53. Décrire l'occupation/tâche principale qu'accomplissait (NOM) pendant les douze derniers mois, par exemple : porter des briques, pétrir la farine, récolter le maïs, etc. <i>("Principale" renvoie à l'occupation/la tâche à laquelle (NOM) a consacré le plus de temps durant l'année.)</i>									
Occupation/Tâche									
CODE D'OCCUPATION A usage officiel	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	
A54. Décrire brièvement l'activité principale, c'est-à-dire les biens produits et les services rendus au lieu de travail où (NOM) a travaillé la plupart du temps.									
Activité/Type									
CODE D'ACTIVITE A usage officiel	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	
A55. Lequel de ces éléments décrit le mieux la situation de travail de (NOM) dans son activité principale durant les douze derniers mois? (Lire les réponses ci-dessous)									→ A56 → A57 → A57 → A57 → A56 → A57 → A57
1. Employé.....	1	1	1	1	1	1	1	1	
2. Travailleur à son compte (travail indépendant sans employés).....	2	2	2	2	2	2	2	2	
3. Employeur (travail indépendant avec employés)	3	3	3	3	3	3	3	3	
4. Membre de coopérative de producteurs.....	4	4	4	4	4	4	4	4	
5. Travailleur en échange de nourriture ou de logement	5	5	5	5	5	5	5	5	
6. Métayer	6	6	6	6	6	6	6	6	
7. Travailleur familial non rémunéré	7	7	7	7	7	7	7	7	
A56. Pour qui (NOM) travaille t-il/elle:									
1. Propriétaire terrien.....	1	1	1	1	1	1	1	1	
2. Un particulier.....	2	2	2	2	2	2	2	2	
3. Une entreprise/organisation/administration	3	3	3	3	3	3	3	3	
4. Parents	4	4	4	4	4	4	4	4	
5. Autre (à préciser).....	5	5	5	5	5	5	5	5	

A57. Quels sont les mois durant lesquels (NOM) a travaillé ou exercé un emploi? (Indiquer "OUI" ou "NON" pour chacun de ces mois)		1 = OUI 2=NON								
		2 = NON	2 = NON	2 = NON	2 =NON	2=NON	2=NON	2=NON	2=NON	
1.	Janvier.....	1 _	1 _	1 _	1 _	1 _	1 _	1 _	1 _	Si âgé de <18→A58 Sinon FIN pour ce membre du ménage. Passer au prochain membre à la Section II
2.	Février.....	2 _	2 _	2 _	2 _	2 _	2 _	2 _	2 _	
3.	Mars.....	3 _	3 _	3 _	3 _	3 _	3 _	3 _	3 _	
4.	Avril.....	4 _	4 _	4 _	4 _	4 _	4 _	4 _	4 _	
5.	Mai.....	5 _	5 _	5 _	5 _	5 _	5 _	5 _	5 _	
6.	Juin.....	6 _	6 _	6 _	6 _	6 _	6 _	6 _	6 _	
7.	Juillet.....	7 _	7 _	7 _	7 _	7 _	7 _	7 _	7 _	
8.	Août.....	8 _	8 _	8 _	8 _	8 _	8 _	8 _	8 _	
9.	Septembre.....	9 _	9 _	9 _	9 _	9 _	9 _	9 _	9 _	
10.	Octobre.....	10 _	10 _	10 _	10 _	10 _	10 _	10 _	10 _	
11.	Novembre.....	11 _	11 _	11 _	11 _	11 _	11 _	11 _	11 _	
12.	Décembre.....	12 _	12 _	12 _	12 _	12 _	12 _	12 _	12 _	
TOTAL		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	

Section V:		Activités ménagères : enfants (5-17) SEULEMENT							
No de Série en A1	→	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	Passer à la question
Nom du membre du ménage	→								
Age du membre du ménage	→	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	
A58. Pendant la semaine dernière, (NOM) a-t-il/elle accompli les tâches ménagères suivantes? <i>(Lire les réponses ci-dessous et indiquer "OUI" ou "NON" pour chacune d'elles)</i>		1= OUI 2=NON	1=OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	Pour tout "OUI" →A59 Si tout est "NON" & Travaille (*)→A60 Sinon FIN pour ce membre du ménage. Passer au membre du ménage suivant en Section II				
1. Faire les courses pour le ménage....	1 _	1 _	1 _	1 _	1 _	1 _	1 _	1 _	
2. Réparer des équipements du ménage	2 _	2 _	2 _	2 _	2 _	2 _	2 _	2 _	
3. Cuisiner.....	3 _	3 _	3 _	3 _	3 _	3 _	3 _	3 _	
4. Nettoyer les ustensiles/la maison.....	4 _	4 _	4 _	4 _	4 _	4 _	4 _	4 _	
5. Faire la lessive.....	5 _	5 _	5 _	5 _	5 _	5 _	5 _	5 _	
6. Garder des enfants/personnes âgées/malades.	6 _	6 _	6 _	6 _	6 _	6 _	6 _	6 _	
7. Autres tâches ménagères (à préciser)....	7 _	7 _	7 _	7 _	7 _	7 _	7 _	7 _	
A59. Pendant la semaine dernière, combien d'heures par jour (NOM) a-t-il/elle consacré aux tâches ménagères? <i>(Inscrire un nombre séparément pour chaque jour)</i>									Si Travaille (*) →A60 Sinon FIN pour ce membre du ménage. Passer au membre du ménage suivant en Section II
1. Lundi.....	1 _ _	1 _ _	1 _ _	1 _ _	1 _ _	1 _ _	1 _ _	1 _ _	
2. Mardi.....	2 _ _	2 _ _	2 _ _	2 _ _	2 _ _	2 _ _	2 _ _	2 _ _	
3. Mercredi.....	3 _ _	3 _ _	3 _ _	3 _ _	3 _ _	3 _ _	3 _ _	3 _ _	
4. Jeudi.....	4 _ _	4 _ _	4 _ _	4 _ _	4 _ _	4 _ _	4 _ _	4 _ _	
5. Vendredi.....	5 _ _	5 _ _	5 _ _	5 _ _	5 _ _	5 _ _	5 _ _	5 _ _	
6. Samedi.....	6 _ _	6 _ _	6 _ _	6 _ _	6 _ _	6 _ _	6 _ _	6 _ _	
7. Dimanche.....	7 _ _	7 _ _	7 _ _	7 _ _	7 _ _	7 _ _	7 _ _	7 _ _	
TOTAL		_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	

(*)TRAVAILLE = SI A21 = OUI ou A22 = OUI ou A23 = OUI

Attention: Section VI concerne UNIQUEMENT les enfants âgés de 5-17 ans (A9=1) qui travaillent (A21=OUI ou A22=OUI ou A23=OUI) .										
Section VI		Perceptions/Observations des parents/tuteurs sur les <u>enfants travailleurs</u> âgés de 5-17 ans) <i>Ces questions ont pour objet de solliciter les points de vue des parents/tuteurs concernant le travail des enfants et ses effets. Par conséquent, référence sera uniquement faite aux enfants indiqués comme travailleurs.</i>								
No. de Série en A1 →		_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	Passer à la question
Nom des membres du ménage →										
Age du membre du ménage →		_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	
A 60. Qu'est-ce qui selon vous serait le mieux pour (NOM) ? <i>(Lire les options)</i>										
1. Travailler pour un revenu.....		1	1	1	1	1	1	1	1	
2. Aider dans l'entreprise familiale		2	2	2	2	2	2	2	2	
3. Aider dans les tâches ménagères		3	3	3	3	3	3	3	3	
4. Aller à l'école.....		4	4	4	4	4	4	4	4	
5. Autre (à préciser).....		5	5	5	5	5	5	5	5	
A 61. Quel(s) problème(s) (NOM) a-t-il/elle à cause de son travail ? <i>(Lire les options et encercler toutes celles qui sont appropriées.)</i>										
1. Blessures, maladies, mauvaise santé.....		1	1	1	1	1	1	1	1	
2. Mauvais résultats scolaires.....		2	2	2	2	2	2	2	2	
3. Abus émotionnels (intimidation, réprimandes, insultes).....		3	3	3	3	3	3	3	3	
4. Abus physiques (brutalités)...		4	4	4	4	4	4	4	4	
5. Abus sexuels.....		5	5	5	5	5	5	5	5	
6. Fatigue extrême.....		6	6	6	6	6	6	6	6	
7. Pas de temps pour jouer.....		7	7	7	7	7	7	7	7	
8. Pas de temps pour aller à l'école.....		8	8	8	8	8	8	8	8	
9. Aucun.....		9	9	9	9	9	9	9	9	

A62. Quelles sont les raisons principales de faire travailler (NOM) ? (Indiquer les trois raisons les plus importantes)										
1. Pour compléter le revenu familial.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Passer au prochain membre du ménage en Section II NE PAS OUBLIER LA SECTION VII
2. Pour aider à payer la dette familiale.....	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
3. Pour aider dans l'entreprise familiale	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
4. La personne pour laquelle (NOM) travaille en a décidé ainsi	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
5. Pour apprendre un métier	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
6. Éducation considérée comme inutile	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
7. Pas d'école / école trop éloignée	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
8. Ne peut pas payer les frais de scolarité	8	8	8	8	8	8	8	8	8	
9. L'enfant n'est pas intéressé par l'école	9	9	9	9	9	9	9	9	9	
10. Pour remplacer temporairement quelqu'un qui ne peut pas travailler	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
11. Pour lui éviter les mauvaises fréquentations et/ou d'être détourné du droit chemin	11	11	11	11	11	11	11	11	11	
12. Autre (à préciser).....	12	12	12	12	12	12	12	12	12	

Section VII		A propos des Enfants (5-17ans) vivant hors du Ménage/Famille <i>(Ce sont des enfants qui sont partis du ménage depuis au moins trois mois. Par conséquent, tout enfant qui a quitté la maison depuis moins de trois mois devrait être enregistré comme étant temporairement absent du ménage et pris en compte sur la liste des membres du ménage en A2)</i>									
Un membre du ménage a-t-il un enfant ou des enfants âgés de 5 à 17 ans vivant en dehors de ce ménage ? 1. Oui 2. Non	<i>Si oui, écrire le numéro de série de son parent ici</i>	Pouvez-vous SVP donner les prénoms des enfants ? <i>Ecrire les prénoms sur les lignes ci-dessous</i>	Est-ce que (Nom) est un garçon ou une fille ? 1. Garçon 2. Fille	Quel âge avait (Nom) au moment de son départ ?	Quelles sont les raisons principales pour lesquelles (Nom) vit dehors ? <i>(Maximum deux raisons par ordre d'importance)</i> 01. Mutation professionnelle 02. Emploi de convenance 03. A la recherche d'un emploi rémunéré 04. Rejoindre son époux (se) ou la famille 05. Aller à l'école ou en formation 06. A fait une fugue 07. Vivre avec le père ou la mère 08. Rester avec des parents 09. Domestique/Pour servir une autre famille 10. Ne sait pas 99. Pas de 2 ^{ème} raison	Depuis combien de temps (Nom) est-il(elle) parti (e) ? <i>(en mois)</i>	Qui a décidé du départ de (Nom) ? 1. Lui-même 2. Parent/Tuteur 3. Personne pour laquelle l'enfant travaille 4. Personne pour laquelle le parent/tuteur de l'enfant travaille	Qu'est-ce que (Nom) fait principalement là où (il/elle) est maintenant ? 1. Travaille pour quelqu'un 2. Travaille indépendamment 3. Va à l'école ou dans une institution de formation 4. Travaille et va à l'école 5. Ne travaille pas 9. Ne sait pas	Est-ce que (Nom) a gardé le contact avec ce ménage/famille ? 1. Oui 2. Non	Depuis combien de temps a t-(il/elle) contacté ce ménage ? <i>(en mois)</i>	
	A63	A64	A65	A66	A67 P M		A68	A69	A70	A71	A72
_	_ _		1 2	_ _	_ _	_ _	_ _	1 2 3 4	1 2 3 4 5 9	1 2	_ _
	_ _		1 2	_ _	_ _	_ _	_ _	1 2 3 4	1 2 3 4 5 9	1 2	_ _
	_ _		1 2	_ _	_ _	_ _	_ _	1 2 3 4	1 2 3 4 5 9	1 2	_ _
	_ _		1 2	_ _	_ _	_ _	_ _	1 2 3 4	1 2 3 4 5 9	1 2	_ _
	_ _		1 2	_ _	_ _	_ _	_ _	1 2 3 4	1 2 3 4 5 9	1 2	_ _
	_ _		1 2	_ _	_ _	_ _	_ _	1 2 3 4	1 2 3 4 5 9	1 2	_ _
	_ _		1 2	_ _	_ _	_ _	_ _	1 2 3 4	1 2 3 4 5 9	1 2	_ _
	_ _		1 2	_ _	_ _	_ _	_ _	1 2 3 4	1 2 3 4 5 9	1 2	_ _
	_ _		1 2	_ _	_ _	_ _	_ _	1 2 3 4	1 2 3 4 5 9	1 2	_ _

Passer à la deuxième partie du questionnaire pour les questions sur les caractéristiques du ménage

SECTION IX

STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU MÉNAGE

B12. Votre ménage possède-t-il les équipements suivants ? (Indiquer "OUI" ou "NON" pour chacune des réponses)		1= OUI 2=NON	Passer à la question
1. Voiture.....		1 _	
2. Tracteur.....		2 _	
3. Motocyclette.....		3 _	
4. Vélo.....		4 _	
5. Charrette à traction animale..		5 _	
6. Télévision.....		6 _	
7. Fer à repasser.....		7 _	
8. Lecteur VCD/DVD.....		8 _	
9. Machine à laver.....		9 _	
10. Four/Micro-onde.....		10 _	
11. Lave-vaisselle.....		11 _	
12. Réfrigérateur.....		12 _	
13. Ordinateur.....		13 _	
14. Machine à coudre.....		14 _	
15. TV Satellite/TV Câble.....		15 _	
16. Téléphone (ligne terrestre).....		16 _	
17. Téléphone mobile.....		17 _	
18. Radio.....		18 _	
B13. Le ménage possède-t-il du bétail/volaille?			
1. Oui.....		1	→B14
2. Non.....		2	→B17
B14. Combien?		Nombre	
1. Chameau.....		_ _ _	
2. Cheval.....		_ _ _	
3. Ane.....		_ _ _	
4. Bœuf		_ _ _	
5. Mouton.....		_ _ _	
6. Chèvre.....		_ _ _	
7. Porc.....		_ _ _	
8. Volaille.....		_ _ _	
9. Autre (à préciser).....		_ _ _	
B15 Les bêtes portent-elles les marques du ménage ?			
1. Oui.....		1	
2. Non.....		2	

B16 Votre ménage peut-il vendre librement ses bêtes ?			
1. Oui.....		1	
2. Non.....		2	
B17. Le ménage possède-t-il des champs/jardins?			
1. Oui.....		1	→B19
2. Non.....		2	→B18
B18. Pourquoi ?			
1. Pas assez d'argent.....		1	} B20
2. Pas intéressé.....		2	
3. Pas autorisé		3	
B19. Combien de champs/jardins le ménage possède-t-il?			
1. Champs		_ _	
2. Jardins		_ _	

B20. Le ménage a-t-il été confronté à un problème les 12 derniers mois (à l'échelle nationale / communautaire)?			Passer à la question
1. Oui.....		1	→B21 →B24
2. Non.....		2	
B21. Quel était le problème ? (Indiquer le plus important)			
1. Catastrophe naturelle (sécheresse, inondations, tempête, cyclone, glissement de terrain, feux de forêt)		1	
2. Epidémie.....		2	
3. Cessation d'activité due à la récession économique		3	
4. Chute des prix agricoles.		4	
5. Inflation/hausse des prix		5	
6. Protestations publiques		6	
7. Conflit inter communautaire		7	
8. Autre (à préciser).....		8	

B22. Le ménage a-t-il subi une chute de revenu due au problème (spécifiques au ménage) ci-dessous durant les 12 derniers mois? (Indiquer "OUI" ou "NON" pour chacune des réponses)		1= OUI 2=NON	
			Pour tout
1. Perte d'emploi d'un membre du ménage	1 __	"OUI" → B23	
2. Faillite d'une entreprise familiale	2 __		
3. Maladie ou accident grave d'un membre actif du ménage	3 __		
4. Décès d'un membre actif du ménage	4 __		
5. Abandon du domicile par le chef de famille	5 __		
6. Incendie de la maison/entreprise/propriété	6 __		
7. Acte criminel commis par un membre du ménage	7 __		
8. Conflit au sujet de la terre	8 __		
9. Expropriation/retrait du champ	9 __		
10. Perte d'une aide en espèces ou en nature	10 __		
11. Chute des prix des biens / services produits par l'entreprise familiale.	11 __		
12. Perte de récolte	12 __		
13. Perte de bétail.....	13 __		
14. Autre (à préciser)	14 __		
B23. Par quels moyens le ménage a-t-il pu surmonter ces difficultés? (Réponses multiples possibles)		1= OUI 2=NON	Passer à la question
1. Aide financière des agences gouvernementales	1 __		
2. Aide financière des ONG/ organisations religieuses / organisations communautaires locales	2 __		
3. Aide financière de parents / amis.....	3 __		
4. Retrait des enfants de l'école faute de moyens financiers	4 __		
5. Placement d'un ou plusieurs enfants dans un autre ménage	5 __		
6. Heures de travail additionnelles par les membres du ménage.	6 __		
7. Vente des biens, propriétés/utilisation de l'épargne	7 __		
8. Réduction des dépenses familiales	8 __		
9. Pas d'impact sérieux...	9 __		
10. Autre (à préciser).....	10 __		
B24. Des membres de votre ménage ont-ils un crédit en cours ou obtenu un prêt pendant les 12 derniers mois?			
1. Oui.....	1	→B25	
2. Non.....	2	→B31	

B25. Quelle était la raison principale à recevoir un prêt?			
1. Couvrir les dépenses essentielles du ménage (alimentation, scolarité des enfants, etc.).	1		
2. Acheter un véhicule (vélo, moto, voiture) pour un membre du ménage	2		
3. Achat/Amélioration/réparation/construction de logement	3		
4. Pour couvrir les dépenses de santé des membres du ménage (frais d'hôpital, de médecin ou de médicaments)	4		
5. Pour couvrir les dépenses liées aux cérémonies rituelles : naissance, funérailles, mariage	5		
6. Pour monter/développer sa propre affaire	6		
7. Pour rembourser un prêt antérieur....	7		
8. Autre (à préciser).....	8		
B26. Qui a accordé ce prêt? (Réponses multiples possibles)			
1. Gouvernement.....	1		
2. Banque/carte de crédit...	2		
3. Organisme de micro-crédit / finance	3		
4. Employeur/propriétaire foncier	4		
5. Fournisseur de marchandises, équipements ou matières premières	5		
6. Ami/parent de l'employeur/propriétaire foncier	6		
7. Prêteur sur gage.....	7		
8. Ami/parent de l'emprunteur	8		
9. Autre (à préciser).....	9		
B27. La dette a-t-elle été remboursée?			
1. Oui, entièrement	1	→B28A et B29A	
2. Oui, partiellement	2		
3. Non	3		
			B28B et B29B
		Si B27 = 1 passer aux questions A sous B28 et B29 Si B27 = 2, 3 passer aux questions B sous B28 et B29	

B28. A) Comment la dette a-t-elle été remboursée? B) Comment la dette sera-t-elle remboursée? <i>(Lire toutes les réponses et choisir toutes celles qui sont appropriées)</i>		
1. En espèces, en empruntant de l'argent à quelqu'un d'autre.....	1	
2. En espèces, en vendant certains biens.....	2	
3. En espèces, en obtenant un revenu du travail.....	3	
4. Un membre adulte du ménage va travailler pour le créancier.....	4	
5. Un enfant du ménage va travailler pour le créancier ...	5	
6. En nature.....	6	
7. Autre (à préciser).....	7	
8. Ne sais pas.....	8	
B29. A) Un /des enfants ont-ils été retirés de l'école pour rembourser la dette? B) Un / des enfants seront-ils retirés de l'école pour rembourser la dette?		} B30 →B31
1. Oui.....	1	
2. Peut-être.....	2	
3. Le retrait n'est pas nécessaire.....	3	
B30. Une fois que cette situation s'est améliorée, allez-vous remettre ces enfants à l'école?		
1. Oui.....	1	
2. Peut-être.....	2	
3. Non.....	3	
B31. Quelle est la somme des dépenses mensuelles moyennes du ménage? (en milliers de CFA) <i>(Cette question doit être enregistrée comme dépenses effectuées au niveau du ménage.)</i>		
	_ _ _ _	

B.32. Quelle est la source principale des revenus du ménage?		
1. Travail.....	1	
2. Transferts sociaux.....	2	
3. Bourse d'études/Allocations.....	3	
4. Rente/biens.....	4	
5. Virements de fonds privés.....	5	
B33. Quel est le revenu mensuel moyen du ménage? <i>(en milliers de CFA)</i>	_ _ _ _	
B34. Avez-vous sacrifié un animal pour la dernière tabaski ?	Achat Nombre Montant (en milliers de francs)	Prélèvement ou cadeau (nombre)
1. Béliers	_ _	_
2. Brebis	_ _ _ _	_
3. Boucs	_ _	_
4. Chèvres	_ _ _ _	_
5. Taureaux	_ _	_
6. Vaches	_ _ _ _	_
7. Chameaux	_ _	_
	_ _ _ _	
	_ _	
	_ _ _ _	
	_ _	
	_ _ _ _	
	_ _	
	_ _ _ _	
	_ _	

C7. Pourquoi avez-vous manqué l'école pendant la semaine dernière?									
<i>(Lire les réponses suivantes et entourer les deux raisons les plus appropriées)</i>									
1. Absence de l'enseignant	1	1	1	1	1	1	} C17	} C14	
2. Mauvais temps.....	2	2	2	2	2	2			
3. Événements familiaux	3	3	3	3	3	3			
4. Aider dans l'entreprise familiale	4	4	4	4	4	4			
5. Aider aux tâches ménagères à la maison	5	5	5	5	5	5			
6. Travailler en dehors de l'entreprise familiale	6	6	6	6	6	6			
7. Maladie/Accident/Handicap	7	7	7	7	7	7			
8. Retenu par la personne pour laquelle (NOM) travaille	8	8	8	8	8	8			
9. Autre (à préciser).....	9	9	9	9	9	9			

No de Série en A1 →	_ _						Passer à la question							
	Nom du membre du ménage →						Enfants âgés de 5-9 ans	Enfants âgés de 10-17 ans						
Âge du membre du ménage →	_ _													
C8. Etes-vous déjà allé(e) à l'école?														
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1	→C10 →C9							
2. Non.....	2	2	2	2	2	2								
C9. POURQUOI N'ETES-VOUS JAMAIS ALLE(E) A L'ECOLE? (LIRE LES REPONSES CI-DESSOUS ET ENTOURER LA PLUS APPROPRIEE)														
12. Trop jeune	1	1	1	1	1	1	C17	C14						
13. Handicap / maladie.....	2	2	2	2	2	2								
14. Pas d'école / trop éloignée.....	3	3	3	3	3	3								
15. Ne peut pas payer les frais de scolarité.....	4	4	4	4	4	4								
16. Famille ne permet pas la scolarisation.....	5	5	5	5	5	5								
17. La personne pour laquelle travaille n'autorise pas	6	6	6	6	6	6								
18. Pas intéressé(e) par les études.....	7	7	7	7	7	7								
19. Éducation considérée comme inutile.....	8	8	8	8	8	8								
20. Insécurité à l'école.....	9	9	9	9	9	9								
21. Apprendre un métier.....	10	10	10	10	10	10								
22. Nomadisme des parents	11	11	11	11	11	11								
23. Avoir une activité rémunérée.....	12	12	12	12	12	12								
24. Travail non rémunéré dans l'entreprise ou ferme familiale	13	13	13	13	13	13								
25. Fréquente l'école coranique/accompagne le marabout	14	14	14	14	14	14								
26. Aider aux tâches ménagères à la maison	15	15	15	15	15	15								
27. Autre (à préciser).....	16	16	16	16	16	16								
C10. Quel est le plus haut niveau d'études/diplôme que vous avez atteint Niveau (N) Diplôme (D)	N	D	N	D	N	D	N	D	N	D	N	D		
1. Préscolaire.....	1	_	1	_	1	_	1	_	1	_	1	_		
2. Primaire.....	2	_	2	_	2	_	2	_	2	_	2	_		
3. Secondaire/collège.	3	_	3	_	3	_	3	_	3	_	3	_		
4. Secondaire/lycée...	4	_	4	_	4	_	4	_	4	_	4	_		
5. Programme non standard	5	_	5	_	5	_	5	_	5	_	5	_		
C11. À quel âge avez-vous commencé l'école primaire? <i>(Si C3=1 indiquer 99 (Âge en nombre d'années révolues)</i>	_ _													
C12. À quel âge avez-vous quitté l'école ? <i>(Âge en nombre d'années révolues)</i>	_ _													

CODE DES DIPLOMES 1=CEPE/CFEPD; 2=BEPC/CAP; 3=BAC; 4=AUTRE ; 5=NE SAIT PAS

No d Série en A1 →	_____	_____	_____	_____	_____	_____	Passer à la question	
Nom du membre du ménage →								
Âge du membre du ménage →	_____	_____	_____	_____	_____	_____	Enfants âgés de 5-9 ans	Enfants âgés de 10-17 ans
C13. Pourquoi avez-vous quitté l'école? <i>(Entourer la réponse la plus appropriée)</i>							} C17	
1. A terminé la scolarité obligatoire (Si C10=4)	1	1	1	1	1	1		
2. Trop âgé.....	2	2	2	2	2	2		
3. Handicap/maladie.....	3	3	3	3	3	3		
4. Pas d'école/trop éloignée.....	4	4	4	4	4	4		
5. Ne peut pas payer les frais liés à la scolarité	5	5	5	5	5	5		
6. Famille ne permet pas la scolarisation.	6	6	6	6	6	6		
7. La personne pour laquelle je travaille m'a retiré de l'école	7	7	7	7	7	7		
8. Mauvais résultats scolaires / pas intéressé(e) par les études	8	8	8	8	8	8		
9. Éducation considérée comme inutile	9	9	9	9	9	9		
10. Insécurité à l'école/violence en milieu scolaire	10	10	10	10	10	10		
11. Fréquentation de l'école coranique	11	11	11	11	11	11		
12. Mariage précoce	12	12	12	12	12	12		
13. Apprendre un métier...	13	13	13	13	13	13		
14. Travailler en tant que salarié(e) ou dans l'entreprise ou la ferme familiale (avec / sans rémunération).....	14	14	14	14	14	14		
15. Aider aux tâches ménagères à la maison.....	15	15	15	15	15	15		
16. Autre (à préciser).....	16	16	16	16	16	16		
C14. Avez-vous déjà suivi/suivez-vous actuellement un cours de formation professionnelle/qualification en dehors de l'école ?								
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1		→C15
2. Non.....	2	2	2	2	2	2		→C17
C15. Avez-vous obtenu/Obtiendrez-vous un certificat pour cette formation professionnelle?								
1. Oui	1	1	1	1	1	1		→C16
2. Non.....	2	2	2	2	2	2		→C17
C16. Décrivez le sujet de la formation professionnelle reçue/suivie actuellement <i>(p. ex. Charpenterie, mécanique auto, infirmerie etc.) (Si plus d'une formation, indiquer seulement la plus importante)</i>								
À usage officiel (CODE D'OCCUPATION)	_____	_____	_____	_____	_____	_____		

SECTION XI		Statut d'activité du moment de tous les enfants (Agés de 5 à 17 ans)						
No de Série en A1 →	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	Passer à la question	
Nom du membre du ménage →								
Âge du membre du ménage →	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	Enfants âgés de 5-9 ans	Enfants âgés de 10-17 ans
A. Activité économique								
C 17. Avez-vous travaillé au moins une heure pendant la semaine dernière ? (Comme employé, travailleur à son compte, employeur ou travailleur familial non rémunéré)								
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1	→ C20	
2. Non.....	2	2	2	2	2	2	→ C18	
C18. Pendant la semaine dernière, avez-vous mené l'une des activités économiques suivantes, ne serait-ce qu'une heure? (Lire chacune des options suivantes jusqu'à la première réponse appropriée et encrer cette réponse)	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1=OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	Pour tout "OUI" → C20 Sinon →C19	
(k) Tenir une entreprise ou exercer toute autre forme d'activité commerciale à grande ou petite échelle, pour son propre compte ou avec un ou plusieurs partenaires? <i>Exemples: Ventes d'objets, fabrication d'objets pour la vente, réparation d'objets, garde d'automobiles, coiffure, tenue d'une crèche, service de taxi ou de tout autre transport, cabinet médical ou juridique, artiste se produisant en public, détenteur d'une boutique de téléphone public, coiffeur pour hommes, cirage de chaussures etc.</i>	_	_	_	_	_	_		
(l) Exercer un quelconque travail rémunéré, salarié, payé à la commission <i>Exemples: emploi régulier, travail temporaire, occasionnel ou à l'unité, travail contre nourriture ou logement.</i>	_	_	_	_	_	_		
(C) Travailler en échange de nourritures ou logement	_	_	_	_	_	_		
(d) Exercer un travail domestique rémunéré, salarié, ou payé en nature?	_	_	_	_	_	_		
(e) Effectuer un travail d'aide non rémunéré dans une entreprise du ménage? (hormis les travaux ménagers courants.) <i>Exemples: aide à la vente d'articles, fabrication d'articles pour la vente ou le troc, tenue des comptes, nettoyage de l'entreprise etc.</i>	_	_	_	_	_	_		

<p>(f) Travailler sur sa parcelle, dans sa ferme ou son potager ou ceux du ménage, aider à la production agricole ou s'occuper d'animaux domestiques pour le ménage? <i>Exemples: labourer, récolter, s'occuper du bétail.</i></p>	_	_	_	_	_	_	
<p>(m) Construction ou réparations importantes de sa maison, sa parcelle, son entreprise ou celles du ménage?</p>	_	_	_	_	_	_	
<p>(n) Pêcher des poissons, des crevettes, des coquillages, chasser des animaux sauvages ou procurer d'autres produits alimentaires pour la vente ou pour le ménage?</p>	_	_	_	_	_	_	
<p>(o) Aller chercher l'eau ou ramasser du bois pour le ménage?</p>	_	_	_	_	_	_	
<p>(p) Produire tout article utile pour ce ménage? <i>Exemples: vêtements, meubles, pots d'argile, etc.</i></p>	_	_	_	_	_	_	

No de Série en A1 →	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	Passer à la question	
Nom du membre du ménage →								
Age du membre du ménage →	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	Enfants âgés de 5-9 ans	Enfants âgés de 10-17 ans
C19. Même si vous n'avez pas travaillé pendant la semaine dernière, avez-vous un travail ou une activité indépendante commerciale ou agricole dont vous vous êtes temporairement absenté(e)? <i>(pour les activités agricoles, la basse saison dans l'agriculture n'est pas une absence temporaire).</i> 1. Oui 2. Non	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	→C20 →C34	
C20. Décrire l'occupation/la tâche principale que vous accomplissez, par exemple : porter les briques, pétrir la farine, récolter le maïs, etc. <i>("Principale" renvoie à l'occupation / la tâche à laquelle (NOM) a consacré le plus de temps au cours de la semaine de référence.)</i>								
Occupation/Tâche								
CODE D'OCCUPATION À usage officiel	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _		
C21. Décrire brièvement l'activité principale, c'est-à-dire les biens produits et les services rendus à votre lieu de travail								
Activité/ Type								
CODE D'ACTIVITE À usage officiel	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	→C33	→C22

No de Série en A1 →	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	Passer à la question							
Nom du membre du ménage →														
Age du membre du ménage →	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	Enfants âgés de 10-17 ans							
C22. En plus de votre travail principal, avez-vous fait un autre travail (secondaire) pendant la semaine dernière?														
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1								
2. Non.....	2	2	2	2	2	2								
C23. Pendant la semaine dernière, combien d'heures par jour avez-vous travaillé? <i>Travail Principal (P) Secondaire (S)</i>	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S		
1. Lundi.....	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _		
2. Mardi.....	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _		
3. Mercredi.....	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _		
4. Jeudi.....	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _		
5. Vendredi.....	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _		
6. Samedi.....	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _		
7. Dimanche.....	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _		
TOTAL	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _		
C24. Pendant la semaine dernière, quand avez-vous généralement mené ces activités? <i>Pour TOUS les enfants (y compris ceux qui vont à l'école)</i>														
1. Pendant la journée (entre 6h et 18 h)	1	1	1	1	1	1								
2. Pendant la soirée ou la nuit (après 18h.)	2	2	2	2	2	2								
3. Pendant la journée et la soirée (journée entière).	3	3	3	3	3	3								
4. Le week-end.....	4	4	4	4	4	4								
5. Parfois durant la journée, parfois le soir	5	5	5	5	5	5								

COMPLEMENT: <u>UNIQUEMENT pour les enfants allant à l'école (Si C2=OUI):</u>							
	6	6	6	6	6	6	
6. Après l'école	7	7	7	7	7	7	
7. Avant l'école.....	8	8	8	8	8	8	
8. À la fois avant et après l'école..	9	9	9	9	9	9	
9. Le week-end.....	10	10	10	10	10	10	
10. Durant les horaires/journées scolaires, en manquant l'école	11	11	11	11	11	11	
11. Après l'école et le weekend	12	12	12	12	12	12	
12. Avant l'école et le weekend	13	13	13	13	13	13	
13. A la fois avant et après l'école et le weekend							

No Série en A1 →	_____	_____	_____	_____	_____	_____	Passer à la question
Nom du membre du ménage →							
Age du membre du ménage →	_____	_____	_____	_____	_____	_____	Enfants âgés de 10-17 ans
C25. Où avez-vous exercé votre travail principal la semaine dernière?							
13. Au domicile familial...	1	1	1	1	1	1	
14. Chez l'employeur	2	2	2	2	2	2	
15. Bureau formel	3	3	3	3	3	3	
16. Usine / Atelier	4	4	4	4	4	4	
17. Plantations / ferme/ jardin.....	5	5	5	5	5	5	
18. Chantier de construction	6	6	6	6	6	6	
19. Mine / carrière.	7	7	7	7	7	7	
20. Magasin / kiosque / café / restaurant / hôtel	8	8	8	8	8	8	
21. Différents endroits (mobile).....	9	9	9	9	9	9	
22. Etal fixe, ambulant ou sur le marché	10	10	10	10	10	10	
23. Etang / lac / fleuve.....	11	11	11	11	11	11	
24. Autre (à préciser).....	12	12	12	12	12	12	
C26. Dans votre travail principal étiez-vous:							
1. Employé(e).....	1	1	1	1	1	1	→ C27
2. Travailleur à son compte (travail indépendant sans employés)	2	2	2	2	2	2] C28
3. Employeur (travail indépendant avec employés)	3	3	3	3	3	3	
4. Membre de coopérative de producteurs	4	4	4	4	4	4	
5. Travailleur familial non rémunéré....	5	5	5	5	5	5	→ C27
6. Travailleur sans salaire pour une tierce personne	6	6	6	6	6	6	→ C27
C 27. Pouvez-vous changer de travail ou d'employeur?							
1. Oui, si je trouve quelque chose de mieux	1	1	1	1	1	1	
2. Non, par manque de débouché	2	2	2	2	2	2	
3. Non, parce que mes parents ne veulent pas	3	3	3	3	3	3	
4. Non, ni moi ni mes parents ne pouvons décider	4	4	4	4	4	4	

C28. Quel était le mode de paiement de votre dernière période de travail rémunéré?							
1. À l'unité.....	1	1	1	1	1	1	
2. À l'heure.....	2	2	2	2	2	2	
3. Par jour.....	3	3	3	3	3	3	
4. Par semaine.....	4	4	4	4	4	4	
5. Par mois.....	5	5	5	5	5	5	
6. Après achèvement du travail.	6	6	6	6	6	6	
7. Autre (à préciser).....	7	7	7	7	7	7	
8. Pas de rémunération	8	8	8	8	8	8	
C 29. Comment êtes vous payé ?							
1. En nature	1	1	1	1	1	1	
2. En espèces	2	2	2	2	2	2	
3. En nature et en espèces	3	3	3	3	3	3	
4. Pas de rémunération	4	4	4	4	4	4	→ C32 (modalité 4)

No de Série en A1 →	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	Passer à la question	
Nom du membre du ménage →								
Age du membre du ménage →	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	Enfants âgés de 5-9 ans	Enfants âgés de 10-17 ans
C30. Quel est en moyenne le revenu mensuel de votre travail principal (en millier de francs CFA)	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _		
C31. Que faites-vous avec votre revenu? <i>(Réponses multiples possibles)</i>								
1. Donne tout/une partie à mes parents/tuteurs...	1	1	1	1	1	1		
2. Donne tout/une partie à une tierce personne	2	2	2	2	2	2		
3. L'employeur verse tout/une partie de l'argent à mes parents/tuteurs	3	3	3	3	3	3		
4. Paie les frais de scolarité.....	4	4	4	4	4	4		
5. Achète du matériel scolaire	5	5	5	5	5	5		
6. Achète des biens pour la maison	6	6	6	6	6	6		
7. Achète des biens pour moi-même	7	7	7	7	7	7		
8. Epargne	8	8	8	8	8	8		
9. Autre (à préciser).....	9	9	9	9	9	9		
C32. Pourquoi travaillez-vous principalement?								
1. Pour compléter le revenu familial.....	1	1	1	1	1	1		
2. Pour nourrir ma famille	2	2	2	2	2	2		
3. Pour aider à payer la dette familiale.....	3	3	3	3	3	3		
4. Pour aider dans l'entreprise familiale.....	4	4	4	4	4	4		
5. Pour apprendre un métier.....	5	5	5	5	5	5		
6. Éducation considérée comme inutile pour l'avenir.....	6	6	6	6	6	6		
7. École trop éloignée / pas d'école	7	7	7	7	7	7		
8. Ne peut pas payer les frais de scolarité...	8	8	8	8	8	8		
9. Pas intéressé(e) par les études.....	9	9	9	9	9	9		
10. Pour remplacer temporairement quelqu'un qui ne peut pas travailler.	10	10	10	10	10	10		
11. Autre (à préciser)	11	11	11	11	11	11		
C 33 Qui a décidé ?								
1. Moi-même	1	1	1	1	1	1	} C 36	
2. Mes parents/tuteurs	2	2	2	2	2	2		
3. Tierce personne (à préciser).....	3	3	3	3	3	3		

B. Recherche de travail

C34. Avez-vous cherché du travail pendant la semaine dernière?							
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1	
2. Non.....	2	2	2	2	2	2	
C35. Avez-vous eu un travail quel qu'il soit durant les 12 derniers mois?							
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1	→C36
2. Non.....	2	2	2	2	2	2	→C44

SECTION XII		QUESTIONS DE SECURITE ET DE SANTE DES ENFANTS QUI TRAVAILLENT (5-17 ANS)						
No de Série en A1 →	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	Passer à la question	
Nom du membre du ménage →								
Age du membre du ménage →	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	Enfants âgés de 5-9 ans	Enfants âgés de 10-17 ans
C36. Avez-vous souffert de l'un des éléments ci-après à cause de votre travail pendant les 12 derniers mois (Lire chacune des options suivantes et indiquer "OUI" ou "NON" pour chacune d'entre elles).	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	Pour tout "OUI" →C37 Sinon aller à C39	
1. Blessures superficielles ou plaies ouvertes	1 _ 2 _	1 _ 2 _	1 _ 2 _	1 _ 2 _	1 _ 2 _	1 _ 2 _		
2. Fractures.....	3 _	3 _	3 _	3 _	3 _	3 _		
3. Luxations, entorses ou hématomes	4 _	4 _	4 _	4 _	4 _	4 _		
4. Brûlures, lésions, brûlures par liquide ou engelures	5 _	5 _	5 _	5 _	5 _	5 _		
5. Problèmes respiratoires.....	6 _	6 _	6 _	6 _	6 _	6 _		
6. Problèmes de vision.....	7 _	7 _	7 _	7 _	7 _	7 _		
7. Problèmes de peau...	8 _	8 _	8 _	8 _	8 _	8 _		
8. Problèmes digestifs / diarrhée ...	9 _	9 _	9 _	9 _	9 _	9 _		
9. Fièvre.....	10 _	10 _	10 _	10 _	10 _	10 _		
10. Fatigue extrême.....	11 _	11 _	11 _	11 _	11 _	11 _		
11. Autre (à préciser).....								
C37. Souvenez-vous de votre maladie/blessure la plus grave – quelles en ont été les conséquences sur votre travail/votre scolarité?								
1. Pas grave – n'a pas arrêté le travail/l'école.	1	1	1	1	1	1		
2. A arrêté le travail ou l'école pour une courte période	2	2	2	2	2	2		
3. A cessé complètement de travailler ou d'aller à l'école.	3	3	3	3	3	3		
C38. Souvenez-vous de votre maladie/blessure la plus grave – que faisiez-vous au moment où cela est arrivé?								
Occupation/Tâche								
CODE D'OCCUPATION A usage officiel	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _		

No Série en A1 →	_____	_____	_____	_____	_____	_____	Passer à la question	
Nom du membre du ménage →								
Age du membre du ménage →	_____	_____	_____	_____	_____	_____	Enfants âgés de 5-9 ans	Enfants âgés de 10-17 ans
C39. Portez-vous des charges lourdes à votre travail?								
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1		
2. Non.....	2	2	2	2	2	2		
C40. Utilisez-vous des machines/équipements lourds à votre travail?								
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1		
2. Non.....	2	2	2	2	2	2		
C41. Quel type d'outils, d'équipements ou de machines utilisez-vous à votre travail? (Indiquez les 2 d'entre eux que vous utilisez le plus)	1..... 2.....	1..... 2.....	1..... 2.....	1..... 2.....	1..... 2.....	1..... 2.....		
C42. Dans le cadre de votre travail, êtes-vous exposé(e) à l'un des éléments suivants ? (Lire chacune des options suivantes et répondre par "OUI" ou "NON" à chacune d'elles)	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1=OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON		
1. Poussières, fumées, vapeur, gaz	1 ____ 2 ____	1 ____ 2 ____	1 ____ 2 ____	1 ____ 2 ____	1 ____ 2 ____	1 ____ 2 ____		
2. Feu, gaz, flammes.....	3 ____	3 ____	3 ____	3 ____	3 ____	3 ____		
3. Bruit élevé ou vibrations.....	4 ____	4 ____	4 ____	4 ____	4 ____	4 ____		
4. Températures extrêmes	5 ____	5 ____	5 ____	5 ____	5 ____	5 ____		
5. Outils dangereux (couteaux etc.).....	6 ____	6 ____	6 ____	6 ____	6 ____	6 ____		
6. Travail souterrain.....	7 ____	7 ____	7 ____	7 ____	7 ____	7 ____		
7. Travail en hauteur.....	8 ____	8 ____	8 ____	8 ____	8 ____	8 ____		
8. Travail dans l'eau /lac/étang/fleuve.....	9 ____	9 ____	9 ____	9 ____	9 ____	9 ____		
9. Lieu de travail trop sombre ou confiné	10 ____	10 ____	10 ____	10 ____	10 ____	10 ____		
10. Ventilation insuffisante.....	11 ____	11 ____	11 ____	11 ____	11 ____	11 ____		
11. Produits chimiques (pesticides, colles, etc.)..	12 ____	12 ____	12 ____	12 ____	12 ____	12 ____		
12. Explosifs.....	13 ____	13 ____	13 ____	13 ____	13 ____	13 ____		
13. Autres objets, procédés ou conditions nuisibles à la santé ou à la sécurité (à préciser).....								

C43. Dans le cadre de votre travail, avez-vous connu les comportements suivants? (Lire les options ci-dessous et répondre par "OUI" ou par "NON" à chacune d'elles)	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1=OUI 2=NON	
	1. Critiques et agressivités continuelles	1 __	1 __	1 __	1 __	1 __	
2. Insultes répétées.	2 __	2 __	2 __	2 __	2 __	2 __	
3. Privations de nourriture/salaire/sortie	3 __	3 __	3 __	3 __	3 __	3 __	
4. Coups /Blessures	4 __	4 __	4 __	4 __	4 __	4 __	
5. Abus sexuels (attouchements ou autres gestes que vous ne vouliez pas).	5 __	5 __	5 __	5 __	5 __	5 __	
6. Autre (à préciser).....	6 __	6 __	6 __	6 __	6 __	6 __	

SECTION XIII		ACTIVITES MENAGERES DES ENFANTS AGES DE 5 A 17 ANS						
No de Série en A1 →	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	Passer à la question	
Nom du membre du ménage →								
Age du membre du ménage →	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	Enfants âgés de 5-9 ans	Enfants âgés de 10-17 ans
C44. Pendant la semaine dernière, avez-vous accompli les tâches ménagères suivantes pour ce ménage (Lire toutes les questions ci-après et indiquer "OUI" ou "NON" pour chacune d'entre elles)	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1=OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	Si tout "OUI" →C45 Sinon aller à C47	
8. Faire les courses pour le ménage....	1 _ _	1 _ _	1 _ _	1 _ _	1 _ _	1 _ _		
9. Réparer des équipements du ménage	2 _ _	2 _ _	2 _ _	2 _ _	2 _ _	2 _ _		
10. Cuisiner.....	3 _ _	3 _ _	3 _ _	3 _ _	3 _ _	3 _ _		
11. Nettoyer les ustensiles/la maison.....	4 _ _	4 _ _	4 _ _	4 _ _	4 _ _	4 _ _		
12. Faire la lessive.....	5 _ _	5 _ _	5 _ _	5 _ _	5 _ _	5 _ _		
13. Garder des enfants /personnes âgées / malades	6 _ _	6 _ _	6 _ _	6 _ _	6 _ _	6 _ _		
14. Autres tâches ménagères (à préciser).....	7 _ _	7 _ _	7 _ _	7 _ _	7 _ _	7 _ _		
C45. Pendant la semaine dernière, combien d'heures par jour avez-vous consacré aux tâches ménagères (Inscrire séparément pour chaque jour)								
1. Lundi.....	1 _ _ _	1 _ _ _	1 _ _ _	1 _ _ _	1 _ _ _	1 _ _ _		
2. Mardi.....	2 _ _ _	2 _ _ _	2 _ _ _	2 _ _ _	2 _ _ _	2 _ _ _		
3. Mercredi.....	3 _ _ _	3 _ _ _	3 _ _ _	3 _ _ _	3 _ _ _	3 _ _ _		
4. Jeudi.....	4 _ _ _	4 _ _ _	4 _ _ _	4 _ _ _	4 _ _ _	4 _ _ _		
5. Vendredi.....	5 _ _ _	5 _ _ _	5 _ _ _	5 _ _ _	5 _ _ _	5 _ _ _		
6. Samedi.....	6 _ _ _	6 _ _ _	6 _ _ _	6 _ _ _	6 _ _ _	6 _ _ _		
7. Dimanche.....	_ _ _	7 _ _ _	7 _ _ _	7 _ _ _	7 _ _ _	7 _ _ _		
TOTAL	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _		

C46. Pendant la semaine dernière, quand avez-vous généralement mené ces activités?							
<u>Pour TOUS les enfants (y compris ceux qui vont à l'école)</u>							
14. Pendant la journée (entre 6h et 18h)	1	1	1	1	1	1	
15. Pendant la soirée où la nuit (après 18h)	2	2	2	2	2	2	
16. Pendant la journée et la soirée (journée entière)	3	3	3	3	3	3	
17. Le week-end.....	4	4	4	4	4	4	
18. Parfois durant la journée, parfois le soir	5	5	5	5	5	5	
COMPLEMENT: <u>Pour les enfants allant à l'école UNIQUEMENT SI C2=OUI</u>:							
19. Après l'école.....	6	6	6	6	6	6	
20. Avant l'école.....	7	7	7	7	7	7	
21. À la fois avant et après l'école..	8	8	8	8	8	8	
22. Le week-end.....	9	9	9	9	9	9	
23. Durant les horaires scolaires, en manquant l'école	10	10	10	10	10	10	
24. Après l'école et le weekend	11	11	11	11	11	11	
25. Avant l'école et le weekend	12	12	12	12	12	12	
26. A la fois avant et après l'école et le weekend	13	13	13	13	13	13	

C47. (NOM) a-t-il/elle été interviewé(e) en présence d'un adulte ou d'un autre enfant							FIN pour ce membre du ménage. Passer à l'enfant suivant à la Section X.
1. <i>Oui</i>	1	1	1	1	1	1	
2. <i>Non</i>	2	2	2	2	2	2	

Institut National de la Statistique du
Niger (INS-Niger)

182, Rue de la SIRBA
BP 13416
Niamey, Niger

Tel.: +(227) 20 72 35 60
Fax: +(227) 20 72 21 74
e-mail: ins@ins.ne
www.stat-niger.org

Programme international pour
l'abolition du travail des enfants (IPEC)
Bureau de l'OIT pour l'Afrique
occidentale
22, Rue A. A. Ndoye (ex rue Thiers)
B.P. 414 - Dakar, Sénégal.

Tél.: +(221) 33 889 29 89
Fax: +(221) 33 823 68 74
e-mail: dakar@ilo.org
www.ilo.org/dakar - www.ilo.org/ipecc

ISBN 978-92-2-225414-9



9 789222 254149